

Sophie TABOURET-HERRIOT

Master en Sciences Sociales  
à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales  
Centre de la Vieille Charité, 2 rue de la Charité  
13 002 Marseille

Mention : Recherches comparatives en  
Anthropologie, Histoire et Sociologie (Marseille)

# **LE DEPERISSEMENT DE LA LAVANDE**

—

## **Recomposition des identités au sein d'une filière dans un contexte d'écologisation de l'agriculture**

**Année 2015**

**Arrêté n° 2101546731**

Ministère de la culture et de la communication

Direction générale des patrimoines

182 rue Saint Honoré

75 033 Paris cedex 01

Directeur : Valeria Siniscalchi

Co-directeur : Suzanne de Cheveigné

Rapporteur : Claire Lamine



## Résumé

L'écologisation de l'agriculture impose aux producteurs et aux filières des adaptations constantes. De plus, les producteurs de lavande et de lavandin font face au déclin de leurs plantations, pour lequel il n'existe aucune formule efficace de lutte à ce jour. S'appuyant sur la mobilisation de deux cadres conceptuels complémentaires, de la sociologie pragmatique et de l'anthropologie économique, j'ai étudié la diversification des modèles de référence, qu'ils soient publicisés (agriculture biologique, agriculture conventionnelle) ou endémiques au territoire (personnalités fortes, producteurs innovants) mobilisés par les producteurs. Deux modèles sont apparus au regard de la place accordée par le producteur à la culture de lavande et de lavandin dans son système de production. Le premier modèle « tout lavande » où la lavande est la production principale, considère le déclin comme une menace pour l'exploitation agricole, et affiche une grande loyauté aux structures techniques d'appui à la filière. Le second modèle, qui considère la lavande dans un système plus large, exprime une crainte minimisée, et laisse apparaître une plus grande indépendance vis-à-vis des organismes d'appui à la filière. La filière lavande et lavandin est une filière de niche, d'un produit non alimentaire et fortement valorisé. Les réseaux d'interconnexions sont forts entre les acteurs de la filière, les structures d'appui à la filière et les producteurs. L'analyse développée dans ce mémoire souligne l'orientation des organismes d'appui technique à la filière vers des recherches sur la création variétale.

## Table des matières

Résumé .....	3
Table des matières .....	4
Illustrations .....	6
Sigles .....	7
Introduction .....	9
1. Partie 1 : présentation de la démarche de recherche .....	12
1.1. Contextualisation de la recherche .....	12
1.1.1. Présentation de la zone géographique .....	12
1.1.2. La lavande, le lavandin .....	14
1.1.3. Une filière agricole de niche .....	16
1.1.4. La problématique du déclin : « cancer de la lavande » ? .....	20
1.2. Une recherche inscrite à l'intersection entre l'anthropologie économique et la sociologie des controverses .....	26
1.2.1. Un état de l'Art dense .....	26
1.2.2. La complémentarité de deux cadres conceptuels .....	31
1.3. La méthodologie de mon enquête .....	32
1.3.1. Des méthodes issues de l'anthropologie .....	32
1.3.2. L'échantillon des producteurs de lavande rencontrés et le cheminement de l'apprenti chercheur dans la construction du terrain d'étude .....	35
1.3.3. Les organismes d'appui rencontrés .....	41
1.4. Présentation de la question de recherche .....	43
2. Partie 2 : Entre pratiques individuelles et comparaison vis-à-vis des autres producteurs .....	45
2.1 Des stratégies de lutte contre le déclin entre innovations et stagnations .....	45
2.1.1 Un modèle « tout lavande » .....	45
2.1.2 Un modèle qui envisage la lavande dans un système plus large .....	49
2.1.3 Des craintes et justifications autour de l'enherbement de la lavande .....	52
2.2 Les regards croisés des producteurs sur leurs pratiques .....	57
2.2.1 Utilisation et identification des producteurs à des catégories agricoles communes à l'ensemble de la profession .....	57
2.2.2 Une réflexivité des pratiques à l'origine de nouvelles catégories endémiques ..	65
3. Partie 3 : les spécificités de la filière des lavandes et lavandins .....	73
3.1. Des spécificités liées à un produit non alimentaire fortement valorisé .....	73

3.1.1. Un produit non alimentaire, des consommateurs éloignés.....	73
3.1.2. Une qualité définie par des indicateurs normés et leurs contournements .....	74
3.2. Des spécificités liées à des organismes d'appui .....	79
3.2.1. Homologuer les produits phytosanitaires des autres filières .....	79
3.2.2. Un soutien financier de l'ensemble de la filière.....	80
3.2.3. Des interactions avec les producteurs variées .....	84
3.3. La création variétale moteur de la durabilité de la filière .....	99
3.3.1. Les évolutions de la création variétale en lavande et lavandin .....	100
3.3.2. La filière « plants sains » à l'origine d'une controverse .....	104
Discussion – conclusion .....	115
Bibliographie .....	118
Annexe 1 : Producteurs rencontrés.....	124
Annexe 2 : Organismes et structures de la filière rencontrés .....	125
Annexe 3 : Variétés existantes en lavandes et lavandins (non exhaustif).....	127
Annexe 4 : variétés et sensibilité au dépérissement (d'après les informations données par Jacques, CRIEPPAM) .....	128

## Illustrations

### Cartes

Carte 1 : Situer la zone d'étude, Sault et le plateau d'Albion (Source: www.treille-en-provence.fr ; consulté le 3 juillet 2015).....	12
Carte 2: Utilisation du sol agricole sur le plateau de Sault (Chambre d'agriculture du Vaucluse 2009) ; réalisée par Corine Land .....	13
Carte 3: localisation des producteurs rencontrés sur le plateau de Sault (source : auteur) .....	34

### Images :

Image 1 : l'enherbement de la lavande .....	26
---	----

### Figures

Figure 1: la sélection variétale en lavandes et lavandins (source : auteur) .....	15
Figure 2 : organisation non exhaustive de la filière lavande-lavandin (source : auteur) .....	17
Figure 3 : Critères analytiques de définition de l'AOC pour les huiles essentielles de lavande, document issu du site de l'APAL : <a href="http://www.lavande-provence-aoc.com/index_aoc.php?lien=texte&amp;langue=fra">http://www.lavande-provence-aoc.com/index_aoc.php?lien=texte&amp;langue=fra</a> (consulté le 13 août 2015) .....	19
Figure 4: cycle biologique de H. obsoletus sur lavande ou lavandin – (source : ITEIPMAI) .	21
Figure 5 : les quatre déplacements sur le terrain (source : auteur).....	36
Figure 6: évolution des questions avec le terrain (source : auteur) .....	37
Figure 7 : les organismes rencontrés parmi les acteurs de la filière (source : auteur).....	42
Figure 8 : étendue des prix moyens de la coopérative PPV à Sault en 2014 (les prix des huiles essentielles s'expriment en euros par litre et désignent le prix au producteur) (source : auteur) .....	74
Figure 9 : parcours professionnel de Manon (source : auteur).....	89
Figure 10 : document produit par l'ITEIPMAI autour du projet de GVA (source : iteipmai) .	95
Figure 11 : trajectoire de Paul (source : auteur) .....	97
Figure 12 : schéma de production des plants sains en fonction du mode de reproduction (bouturage ou semis) (source : auteur) .....	105

## Sigles

AMAP : Association pour le Maintien de l’Agriculture Paysanne

AOC : Appellation d’Origine Contrôlée

APAL : Association des Producteurs d’Appellation d’Origine Contrôlée Huile Essentielle de Lavande de Haute Provence

ARDEPPAM : Association Régionale pour le Développement des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

BPREA : Brevet Professionnel de Responsable d’Exploitation Agricole

CASDAR : Compte d’Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »

CPPARM : Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

CEAMS : Centre Expérimentale d’Agriculture Montagne Sèche

CIHEF : Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises

CIRAD : Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement

CIVAM : Centres d’Initiatives pour Valoriser l’Agriculture et le Milieu rural

CRIEPPAM : Centre Régional Interprofessionnel d’Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

CTPS : Comité Technique Permanent de la Sélection

CUMA : Coopérative d’Utilisation du Matériel Agricole

CVO : Contribution Volontaire Obligatoire

DHS : Distinction, Homogénéité Stabilité

FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d’Exploitants Agricoles

GAEC : Groupement Agricole d’Exploitation en Commun

GEVES : Groupe d’Etude et de contrôle des Variétés Et des Semences

GNIS : Groupement National Interprofessionnel des Semences

GPS : Global Positioning System

GVA : Groupe Virage Alternatif

HE : Huile Essentielle

IGP : Indication Géographique Protégée

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

ITEIPMAI : Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à parfum, Médicinales et Aromatiques

ONIPPAM : Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPA : Organisation de Producteurs en Agriculture

PAC : Politique Agricole Commune

PAPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

PIB : Produit Intérieur Brut

PPV : Parfums Provence Ventoux

REACH : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques

RSE : Responsabilité Sociale (Sociétale) des Entreprises

VAT : Valeur agronomique, technologique

VATE : Valeur agronomique, technologique Environnement

## Introduction

La première motivation qui m'a poussée à construire ce projet de recherche était de comprendre les difficultés de l'écologisation des pratiques en agriculture, en décalant le regard des aspects techniques pour me recentrer sur les personnes, leurs motivations, leurs doutes, et leurs justifications au regard de leurs expériences. Inspirée par les travaux portant sur l'agriculture biologique vécue comme un mouvement social (Leroux 2011; Cardona 2013), j'ai souhaité sortir d'une classification rigide de l'« agriculture biologique » par rapport à l'ensemble de l'agriculture française, qui cache une complexité des rapports entre les producteurs, pour m'intéresser aux catégories qu'ils utilisent eux-mêmes pour traduire leurs évolutions dans des filières et dans les systèmes socio-économiques complexes et ainsi mesurer comment les injonctions politiques, légales, sociales d'écologisation se traduisent dans leur quotidien. Ayant la possibilité de suivre un essai technique<sup>1</sup> mené par la Chambre d'Agriculture du Vaucluse au cours du printemps, j'ai saisi cette occasion pour découvrir la production de la lavande et du lavandin sur le plateau de Sault. J'ai d'abord dû me familiariser avec « les normes pratiques » (Olivier de Sardan 2014) de cette production, au travers des itinéraires techniques<sup>2</sup>, des relations entre les producteurs ou des représentations de l'excellence du métier (Lamine 2011) pour pouvoir observer les différences entre les producteurs que je rencontrais.

Les producteurs de lavandes et lavandins font face actuellement à un problème sanitaire d'envergure. Les plantations sont touchées par une maladie, le « déperissement », causée par un phytoplasme<sup>3</sup>, qui provoque la mort des plants, contre laquelle il n'existe à l'heure actuelle aucune solution efficace. L'ouverture sur une thématique beaucoup plus vaste que celle imaginée initialement m'a poussée à approfondir des aspects spécifiques de cette filière, celui de la place des organismes d'appui au développement de la filière lavande-lavandin notamment.

Dans ce mémoire je m'intéresse à la recomposition des identités des producteurs dans un contexte général d'écologisation de l'agriculture, où les producteurs de lavandes et lavandins font face au déperissement qui diminue fortement la productivité. Comment se recomposent

---

<sup>1</sup> L'essai consiste à enherber les inter-rangs de lavandes et lavandins en première année de plantation pour observer l'impact de cette pratique sur le déperissement de la lavande, maladie présentée ci-après.

<sup>2</sup> Les itinéraires techniques désignent la succession des actions des producteurs pour mener à bien leur production (semis, désherbage, fertilisation, etc.)

<sup>3</sup> Un phytoplasme est une bactérie sans paroi, ce problème sera détaillé en première partie.

leurs identités ? Comment les spécificités de cette filière agricole se retrouvent mises en exergue ?

Pour répondre à ces questions, j'ai décidé de rencontrer en premier lieu les producteurs, puis les autres acteurs de la filière. Plusieurs interrogations ont permis de guider mon travail, suivant ces différentes entrées empiriques : par les producteurs, par les organismes d'appui à la filière, par les interactions entre ces deux types d'acteurs. Je les présenterai après avoir clairement explicité le contexte de cette recherche.

Plusieurs aspects de cette recherche se sont imposés à moi et m'ont guidée vers la construction d'un cadre théorique influencé par la sociologie pragmatique et l'anthropologie économique. La sociologie pragmatique est un cadre d'analyse particulièrement pertinent pour étudier l'émergence d'innovations, les interactions entre les objets et les acteurs divers autour d'une problématique. Elle apporte également des outils pour mettre en parallèle les pratiques agricoles et les justifications produites par les producteurs vis-à-vis de leurs choix techniques. Enfin, s'intéresser à la question de l'« écologisation de l'agriculture », c'est à dire la traduction d'injonctions ou de normes provenant des politiques publiques, mises en œuvre dans des changements des pratiques agricoles dans le sens d'un plus grand respect de l'environnement, c'est aussi s'attendre à étudier de nombreuses controverses où les acteurs expriment des opinions divergentes. L'anthropologie économique fournit quant à elle un cadre d'analyse pour étudier, au niveau des individus pour qui l'agriculture représente une activité économique, l'ensemble de leurs choix qu'ils soient raisonnés économiquement ou influencés par un ensemble de raisons plus ou moins rationnelles, plus ou moins explicitées lors des entretiens, et que nous désignerons sous le terme de « valeurs ». Plusieurs outils seront déployés afin de toucher au plus près ces valeurs : l'étude des trajectoires des acteurs rencontrés, l'analyse des discours, et la mobilisation de modèles pour illustrer ou appuyer le raisonnement.

Ce mémoire se structure en trois grandes parties. La première partie permettra de présenter l'ensemble des éléments de compréhension de l'étude. Une première sous-partie présentera le terrain d'étude et les objets d'attention autour de la production de la lavande et du lavandin, puis un état de l'art permettra de situer cette recherche, une méthodologie d'enquête sera ensuite exposée avant de proposer l'ensemble des questions de recherche dans une quatrième sous-partie. La deuxième partie sera ciblée sur les producteurs. Décomposée en deux sous-

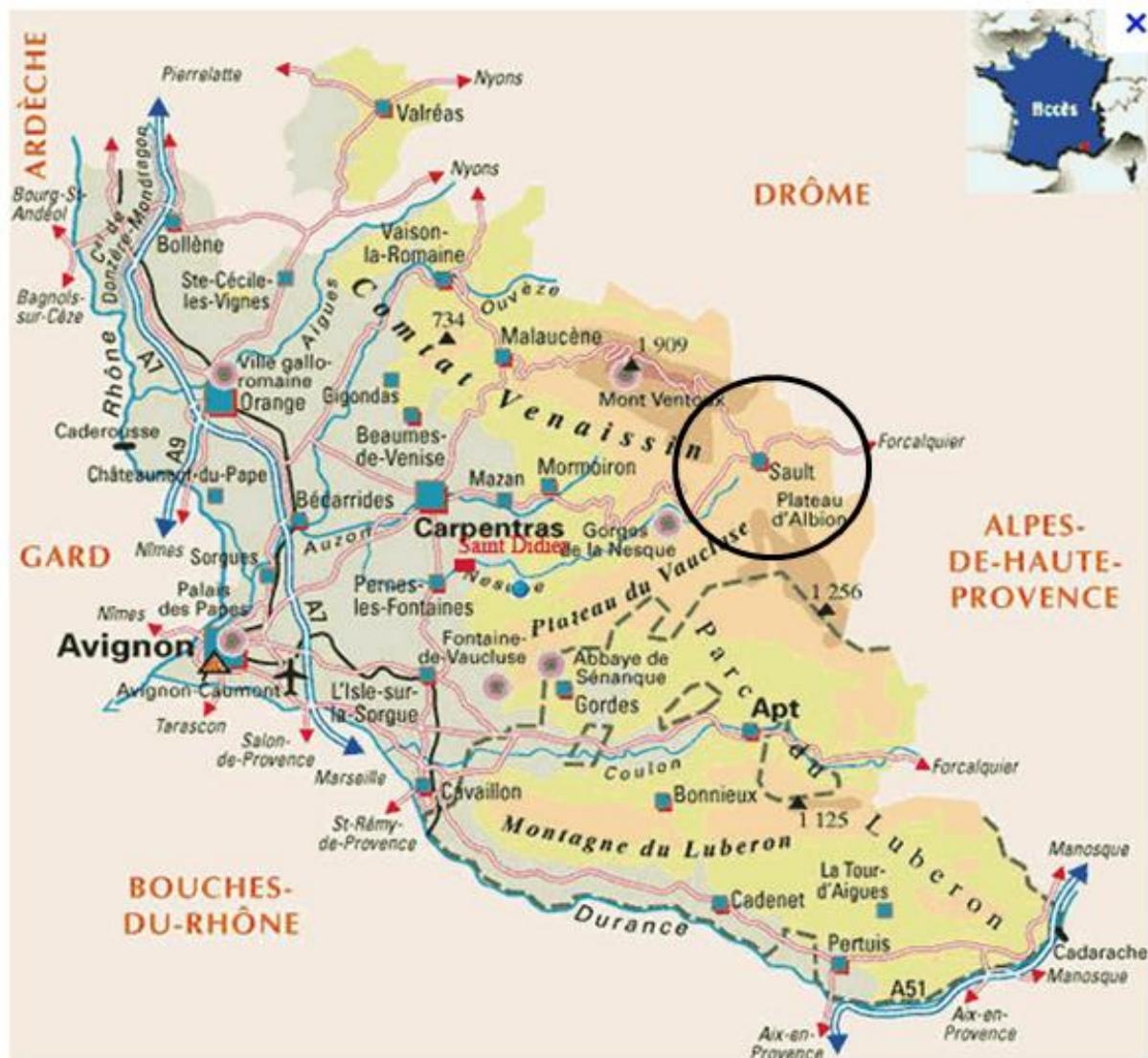
parties, elle interrogera d'abord les choix individuels exposés par les producteurs de lavande puis la mobilisation de catégories agricoles communes à l'ensemble de la profession (« agriculture biologique », « agriculture raisonnée », etc.) ou de modèles présents sur le territoire. La troisième partie permettra de questionner les spécificités de la filière lavande et lavandin au regard de trois axes : les spécificités d'une plante, les spécificités des organismes d'appui et les spécificités liées à la création variétale. Enfin, une discussion permettra sur les interrogations précédentes au regard de la particularité de la filière lavande.

## 1. Partie 1 : présentation de la démarche de recherche

### 1.1. Contextualisation de la recherche

#### 1.1.1. Présentation de la zone géographique

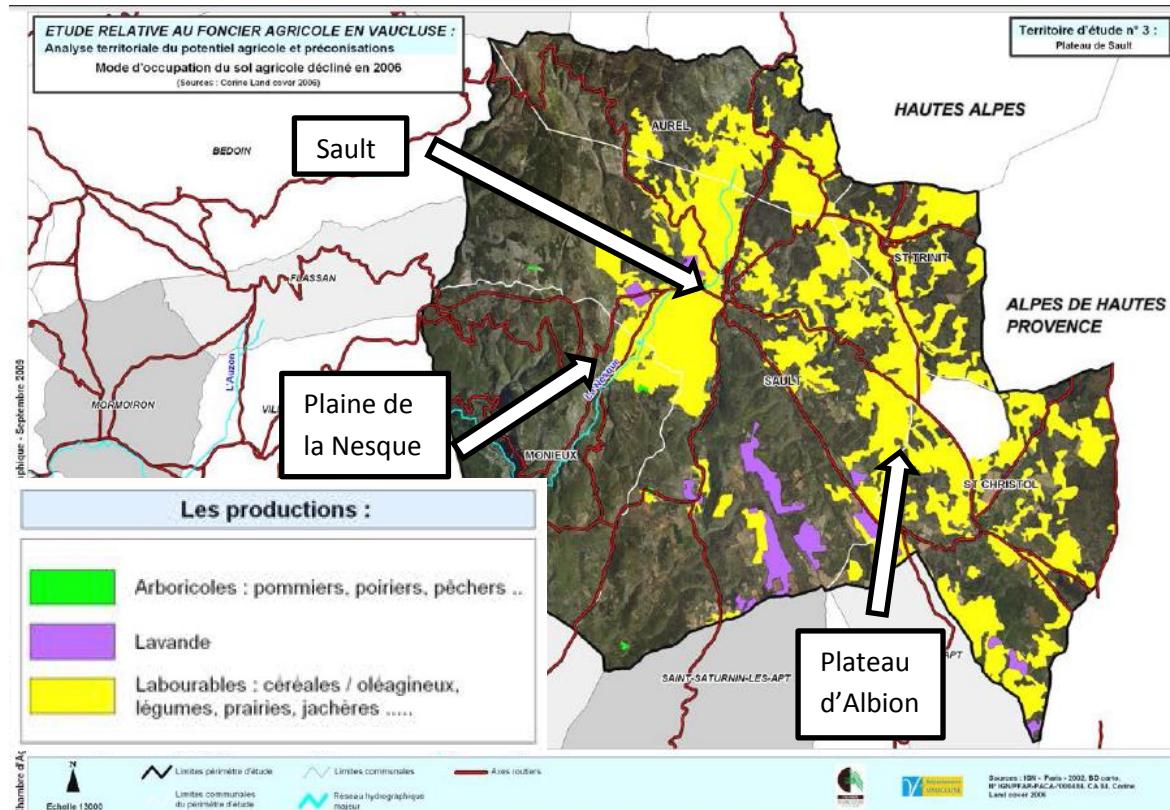
Situé dans le Vaucluse, à la limite avec le département de la Drôme et celui des Alpes de Haute Provence, le plateau de Sault est limité au sud par les Monts du Vaucluse et au nord par le Mont Ventoux (carte 1) et la montagne de Lure (dans les Alpes de Haute Provence). Petit canton, Sault compte 3 400 habitants au recensement de 2012<sup>4</sup>.



Carte 1 : Situer la zone d'étude, Sault et le plateau d'Albion (Source: [www.treille-en-provence.fr](http://www.treille-en-provence.fr) ; consulté le 3 juillet 2015)

<sup>4</sup> <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/> (consulté le 19 août 2015)

Le relief est hétérogène, on distingue trois topographies distinctes (Chambre d'agriculture du Vaucluse 2009) : la plaine de la Nesque, qui rassemble les terres les plus fertiles réservées aux grandes cultures et plantes à parfum, une zone de plateaux et de vallons où se côtoient de la garrigue, des plantes à parfum et des grandes cultures ainsi qu'une zone exclusivement boisée, non cultivée, à l'ouest du territoire (Carte 2).



Carte 2: Utilisation du sol agricole sur le plateau de Sault (Chambre d'agriculture du Vaucluse 2009) ; réalisée par Corine Land

Une complémentarité ancienne existe entre ces différentes zones. Les terres pauvres dans les hauteurs sont réservées à l'élevage de petits ruminants, tandis que les terres plus fertiles des vallées et du plateau d'Albion permettent de cultiver la lavande, le lavandin, des céréales mais également des fourrages (qui ont tendance à entrer de plus en plus dans les rotations<sup>5</sup>). Certains producteurs demandent aux éleveurs de mettre leurs brebis dans les champs de lavandes au printemps, dans un but de désherber les parcelles les plus « sales » (notamment dans les systèmes en agriculture biologique où les herbicides sont proscrits). Il y a une complémentarité entre les espaces et les usages. Les distilleries sont historiquement présentes

<sup>5</sup> Une rotation signifie qu'une fois la plantation de lavande arrachée (au bout généralement de 8 à 12 ans), l'agriculteur va semer plusieurs années de plantes annuelles (céréales, fourrages), et non pas replanter directement de la lavande. Cela permet de briser le cycle des différents ravageurs spécifiques aux cultures.

à proximité d'une source d'eau, d'une rivière. Les paysages de ce territoire sont façonnés par l'agriculture où la lavande occupe une place importante.

La délimitation du terrain d'étude a été déterminée par la zone où le test d'enherbement de la lavande a été mis en place par la chambre d'agriculture du Vaucluse. J'ai choisi de rester dans cette limite pour appréhender au mieux les relations entre les producteurs au sein d'un réseau d'interconnaissances plus ou moins fortes.

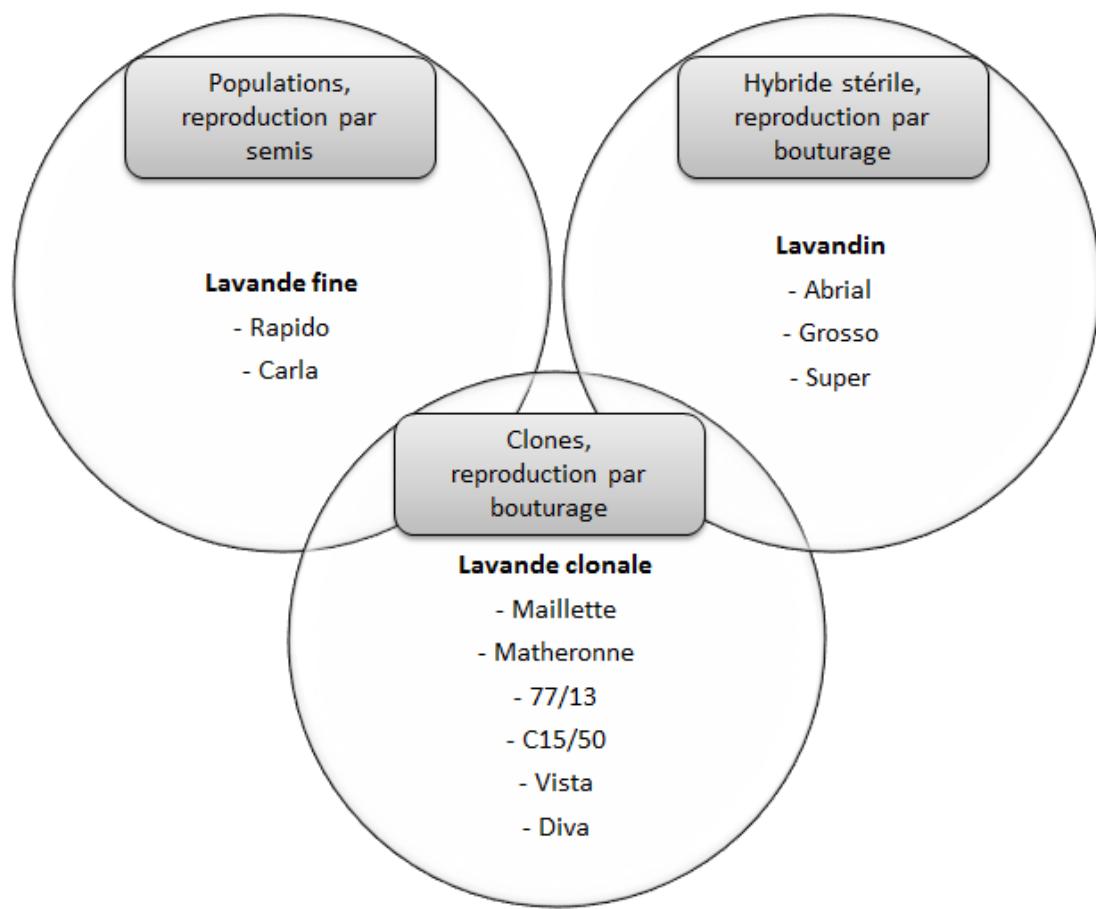
### **1.1.2. La lavande, le lavandin**

Plante pérenne, la lavande est connue pour ses vertus médicinales. Elle fait partie de la famille botanique des Lamaciées. Sur les sols calcaires du bassin méditerranéen, elle est présente à l'état sauvage sous deux principales espèces : la lavande aspic (*Lavandula spica*), la lavande fine (*Lavandula angustifolia Miller*). L'hybride naturel entre ces deux espèces est le lavandin : il ne peut pas se reproduire par reproduction sexuée, mais offre une très grande résistance et une plus grande productivité.

Initialement cueillie pour ses qualités médicinales (notamment pour la lavande aspic) ou pour la parfumerie (la lavande fine), la lavande est petit à petit cultivée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle pour satisfaire une demande de plus en plus importante. Marie-Laure Duffaud-Prévost détaille ces évolutions dans une annexe à sa thèse : « il y eut d'abord l'entretien des lavanderaies sauvages, leur labour. Puis, de jeunes plants étaient issus du nettoyage de ces lavanderaies et repiqués. Ce sont les premiers champs de lavandes, très proches des précédents, à partir de 1882 » (Duffaud-Prévost 2015, 361). Un producteur m'explique que lorsque son père était en activité, ils récoltaient les lavandes sauvages sur le bord de la route :

*« il en reste encore un peu des sauvages... des sauvages il faut les chercher quoi! (rires) ça dépérît... là tout ce que tu vois là, il y avait des lavandes, d'abord c'était plus clair, il y avait moins de bois, et puis les lavandes elles avaient un peu plus de soleil, un peu plus de jour, les brebis elles y passaient, mangeaient un peu d'herbe... et les lavandes elles donnaient en août! Mais un coup c'était nous qui coupions, un coup c'était eux! C'était la ferme avec mon père. On partait d'en bas, on montait jusqu'en haut, et on passait deux caisses de lavande! »* (Théo, producteur)

Cette pratique disparaît petit à petit avec l'intensification de la production, et cela entraîne une modification du paysage, le délaissage des parcelles non cultivées par les producteurs, colonisées petit à petit par des bois où les lavandes sauvages disparaissent. Les individus (de lavande) sont sélectionnés dans les parcelles, ce qui permet petit à petit de différencier des variétés (Figure 1). Les premières variétés sélectionnées sont d'abord bouturées, en lavandins (*Abrial, Grosso, Super*) et en lavande clonale (*Maillette, Matheronne*). La découverte du rôle joué par le phytoplasme du Stolbur dans le dépérissement de la lavande accélère la recherche variétale. Ainsi plusieurs variétés de lavande population *Carla* et *Rapido* sont créées.



**Figure 1: la sélection variétale en lavandes et lavandins (source : auteur)**

Le lavandin est un hybride stérile (il ne peut pas être multiplié par reproduction sexuée entre deux lavandins) mais il est naturellement présent dans les lavanderaies sauvages. Il est très rapidement repéré pour ses rendements dix fois supérieurs à la lavande fine et sélectionné au travers de trois variétés principales : *Abrial, Grosso, Super*. Concurrencé par les molécules de synthèse, le lavandin est délaissé et la sélection s'oriente plutôt vers la lavande clonale (issue de boutures de lavandes fines). Cela permet d'obtenir un produit moins cher que la lavande

fine, dont on peut retrouver les qualités en mélangeant les huiles essentielles de différentes variétés. La *Matheronne* et la *Maillette* sont ainsi sélectionnées. Récemment, à partir des années 1970, 1980, sont sélectionnées des variétés de lavande fine, la *Carla* et la *Rapido*, moins sensibles au dépérissement que les populations présentes chez les producteurs.

Actuellement, sur le plateau de Sault sont cultivées trois catégories de lavande et lavandin : la lavande fine, la lavande clonale et le lavandin. La lavande fine est une variété population<sup>6</sup>, elle se multiplie par reproduction sexuée, ce qui permet d'avoir, pour chaque graine, un individu unique. La lavande clonale se distingue de la lavande fine par son mode de reproduction, par multiplication végétative, c'est-à-dire par bouturage<sup>7</sup>. Tous les plants issus d'un même plant d'origine ont le même matériel génétique. Le lavandin est également produit par bouturage. La lavande et le lavandin sont soit conservés en fleurs coupées ou fleurs mondées pour décorer et donner une odeur d'ambiance, soit distillés, et utilisés sous forme d'huile essentielles (HE). Les trois catégories précédemment décrites ont des usages différents. Le lavandin est principalement utilisé dans l'industrie du détergent et des lessives, tandis que la lavande clonale, la lavande fine ou le lavandin Super<sup>8</sup> sont utilisées en aromathérapie pour leurs vertus d'anti-stress et de décontractant (Miles 2010). La parfumerie s'intéresse principalement à la lavande fine.

### **1.1.3. Une filière agricole de niche**

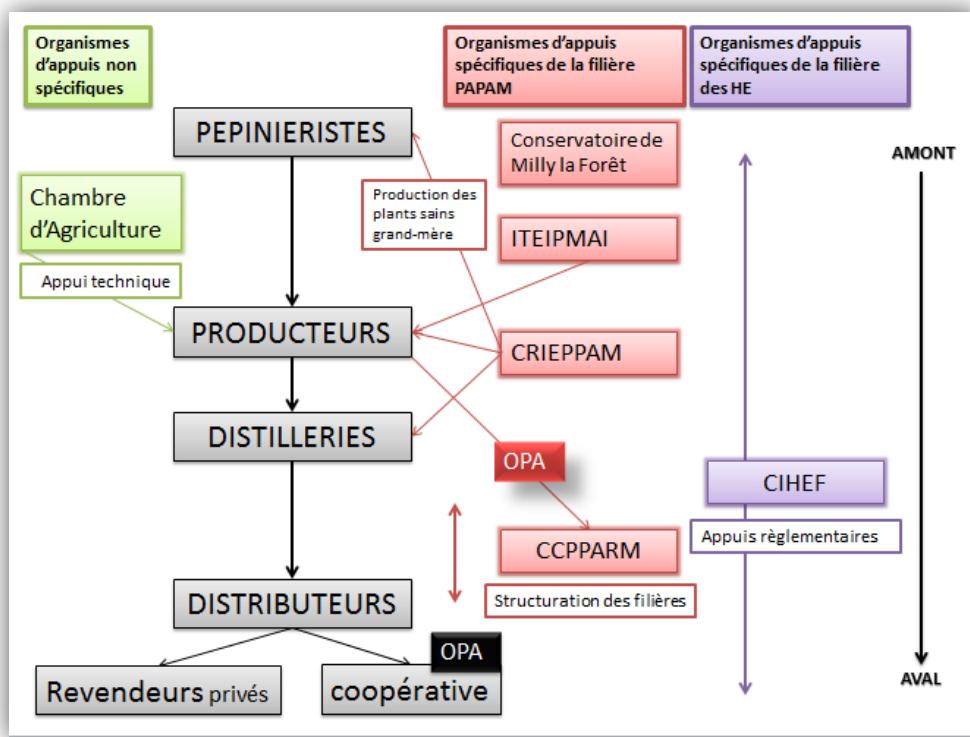
La filière de la lavande est intégrée plus largement dans la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) et dans la filière des huiles essentielles (toutes les PAPAM n'étant pas utilisées distillées), avec lesquelles elle partage de nombreux acteurs et organismes d'appui et distributeurs (figure 2).

---

<sup>6</sup> Définition d'une variété population : c'est « une variété hétérogène formée de mélanges d'individus sélectionnés principalement par les agriculteurs dans leurs champs. Ces individus sont relativement proches en apparence, mais présentent une certaine diversité génétique ». Définition disponible sur le site : <http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Systemes-agricoles/Tous-les-dossiers/Selection-classique-ou-participative-plusieurs-strategies-pour-les-bles-bios/Varietes-populations-privilegier-l-adaptabilite/%28key%29/1> (consulté le 31 mars 2015)

<sup>7</sup> Le bouturage est un mode de multiplication végétative de certaines plantes consistant à donner naissance à un nouvel individu (individu enfant de la plante mère) à partir d'un organe ou d'un fragment d'organe isolé (morceau de rameau, feuille, racine, tige, écaille de bulbe). C'est un clonage : la bouture est génétiquement identique à la plante mère.

<sup>8</sup> Le lavandin Super est une variété particulière de lavandin. Les variétés principales de lavandes et lavandins sont présentées en annexe 3.



**Figure 2 : organisation non exhaustive de la filière lavande-lavandin (source : auteur)**

Les pépiniéristes fournissent des plants aux producteurs qui ne produisent pas eux-mêmes leurs plants de lavande. Une fois la récolte réalisée, les producteurs distillent les tiges et les fleurs de lavande. Cela peut être réalisé sur l'exploitation si elle est équipée d'une distillerie, ou dans une distillerie coopérative ou privée. Les anciennes distilleries dites « traditionnelles » accueillent la lavande dans une cuve directement au contact du feu, tandis que les nouvelles distilleries dites « à caissons » permettent d'envoyer la vapeur d'eau dans les caissons (dans lesquels la lavande est directement récoltée). La lavande était initialement séchée avant d'être distillée, mais elle est de plus en plus souvent distillée en frais. Les producteurs récupèrent l'huile essentielle (HE) qu'ils commercialisent soit par des coopératives, dont le règlement implique souvent d'engager l'intégralité de la production, soit par des revendeurs privés dont certains sont présents historiquement sur le territoire. Différents organismes d'appui à la filière PAPAM ont un rôle particulièrement important dans la filière de la lavande (CDA 26 2014). L'institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (ITEIPMAI) est un organisme professionnel français de recherche finalisée, qualifié par le Ministère de l'agriculture, pour la filière plantes à parfum,

aromatique et médicinale<sup>9</sup>. Créé en 1980, cet organisme a plusieurs sites dans la Drôme et dans le Maine et Loire. Les missions variées, tournées vers l'amont de la filière, portent notamment sur la création variétale, la protection des cultures et s'accordent autour des objectifs finaux suivants : assurer les revenus des agriculteurs et maintenir et développer une activité PAPAM sur le territoire<sup>10</sup>. Plusieurs actions sont menées en lien avec la problématique du déclin de la lavande. J'aborderai particulièrement le projet « Groupe Virage Alternatif » porté par un des salariés.

Le Centre Régional Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (CRIEPPAM) regroupe l'amont et l'aval de la filière autour de l'amélioration de la production (appui aux producteurs, aux pépiniéristes, aux distilleries)<sup>11</sup>. Il est créé en 1994, dans la continuité de l'ARDEPPAM (Association Régionale pour le Développement des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), l'association des producteurs qui s'est transformée en interprofession<sup>12</sup> avec la création du CRIEPPAM. Ses missions sont liées à l'expérimentation, la recherche pour la production et la diffusion des résultats de recherche autour de la production dans la filière PAPAM. Basé à Manosque (04), les missions principales de cet organisme sont l'amélioration des techniques, de la mécanisation, du séchage et de la distillation. Ils sont à l'origine de la filière « plants sains » sur laquelle je reviendrai au cours de ce mémoire.

Le Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF) a été créé en 1997 afin de centraliser l'ensemble des données sur la production. Entre 2000 et 2005, ils ont mis en place les quotas sur lavandin pour stabiliser les prix du marché<sup>13</sup>. Aujourd'hui, ils accompagnent la filière des huiles essentielles dans la mise en conformité réglementaire ainsi que dans le développement de la démarche de développement durable Censo.

D'autres organismes interviennent dans cette filière, parmi lesquels le Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (CPPARM), qui a été créé en 1969 et appuie les filières sur le développement de la qualité, l'association des producteurs d'Appellation d'Origine Contrôlée Huile Essentielle de Lavande de Haute Provence (APAL), ou encore des organismes financeurs tel que France Agri Mer.

---

<sup>9</sup> L'ITEIPMAI bénéficie du concours financier du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural » (CASDAR)

<sup>10</sup> [www.iteipmai.fr](http://www.iteipmai.fr) (consulté le 30 mai 2015)

<sup>11</sup> [www.criepbam.fr](http://www.criepbam.fr) (consulté le 30 mai 2015)

<sup>12</sup> Une interprofession regroupe l'ensemble des acteurs économiques d'une filière agricole.

<sup>13</sup> [www.cihef.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=30:carte-productions&catid=14:production-france-huiles-essentielles&Itemid=127](http://www.cihef.org/index.php?option=com_content&view=article&id=30:carte-productions&catid=14:production-france-huiles-essentielles&Itemid=127) (consulté le 31 mai 2015)

La filière française a choisi de créer une démarche de qualité avec l'AOC lavande fine de Haute Provence afin de faire face à la concurrence des pays producteurs de lavande clonale (Chailan, s. d.). Le site de l'association des producteurs de lavande AOC de Haute Provence précise le choix variétale tourné vers les populations : « Exclusivement la lavande *Augustifolia P. Miller* appelée aussi lavande vraie, fine ou population et provenant de cultures traditionnelles. Les clones sont exclus »<sup>14</sup>. En plus de considérations géographiques, et d'altitude de mise en culture, l'huile essentielle est analysée et doit répondre aux caractéristiques suivantes (Figure 3).

Indice d'Acide	<1,0
Cinéole 1,8	0,2 à 1,0
Cis B Ocimène	3,0 à 9,0
Trans B Ocimène	2,2 à 4,9
Octanone 3	0,7 à 2,0
Camphre	<0,5
Linalol	<36
Terpinène 1-OL-4	2,5 à 5,5
Acétate de lavandulyle	<2,5
Lavandulol	>0,5
a. Terpinéol	<0,5
R1-Rapport Cis B Ocimène / Trans B Ocimène	1,2 à 2,7
R2-Rapport Trans B Ocimène / Octanone 3	1,4 à 7
R3-Rapport Linalol+acétate de Linalyle/Lavandulol+acétate de lavandulyle	12 à 18

Figure 3 : Critères analytiques de définition de l'AOC pour les huiles essentielles de lavande, document issu du site de l'APAL : [http://www.lavande-provence-aoc.com/index\\_aoc.php?lien=texte&langue=fra](http://www.lavande-provence-aoc.com/index_aoc.php?lien=texte&langue=fra) (consulté le 13 août 2015)

Un responsable de la filière me dit :

« l'AOC ça date de 81. (...) Il y a eu cette volonté des producteurs de lavande population, qui est une spécialité franco-française en fait, partout ailleurs où il se cultive de la lavande ce sont des clonales, c'est justement de se démarquer des étrangers, notamment des bulgares à l'époque, mettre en place une AOC, pour... continuer d'exister! Se démarquer sur la qualité! »  
 (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Marie-Laure Duffaud-Prévost considère que la durabilité de la filière lavande et lavandin est fortement déterminée par « la question de la valorisation du produit lavande par le terroir »

<sup>14</sup> [www.lavande-provence-aoc.com/](http://www.lavande-provence-aoc.com/) (consulté le 13 août 2015)

(Duffaud-Prévost 2015, 366) dans un contexte où le développement de produits de synthèse entre en concurrence avec la production agricole. On observe une tension entre une qualité incarnée par la lavande fine, fortement liée à la génétique des plants, et des contraintes qui poussent les producteurs à s'en détourner. En effet aujourd’hui, la recherche en innovation variétale pousse de plus en plus la filière de la lavande fine vers des lavandes clonales, plus résistantes au déprérissement. De plus, sa spécificité est concurrencée par le lavandin, qui offre une huile de moins bonne qualité, mais en quantités plus importantes. Enfin, la filière fait face actuellement aux risques d’être assimilée à une substance chimique, ce qui l’obligerait à se conformer à la réglementation REACH<sup>15</sup>.

#### **1.1.4. La problématique du déprérissement : « cancer de la lavande » ?**

##### **1.1.4.1. Qu’appelle-t-on « le déprérissement » ?**

Ce qu’on appelle communément le « déprérissement » est une maladie dont la présence a été observée dès les années 20-30 sur la lavande à l’état sauvage. Un technicien de l’ITEIPMAI m’explique :

*« On a les 1<sup>er</sup> cas [de déprérissement] sur lavande dans les années 20. 1920, sur lavande à l’état sauvage, et dans les années 30, sur lavandin. Bon au début l’agriculture était peu intensive, donc le problème ne s'est pas posé, enfin y'en avait pas tant que ça, pas comme aujourd’hui. Dans les années 70, on a une explosion du déprérissement du côté de Mévouillon sur les Abrial. (...) Ensuite, ça s'est déplacé... donc au début c'était vraiment concentré dans la zone de Mévouillon, au sud-est de la Drôme et ensuite, ça s'est déplacé, début des années 90 dans le plateau d'Albion qui a été touché à partir de 91. On a les premiers rapports d'observation de déprérissement, parce qu'à l'origine, on ne savait pas ce que c'était, donc en fait, c'est une maladie qu'on a très vite appelée déprérissement parce qu'on ne savait pas l'expliquer »* (Pierre, salarié de l’ITEIPMAI).

Les premiers travaux de recherche sont engagés au début des années 1990 pour déterminer les causes de ce déprérissement, « *tenter de mettre un nom là-dessus* » (Pierre, salarié de l’ITEIPMAI). Ces travaux ont permis de comprendre l’origine de la maladie : le phytoplasme

---

<sup>15</sup> [http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/chemicals/reach/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/chemicals/reach/index_fr.htm) (consulté le 30 juillet 2015)

du Stolbur<sup>16</sup>. Les phytoplasmes se différencient des bactéries par leur absence de paroi cellulaire (Cousin et Boudon-Padieu 2001). Ils utilisent leur hôte pour se multiplier. La lavande est hôte, et la cicadelle *Hyalesthes obsoletus* est également hôte de ce phytoplasme. L'insecte est alors « vecteur » du phytoplasme, il transmet la maladie en passant d'un plant malade à un plant sain (Figure 4).

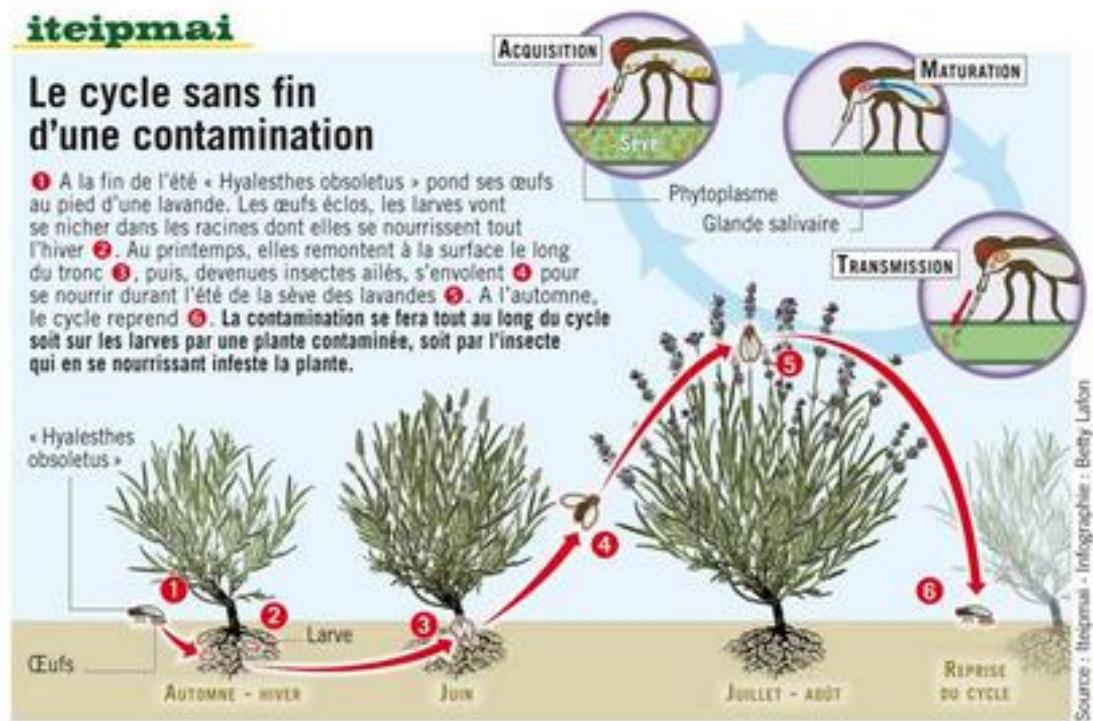


Figure 4: cycle biologique de *H. obsoletus* sur lavande ou lavandin – (source : ITEIPMAI)

L'intégralité du cycle de l'insecte se déroule sur la plante hôte. L'adulte pond au niveau des racines, dont se nourrissent les larves, qui remontent vers la surface au cours du printemps. Devenues adultes entre mi-juin et mi-juillet, les cicadelles s'envolent vers d'autres plantes à qui elles transmettent la maladie au travers de leur système digestif.

Les symptômes du dépérissement sont croissants : les plants apparaissent d'abord chétifs et jaunissant. Cela peut aller jusqu'au dessèchement et à la mort de la plante. La production en huile essentielle est impactée et elle diminue fortement.

<sup>16</sup> Etudes réalisées par l'iteipmai : « bibliographie déperissements lavandes et lavandins » par Nathalie Verjux, iteipmai Station Sud-Est, septembre 1993, 25p. ; « synthèse des recherches conduites depuis 1994 sur les déperissements des lavandes et lavandins » par Cédric Yvin, Station Sud-Est, Juin 2010, 23p.

Les moyens pour lutter contre cette maladie sont limités. Dans un document de synthèse daté de 2010, l'auteur souligne le manque de réponse à la question suivante : « quelles méthodes de lutte directes, utilisables par les producteurs et respectueuses des abeilles, peut-on mettre en place contre *H. obsoletus* (adultes et larves) ? En agriculture conventionnelle ? En agriculture biologique ? » (iteipmai 2010, 22). Il n'est pas possible d'utiliser de traitement pour lutter directement contre le phytoplasme, et les réglementations agricoles destinées à la protection des abeilles interdisent tout traitement insecticide non sélectif pendant la période de floraison, c'est-à-dire lorsque abeilles et cicadelles se côtoient dans les lavanderaies.

Les préconisations en direction des producteurs sont variées mais relèvent pour le moment d'essais et de moyens de lutte indirectes. De l'ordre de la prévention, elles vont combiner des stratégies génétiques (choix de variétés résistantes, plants sains) ou des techniques de cultures ciblées (semis direct, enherbement des inter-rangs, pulvérisation de kaolinite).

#### **1.1.4.2. *Les stratégies génétiques de lutte***

Les stratégies génétiques sont les premiers axes de recherche ayant abouti à des résultats concluants (iteipmai 1993), avant même que la maladie n'ait été clairement identifiée. Les différents organismes de la filière rencontrés conseillent fortement de planter des 'plants sains' certifiés qui sont cultivés de telle sorte qu'ils ne peuvent être porteurs du phytoplasme lors de la plantation. Jacques, directeur du CRIEPPAM m'explique qu'à partir de 1997, deux règlements techniques ont été co-construits entre le CRIEPPAM et l'ITEIPMAI pour garantir la production de plants sains, en fonction des modes de reproduction : l'un sur les semis, l'autre sur les boutures. La maladie ne se transmettant pas par les graines, la technique impose uniquement de s'assurer qu'il ne puisse y avoir de transmission du phytoplasme avant que le plant n'arrive chez le producteur. Il m'explique : « *il a fallu bouleverser complètement le schéma de production et ce qu'on a dit, si on veut faire en sorte que les plants soient indemnes, il faut les protéger par du filet insect-proof, il faut faire en sorte aussi de désinfecter le sol, et surtout qu'il faut arriver à faire un plant rapidement, car on ne va pas laisser le filet pendant des années dessus!* »<sup>17</sup>. La production de boutures pour des plants de lavande clonale ou de lavandins sains implique une étape supplémentaire, celle de la régénération *in vitro* à partir de méristèmes apicaux (seule partie du plant indemne de maladie) afin de produire des plants « grand-mère » dont les boutures servent à produire les

---

<sup>17</sup> Entretien avec Jacques directeur du CRIEPPAM le 29 juin 2015

plants-mères utilisés par les pépiniéristes pour produire finalement les plants commerciaux. Tandis que la production de plants sains issus de graines est facilement réalisable par les producteurs, la production de plants sains issus de boutures implique une étape de production très technique, inaccessible aux producteurs ou aux pépiniéristes, réalisée dans les instituts de recherche. Ensuite, plusieurs variétés de lavande population<sup>18</sup>, résistantes au dépérissement causé par le phytoplasme du Stolbur, ont été développées en lavande fine (*Carla, Rapido*) et lavande clonale (*Diva*). Une nouvelle variété est en cours de développement, la *Sara* est sélectionnée « sur sa tolérance au dépérissement et à la sécheresse »<sup>19</sup>.

Les instituts actuels en charge de la création variétale, l'ITEIPMAI et le CRIEPPAM ont vu le jour relativement récemment (respectivement 1980 et 1994) compte tenu de l'historique de la culture de lavandes et lavandins. Pourtant la sélection variétale a débuté dans l'entre-deux guerres, impulsée par les entreprises de parfumerie. Le directeur du CRIEPPAM m'explique :

*« dans les années 1920-30, il y avait des gros industriels grassois, qui ont commencé à mettre en culture des lavandes sur le plateau de Valensole, sur le secteur de Barème, Saint-André-les-Alpes tout ça, et ces gens-là avaient des services techniques importants et ont commencé à faire de la sélection clonale, notamment les établissements Chiris, (...) dans une population qui a 10-15 ans, on s'aperçoit qu'il reste une dizaine d'individus, tout le reste, c'est mort, c'est déperissant, ce n'est pas beau, bin qu'est-ce qu'on fait : on prend des boutures sur ces plants-là on les met à raciner, et puis on les plante, et puis on les compare et puis on regarde la qualité, on regarde le rendement, et c'est comme ça que sont nées Maillettes, Matheronnes, qui sont les deux plus vieux clones cultivés de lavande. »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Marie-Laure Duffaud-Prévost relate le rôle clef de certains acteurs ancrés dans le territoire, comme celui de Léopold Lamothe, Officier de l'instruction publique, qui aurait encouragé les populations à planter de la lavande et aidé à son développement. Il aurait également réussi à « à unir ses forces à celle d'un industriel Lyonnais, René-Maurice Gattefossé, fondateur de la

---

<sup>18</sup> Les variétés de population ont la caractéristique d'être composées d'individus hétérogènes. La plantation s'effectue à partie de graines et non de boutures.

<sup>19</sup> Information issue d'une présentation power point de Rémi Bonnaure de l'iteipmai, intitulée « méthodes de lutte contre les bio-agresseurs », les 7 et 8 septembre 2011 au techn and bio - le carrefour européen des techniques agricoles bio et alternatives

Revue « *La parfumerie Moderne* » en 1908 et qui servira de tribune aux promoteurs de la « *lavande française* » et de support d’information technique » (Duffaud-Prévost 2015, 146).

Les Chambres d’Agriculture ont expérimenté également la recherche de nouvelles variétés mais sans s’appuyer sur des programmes de recherche spécifiques. Ainsi la *Diva* serait le fruit d’une recherche menée individuellement par le technicien en place avant Manon à Sault. Un producteur relate son travail :

*« ils ont trouvé ce clone-là, enfin la Diva, mais.... c'est [le technicien] qui avait fait ça...des plantations de lavandes fines, il avait repéré les belles, les bouturées, il mettait des piquets, l'hiver il venait, il faisait ses boutures, il arrivait à en faire ses pépinières et puis... et après il les mettaient à un endroit-là, sur un morceau, là, et puis celles qui étaient belles au bout de 3-4 ans, il les re-multipliaient, et la Diva elle sort de là, c'est comme ça qu'il a fait. »* (Théo, producteur)

Or comme la qualité de l’huile essentielle est étroitement liée à la variété des lavandes et lavandins, la création de chaque nouvelle variété doit venir s’intégrer dans un circuit de commercialisation, répondre à des besoins des utilisateurs finaux. La création variétale réalisée par les établissements Chiris étaient directement en adéquation avec les besoins de ces mêmes établissements. A l’inverse, les ambitions du technicien de la Chambre d’Agriculture sont avant tout de trouver une variété résistante à ce déclin qu’on ne connaît pas encore. La création des interprofessions, avec le CRIEPPAM notamment permet de remettre au cœur cette volonté d’adéquation entre les variétés créées et leur usage commercial :

*« après en 93-94, donc quand on a créé le CRIEPPAM, on a montré à quelques industriels qui étaient adhérents de notre structure, des profils chromatographiques de plusieurs clones, et puis ils nous dit et bin on voudrait bien celui-là, celui-là, celui-là et là-dessus, on a développé les clones C15-50, 77/13 essentiellement »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Aujourd’hui, les liens avec la recherche publique semblent s’établir plus naturellement. Des compétences extérieures ont été mobilisées lorsqu’il a fallu faire la régénération *in vitro* des plants. Le chargé de mission de l’ITEIPMAI précise :

*« on a du matériel, nous on part sur des choses très simples, c'est souvent du matériel qui est récupéré dans la nature et qui est testé! On est au néolithique, on peut appeler ça quoi...! Et après on peut hybrider des choses, on peut créer des lignées plus intéressantes, des choses comme ça, mais après par contre, sur certains programmes, sélection, on se rapproche de plus en plus de l'INRA qui ont le savoir-faire en fait! (...) Il y a un programme sur la lavande-là qui démarre, et du coup c'est l'avantage des instituts en fait, c'est qu'on peut aller chercher à la recherche fondamentale les besoins qu'on ne sait pas faire nous donc... monter les programmes avec l'INRA c'est souvent qu'on le fait. Végépolys, ou voilà des gens qui savent faire du labo, ou du séquençage... et nous derrière, voilà, on est juste, on coordonne juste le programme mais c'est eux qui font le boulot! » (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)*

La filière bénéficie de la technologie de pointe de l'innovation variétale, et expérimente actuellement le génotypage (Chaisse et al. 2012), évoqué par Paul lorsqu'il mentionne « *faire du labo, ou du séquençage* ».

#### **1.1.4.3. *Les stratégies agronomiques de lutte***

Les stratégies culturales d'ordre prophylactiques<sup>20</sup> permettent de limiter la propagation de la maladie (CRIEPPAM, Chambres d'agriculture de la Drôme et du Vaucluse, et FREDON PACA 2013). Dans le cas de la lavande, pour lutter contre le dépérissement, il est conseillé aux producteurs de ne pas replanter des lavandes ou des lavandins derrière une culture de lavandes ou de lavandins, et de faire deux ou trois années de cultures annuelles avant de replanter. Des techniques de cultures censées limiter le dépérissement sont actuellement testées par des producteurs isolés ou en lien avec des organismes de recherche. Il s'agit de l'enherbement des inter-rangs de lavandes, la protection des plants avec de la kaolinite<sup>21</sup>, ou le semis direct des lavandes population<sup>22</sup> (iteipmai 2014). L'enherbement des inter-rangs (image 1), jouant le rôle d'écran végétal, permettrait de réduire les contaminations par *Hyalesthes*

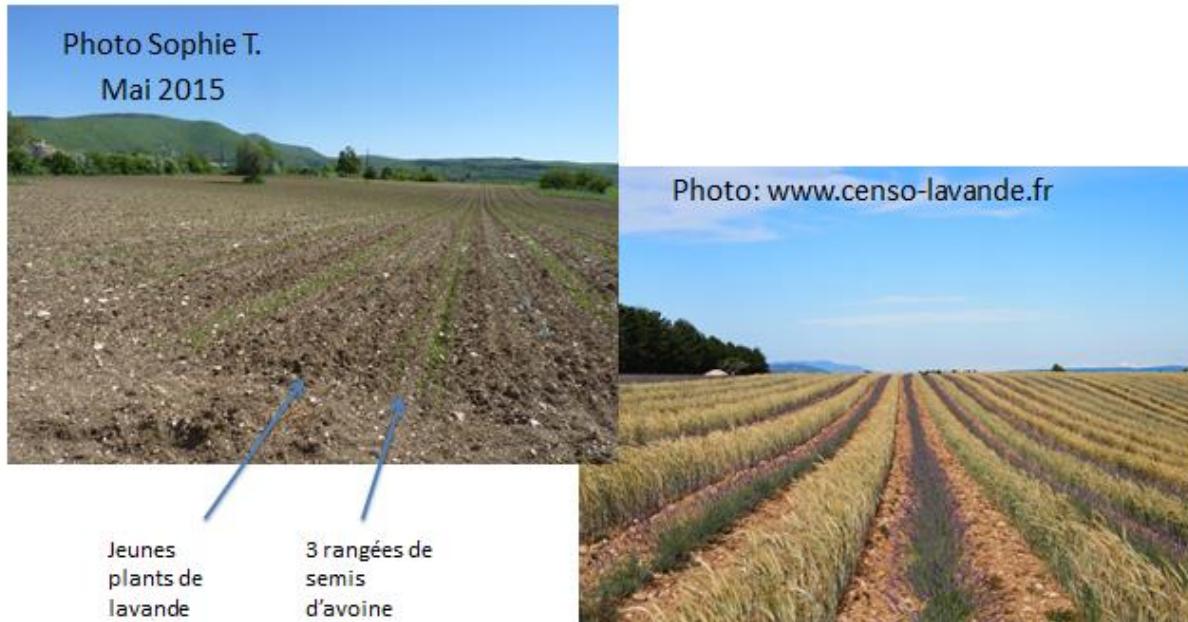
---

<sup>20</sup> Qui permettent de prévenir l'apparition d'une maladie.

<sup>21</sup> Les plants sont recouverts de cette argile par pulvérisation, ce qui empêcherait aux insectes de reconnaître le plant.

<sup>22</sup> Traditionnellement, les plants issus de semis sont repiqués dans les plantations une fois qu'ils ont atteint une taille suffisante. Le semis direct suppose de semer directement les graines de lavandes dans les parcelles. La densité des plants est alors plus importante.

*obsoletus* (iteipmai 2014, 19), et notamment en limitant le déplacement des insectes (CDA 26 2014, 59).



### Image 1 : l'enherbement de la lavande

Le déprérissement touche tous les producteurs de lavande et lavandin. Un producteur m'explique sa vision de cette maladie ainsi :

*« je dis toujours : « on peut le comparer au cancer de l'homme, le cancer de l'homme, on le limite, on le traite un peu mais on vit avec et on l'arrêtera pas ! » et bin le déprérissement sur lavande, je pense que c'est pareil ! »*  
(Elliot, producteur).

Ces objets d'étude sont à l'origine de nombreuses interrogations s'inscrivant dans un domaine de recherche vaste présenté ci-après.

## 1.2. Une recherche inscrite à l'intersection entre l'anthropologie économique et la sociologie des controverses

### 1.2.1. Un état de l'Art dense

#### 1.2.1.1. *L'écologisation de l'agriculture*

L' « écologisation » désigne « l'intégration des objectifs des politiques de l'environnement dans les politiques sectorielles » (Deverre et de Sainte Marie 2008, 2). Concernant les

politiques agricoles françaises, Christian Deverre et Christine de Sainte Marie proposent une lecture de l'écologisation de la politique agricole commune (PAC), au travers des formes d'accompagnement qui se sont succédées en France depuis le milieu des années 1980. Ils distinguent trois phases d'introduction de l'environnement dans les problématiques agricoles : en 1985 avec l'introduction de la notion d'agri-environnement dans la PAC et d'aides à l'attention de l'élevage pastoral en France, la première réforme de la PAC en 1992 qui adopte des mesures contre l'intensification de la production (quotas laitiers notamment) puis celle de 2003 qui impose un découplage (les aides ne sont plus liées aux rendements mais aux surfaces) et l'éco-conditionnalité des aides (mesure obligatoire à respecter pour bénéficier des aides : bandes tampons, etc.) (Deverre et de Sainte Marie 2008). Dans un article plus récent, les auteurs reviennent sur la mise sur le devant de la scène de l'« agroécologie » par le nouveau ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt français (Deverre et de Sainte Marie 2014) et interrogent la possibilité que cela soit une nouvelle forme d'écologisation des politiques agricoles.

Plus qu'un simple verdissement des institutions, ou une mise en œuvre de plans de financements pour des agricultures aux intérêts écologiques marqués, ce terme d'« écologisation » interroge la création d'un nouveau paradigme qui guiderait les recherches scientifiques (Ollivier et Bellon 2013). L'agriculture se caractérise par de nombreux adjectifs et expressions permettant de distinguer des pratiques au travers de définitions institutionnelles (Pervanchon et Blouet 2002). Différents auteurs montrent que les pressions d'écologisation sur les systèmes de production agricoles portées par les questions de protection de l'environnement, mais également de santé des consommateurs est un champ de recherche particulièrement riche (Navarette et al. 2011). Cependant, l'observation de certains indicateurs : l'augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires (Potier 2014), la stagnation des conversions en agriculture biologique<sup>23</sup> montrent que cette écologisation n'est pas réellement à l'œuvre. Cela interroge donc sur la traduction de ce concept d'« écologisation » au sein des exploitations, au niveau des pratiques des producteurs.

#### ***1.2.1.2. Les transitions et changements de pratiques***

L'écologisation des agricultures offre un renouvellement des études sur les transitions et les changements de pratiques. Une littérature très dense apparaît concernant les travaux sur les

---

<sup>23</sup> <http://www.agencebio.org/la-bio-en-france> (consulté le 15 août 2015)

formes d'agricultures écologisées, abordant les changements de pratiques d'un point de vue agronomique, économique ou socio-anthropologique.

L'agriculture biologique est institutionnalisée en France dès 1980 avec la loi d'orientation agricole qui donne pour la première fois une définition et met en place un système de certification associé avec son inspection (Lamine et Bellon 2009, 19), et en Europe avec la création d'un cadre légal européen en 1991. C'est un champ important de recherche pour les sciences sociales, tour à tour objet de différenciation ou de comparaison par rapport à l'ensemble de l'agriculture. De nombreux travaux ont abordé les dynamiques individuelles et collectives de conversion vers l'agriculture biologique (Clapat 2013; Lamine et Bellon 2009; Stassart et Jamar 2009; Streith et Cresson 2014) ses verrouillages et ses risques de « conventionnalisation » (Guthman 2004; Stassart et Jamar 2009; Leroux 2011; Vankeerberghen 2012) défini par Benoît Leroux comme consistant « à modifier les propositions et les modes d'organisation agrobiologiques<sup>24</sup> jusqu'à un tel degré qu'ils puissent s'intégrer voire se confondre au modèle agricole conventionnel » (Leroux 2011, 13). L'idée sous-jacente à la notion de « conventionnalisation » est celle d'une agriculture biologique pouvant être réappropriée par des modèles industriels, dans une économie néolibérale. Les producteurs n'ont pas été les cibles uniques de ces recherches, et notamment Claire Lamine s'intéresse aux dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique (Lamine 2012), Aurélie Cardona a étudié le rôle des acteurs non agricoles qui influencent les dynamiques de transition vers la bio (Cardona 2013). Les changements de pratiques dans l'agriculture ont également été analysés au regard des circuits de distribution, notamment alternatifs (Deverre et Lamine 2010), des filières (Lamine et Bellon 2009) ou par l'observation des organismes d'appui, dans le conseil agricole (Cerf, Guillot, et Olry 2010).

L'identité est un concept qui a été utilisé par de nombreux auteurs dans des sens souvent très éloignés. Il s'agit d'un concept également problématique, lorsqu'on en rigidifie les cadres, comme le souligne les travaux de l'anthropologue Jean Loup Amselle<sup>25</sup>. Il apparaît donc indispensable de justifier le choix de ce terme dans ce travail. Claude Dubar considère l'importance de deux approches souvent opposées dans l'exploitation par les sociologues des trajectoires de vie des acteurs enquêtés. Il distingue les trajectoires « objectives » qui vont privilégier les « cadres sociaux de l'identification » (Dubar 1998, 78) et les trajectoires

<sup>24</sup> Les termes d'« agrobiologie » et d'« agriculture biologique » sont confondus dans le travail de B. Leroux.

<sup>25</sup> « Logiques métisses et branchements : anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs », entretien en ligne, enregistré le 27 juin 2006 à la Maison des sciences de l'homme, 54 bd Raspail Paris 6<sup>e</sup>. <http://semioweb.msh-paris.fr/AAR/FR/video.asp?id=977&ress=3035&video=98316&format=68#12365> (consulté le 22 août 2015)

« subjectives » où l'individu reconstruit les liens logiques entre différents évènements permettant d'aboutir à une situation présente. Par sa volonté d'utiliser cette terminologie, parfois également la notion de « formes identitaires », il amène à réfléchir aux évolutions de la société, en perpétuelle construction où « les croyances et les pratiques des membres d'une société contribuent à inventer de nouvelles catégories, modifier les anciennes et reconfigurer en permanence les « cadres de socialisation » eux-mêmes » (Dubar 1998, 83). L'usage de ce concept dans cette recherche permettra de saisir les justifications des producteurs autour de leurs choix techniques, la construction logique de leur système de production, mais également d'observer la mobilisation de modèles variés, qu'ils soient publicisés (agriculture biologique, agriculture raisonnée) ou simplement empruntés au contexte local (producteurs ayant une personnalité forte, proposant des alternatives intéressantes ou incarnant le mauvais exemple).

Tandis que la sociologie rurale s'est longtemps intéressée à catégoriser le groupe socio-professionnel des agriculteurs, décrit comme singulier et unifié, il apparaît récemment des distinctions fortes et un dialogue parfois difficile entre les différentes formes d'agriculture (Hervieu et Purseigle 2013; Lemery 2003). Claire Lamine a montré comment l'écologisation des pratiques chez les producteurs de céréales implique des recompositions de leurs identités professionnelles autour des notions de risque, d'excellence et des visions de l'avenir (Claire Lamine 2011). Plusieurs auteurs montrent comment dans des arènes agricoles particulières (en chambres d'agriculture ou dans des coopératives agricoles), les différents types d'agricultures interagissent, permettant ainsi la définition de nouvelles normes (Bui, Lamine, et Cerf 2013; Samak 2013).

Ce contexte de changements est favorable également pour le développement de tout un pan de recherches concernant les tensions entre les aspects sociologiques et économiques des choix réalisés. Les valeurs apparaissent à l'intersection entre une dimension individuelle, souvent privilégiée par la théorie économique néoclassique et une dimension collective d'appartenance sociale, elles sont construites et partagées par un groupe social. Ainsi Valeria Siniscalchi, dans son travail sur les Sentinelles de Slow food, s'interroge sur motivations et valeurs des acteurs de l'association et souligne les tensions entre « une dimension idéale et l'action concrète » (Siniscalchi 2013, 303). Observant les initiatives qui utilisent l'imaginaire proposé initialement par le mouvement Slow Food, elle souligne la réutilisation par un modèle marketing des visions holistiques du modèle alternatif<sup>26</sup>. Sur la construction des

---

<sup>26</sup> Séminaire : « anthropologie des économies et formes de mobilisation » séance du 12 mai 2015 à l'EHESS Marseille

justifications vis-à-vis des pratiques agricoles, les questions d'identités et de valeurs se retrouvent souvent analysées conjointement (Vankeerberghen 2012; Lamine 2011; Garcia-Parpet 2013). Certains auteurs se risquent également aux frontières de champs d'analyse de la psychologie, et travaillent sur les émotions qui guident parfois l'action (Van Dam, Nizet, et Dejardin 2010).

Les différents modèles agricoles revendiqués soulignent les différenciations qui s'opèrent dans le monde agricole. La sociologie pragmatique et notamment la sociologie des controverses permet d'aborder les incertitudes liées à ses évolutions (Lamine, Tétart, et Chateauraynaud 2010; Cardona 2012). Dans chacune des catégories d'agriculture proposées, apparaissent des controverses. Ainsi, des controverses autour de l'agriculture biologique<sup>27</sup> et de son rôle positif sur l'environnement sont fortes, comme en témoigne le débat qui a agité l'INRA en 2014, suite à la sortie, fin 2013, d'un rapport pour le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, intitulé « Vers des agricultures à haute performance » et particulièrement le volume 1 « Analyse des performances de l'agriculture biologique ». Plusieurs courriers ont été échangés par les chercheurs, rendant la controverse publique<sup>28</sup>. A propos de l'agriculture de conservation<sup>29</sup>, Frédéric Goulet montre comment les controverses associent de plus en plus les connaissances scientifiques, « contribuant à déconstruire en permanence les catégories du monde qui nous entoure » (Goulet 2008, 292). L'étude des controverses a également permis à Claire Lamine, Gilles Tétart et Francis Chateauraynaud de montrer comment différentes formes d'agricultures s'influencent mutuellement : « les agriculteurs pratiquant ces formes d'agriculture se revendiquant comme plus écologiques se situent toujours par rapport à l'agriculture biologique, qui bien qu'inenvisageable et non viable dans leur cas et/ou dans la perspective de nourrir la planète, leur sert clairement d'aiguillon » (Lamine, Tétart, et Chateauraynaud 2010, 11). Ces auteurs montrent qu'une partie des agriculteurs conventionnels, qui entreprennent une démarche d'écologisation de leurs pratiques, construisent leurs identités en comparaison à l'agriculture biologique.

---

<sup>27</sup> Intervention de Claire Lamine lors du séminaire « controverses environnementales et anthropologies de la nature » le 10 avril 2015 à l'EHESS Marseille

<sup>28</sup> <http://www.strategie.gouv.fr/publications/synthese-vers-agricultures-hautes-performances> (consulté le 17 mars 2015)

<sup>29</sup> « L'agriculture de conservation a été officiellement définie par la FAO en 2001, comme reposant sur trois grands principes : couverture maximale des sols, absence de labour, rotations longues et diversifiées » source : [www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Agroecologie//Tous-les-dossiers//L-agriculture-de-conservation](http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Agroecologie//Tous-les-dossiers//L-agriculture-de-conservation)

### **1.2.2. La complémentarité de deux cadres conceptuels**

La recherche proposée s'appuie sur la complémentarité de deux approches des sciences sociales, l'une issue de la sociologie pragmatique et l'autre empruntée à l'anthropologie économique.

L'intérêt de la sociologie pragmatique réside dans sa capacité à « rendre compte des conduites humaines en insistant sur la multiplicité des logiques d'action et sur la pluralité des formes de rationalité mises en avant » (Nachi 2006). Mohamed Nachi détaille les cinq principes parmi lesquels le principe de symétrie, exprimé par Michel Callon et Bruno Latour comme le « seul principe méthodologique qui permette d'obtenir une connaissance réaliste du processus de construction des connaissances » (Nachi 2006, 32). Il permet d'équilibrer les points de vue, et de comprendre la construction sociale du fait scientifique. Ainsi, en interrogeant les acteurs de la filière et les organismes d'appui à la filière, nous soulignerons leur importance dans la construction des identités professionnelles des producteurs. Les apports de la sociologie des controverses permettront de mettre en évidence la complexité des mécanismes auxquels sont confrontés les agriculteurs et les acteurs de l'accompagnement agricole quand les sciences agronomiques ne s'accordent pas autour d'une vérité universelle, ainsi que de souligner les différentes visions des producteurs vis-à-vis de l'incertitude (Callon, Lascoumes, et Barthe 2001) quant à leurs exploitations, et sur l'agriculture plus généralement. Des éléments de différenciations individuelles au travers des idées, des croyances, et des valeurs seront observés. Ces dernières seront également au croisement d'une approche par l'anthropologie économique.

Tous les agriculteurs rencontrés pendant ce terrain vivent de leurs revenus de l'agriculture, tout comme les conseillers dont les postes sont financés, de manière indirecte, par cette activité économique. Dans les représentations de l'économie néolibérale, les motivations des acteurs économiques sont souvent limitées à la maximisation des profits. Il est ici établit un postulat que les justifications des producteurs rencontrés sur les questions économiques ne répondent pas uniquement à une maximisation des profits, mais que les choix ne peuvent pas être séparés, comme le défend Karl Polanyi, des formes sociales dans lesquels ils interviennent (Isaac 2005). La question des valeurs apparaît pertinente pour souligner : “the importance of their own actions to themselves as part of some larger whole” (Graeber 2005, 451).

Ces deux approches complémentaires s'enrichissent mutuellement dans ce travail notamment grâce à leurs approches méthodologiques permettant d'analyser conjointement les trajectoires, les actions, les discours et les valeurs des personnes rencontrées. Ce travail espère apporter des éléments sur la compréhension des difficultés observées dans l'écologisation des pratiques en agriculture, en naviguant entre différentes échelles d'approche : la question individuelle, les échanges entre certains acteurs du territoire et l'organisation d'une filière agricole particulière, celle de la lavande. M'appropriant les méthodes d'enquête de l'ethnographie, j'ai choisi de mener une recherche qualitative qui place les acteurs au cœur de la recherche.

### **1.3. La méthodologie de mon enquête**

#### **1.3.1. Des méthodes issues de l'anthropologie**

Etant moi-même issue d'un parcours pluridisciplinaire<sup>30</sup>, cette recherche mobilise des approches variées et complémentaires qui permettent de répondre au mieux aux questions de recherche.

L'approche ethnographique, visant à aborder au plus près les problématiques vécues par les acteurs rencontrés, exprimées à leur manière, et dans un contexte ciblé, a permis la production de deux types de données (Olivier de Sardan 2008) : les entretiens semis directifs et les observations. Les entretiens ont pris une part particulièrement importante, étant donné le temps limité disponible pour cette enquête. D'autre part, aucun rendez-vous formel collectif n'a été organisé au cours de ce printemps, et les observations réalisées des interactions l'ont été de manière fortuite, alors que je suivais la technicienne sur les essais d'enherbement des lavandes, et que nous rencontrions des producteurs. Les observations concernent donc uniquement les relations entre certains producteurs et la technicienne, de manière individuelle ou mes propres observations de terrain, alimentées par mon expérience en agronomie. L'enquête a également été enrichie par une troisième source de données : l'analyse des documents sur le projet d'enherbement de la lavande, l'analyse des sites internet des organismes rencontrés, ou des brochures recueillies dans les organismes<sup>31</sup> etc.

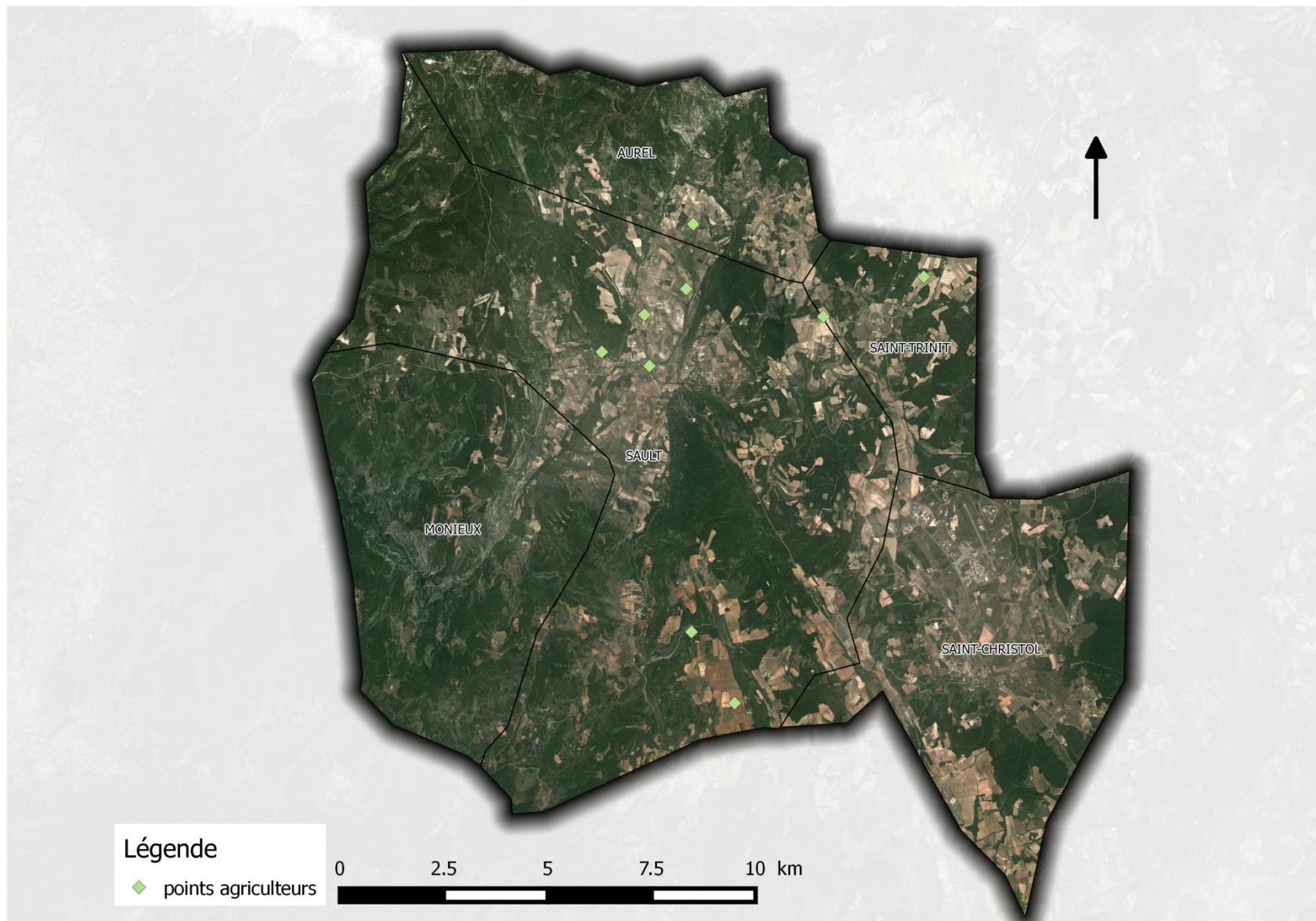
---

<sup>30</sup> Diplômée d'agronomie en 2011 de Montpellier Supagro, spécialisation « Economie du Développement, Politiques publiques, organisations et marchés agricoles » puis chargée de missions dans différentes associations de développement de l'agriculture et dans des administrations, en métropole, entre 2011 et 2014, j'ai repris entre 2013 et 2015 le master pour lequel ce mémoire est destiné.

<sup>31</sup> Le CRIEPPAM produit « L'essentiel » quatre fois par an, je me suis procuré quelques numéros, N°79, N°80, N°81

Les entretiens semi-directifs ont été menés avec différents types d'acteurs (institutionnels, politiques, agriculteurs) avec un canevas d'entretien qui était élaboré en avance. Les entretiens avec les producteurs commencent généralement par une question ouverte concernant leur parcours, sollicitant des récits de vie. Puis quelques détails concernant l'exploitation sont demandés avant d'aborder plus particulièrement les choix vis-à-vis de certaines pratiques, des détails concernant certaines évolutions vécues. Parfois l'entretien démarre directement par la question du déclin de la lavande, et nécessite des retours chronologiques sur le parcours de la personne interrogée.

L'enquête de terrain a été abordée dans un processus itératif tel qu'utilisé par Jean-Pierre Olivier de Sardan lorsqu'il parle d'*« itération abstraite »* pour imaginer la construction de la recherche : le va-et-vient entre les idées initiales du chercheur, celles qui arrivent au cours du terrain, qui lui permettent de reformuler les hypothèses. Il considère : *« la phase de production des données peut être ainsi analysée comme une restructuration incessante de la problématique au contact de celles-ci, et comme un réaménagement permanent du cadre interprétatif au fur et à mesure que les éléments empiriques s'accumulent »* (Olivier de Sardan 1995, 84). Les personnes interrogées ont pour certaines été rencontrées plusieurs fois, afin de pouvoir faire évoluer la discussion en même temps que mes questions se transformaient.



Carte 3: localisation des producteurs rencontrés sur le plateau de Sault (source : auteur)

### **1.3.2. L'échantillon des producteurs de lavande rencontrés et le cheminement de l'apprenti chercheur dans la construction du terrain d'étude**

Mon entrée sur le terrain a été facilitée par la rencontre avec Manon<sup>32</sup>, technicienne de la Chambre d'agriculture à Sault depuis 2011. Après une première expérience au sein du CRIEPPAM, puis dans des associations et syndicats agricoles en tant qu'animatrice et suite à une année de voyages en Australie et Nouvelle-Zélande, elle postule à cette offre d'emploi qui s'annonce comme « *un poste de terrain* »<sup>33</sup>. Elle remplace alors un technicien reconnu sur le plateau, pour avoir notamment contribué à la création de variétés résistantes, en poste depuis de nombreuses années. Elle a un attrait pour les agricultures respectueuses de l'environnement et des producteurs et souhaite par ce travail accompagner la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Des essais d'enherbement, comme alternative pour lutter contre le déclin de la lavande sont menés depuis plusieurs années, financées par France Agri Mer, sur des périodes de 3 ans. Elle m'explique :

*« y a pas de solution miracle contre le déclin, y a pas un produit phyto, y a pas une variété tolérante, y a pas ... y a rien de tout ça, l'idée c'est de, toutes les petites solutions qui ont été trouvées, de par l'enherbement, de par l'argile, de par les plants sains, France Agri Mer voulait qu'on mette tout ça ensemble, dans une même zone et voir comment allait réagir le déclin quoi. »* (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)

Les premiers essais sur trois ans ont été réalisés sur une zone ciblée du plateau. En 2015, une nouvelle période de trois ans s'ouvre et elle a pu élargir l'essai à d'autres producteurs. Elle a voulu mettre en avant une diversité des pratiques culturales des producteurs en diversifiant les essais (espèces choisies en inter-rang, densité et largeur de l'enherbement) chez des producteurs dans des systèmes identifiés comme très différents, sur lesquels nous allons revenir rapidement. A partir de cette prise de connaissance et d'une mise en contexte auprès de Manon, j'ai décidé de rencontrer les producteurs intégrés dans les essais cette année<sup>34</sup> : Elliot, Théo et Léo, Ulysse<sup>35</sup>, pour me familiariser avec la problématique du déclin, dans l'optique de les rencontrer régulièrement au cours de la saison, et ceci avant d'élargir

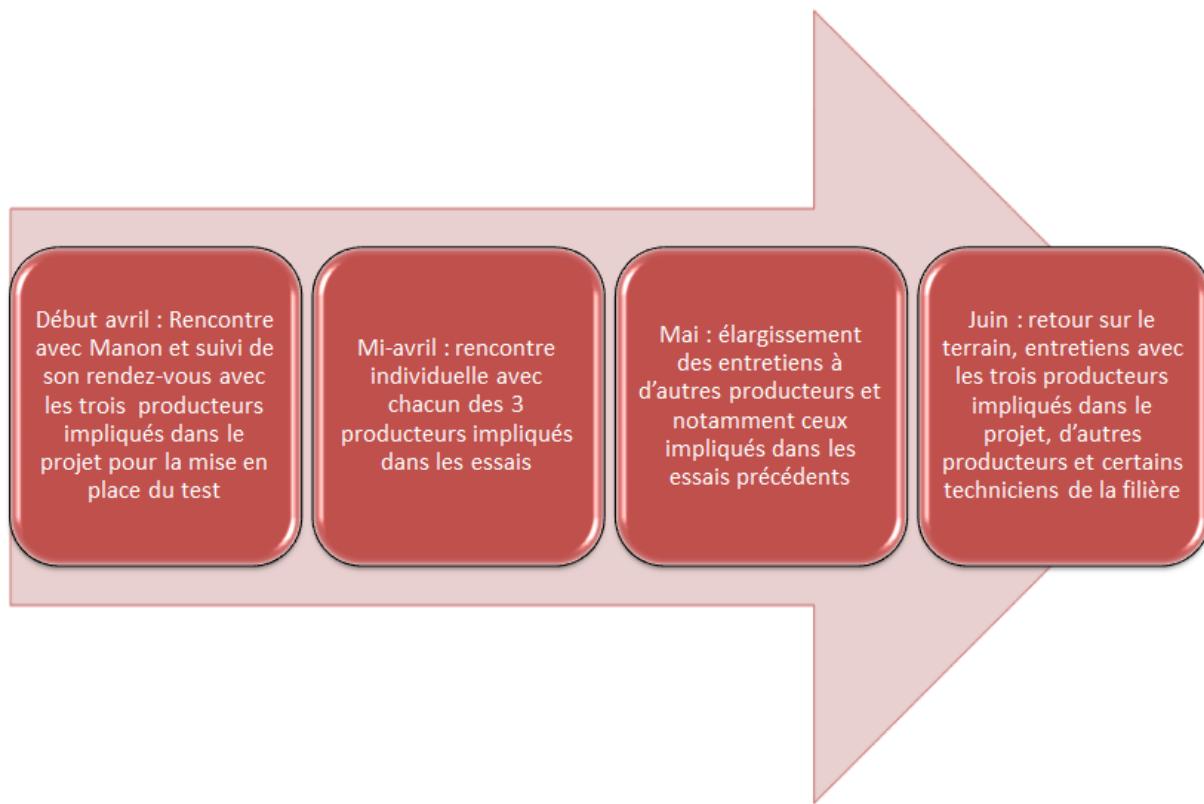
<sup>32</sup> L'ensemble des personnes rencontrées dans ce cadre de ce mémoire sont nommées avec des prénoms différents de leurs vrais prénoms, dans un objectif d'anonymisation.

<sup>33</sup> Entretien avec Manon le 8 avril 2015 à Sault

<sup>34</sup> Pour avoir une vision d'ensemble, un tableau détaille les rencontres en annexe 1.

<sup>35</sup> L'ensemble des noms des personnes rencontrées ont été modifiés dans un souci d'anonymisation

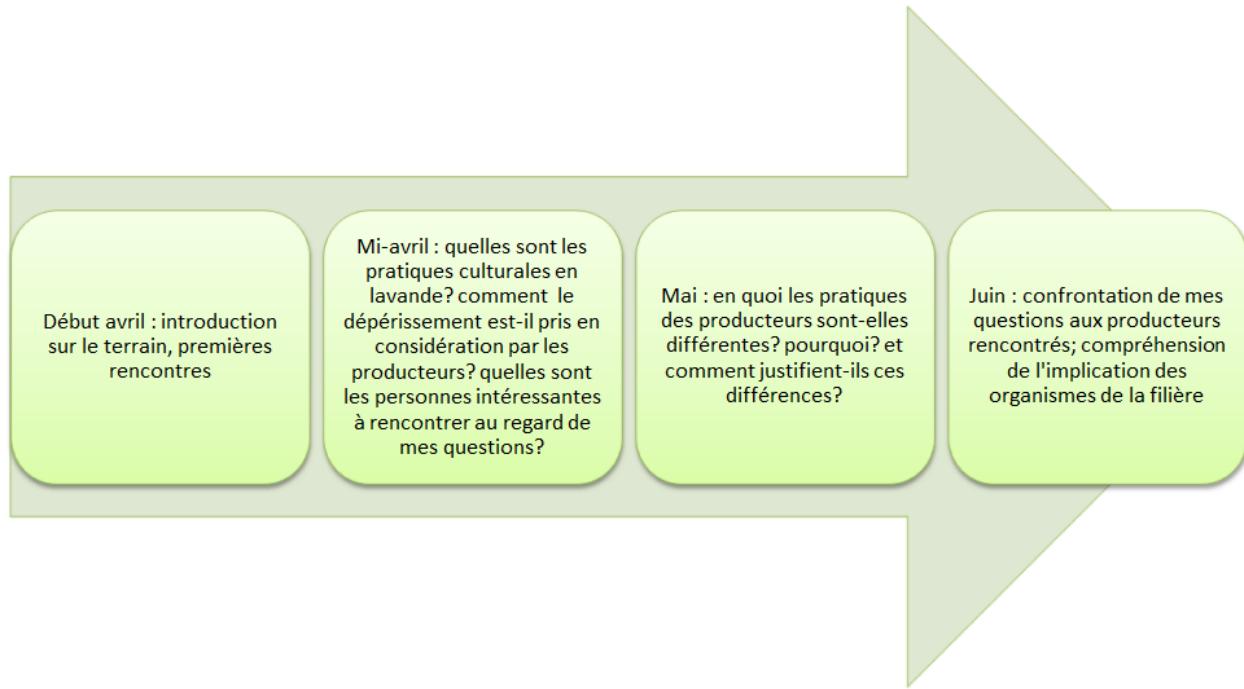
mon spectre de compréhension à d'autres producteurs et acteurs de la filière. Je les ai chacun rencontrés séparément trois fois au cours du printemps afin de suivre les essais, éclaircir certains points et les questionner sur mes interrogations plus générales auxquelles m'a menée ma recherche. Ma démarche de terrain s'est décomposée en quatre séjours sur le terrain (Figure 5) qui ont permis la rencontre avec la technicienne et les producteurs impliqués dans les essais, puis la rencontre individuelle avec chacun d'entre eux, une période d'élargissement des entretiens à d'autres producteurs de lavande du plateau, notamment ceux impliqués dans les essais d'enherbement les années précédentes et un dernier retour sur le terrain, avec une troisième visite chez les producteurs impliqués dans l'essai et la rencontre avec les techniciens des différents organismes de la filière.



**Figure 5 : les quatre déplacements sur le terrain (source : auteur)**

Ces quatre déplacements ont également coïncidé avec des questions qui ont guidé ma venue sur le terrain (Figure 6). Le premier déplacement m'a permis d'être introduite sur le terrain auprès des producteurs, puis la rencontre avec les trois producteurs impliqués dans les essais m'a permis de me familiariser avec les pratiques culturales en lavande tout en questionnant leurs motivations respectives vis-à-vis de ces essais. Ensuite, lors des rencontres suivantes j'ai

particulièrement cherché à comprendre comment les producteurs observent les pratiques des uns et des autres. Enfin, je me suis intéressée à l'implication des organismes de la filière vis-à-vis des problématiques des producteurs.



**Figure 6: évolution des questions avec le terrain (source : auteur)**

Les trois producteurs impliqués dans les essais cette année présentent des particularités fortes dans la conduite de leurs cultures, dans la taille de leur exploitation, ainsi que dans leurs choix de développement.

Ulysse est installé depuis 7 ans sur le plateau. Il a repris les terres de ses oncles, environ 90 hectares, qui cultivaient une vingtaine d'hectares de lavandes, 10 hectares de fourrages et possédaient des parcours pour l'élevage de brebis. Il en a défriché la moitié petit à petit, qu'il a plantée en lavandes. Il a une approche « *raisonnée* »<sup>36</sup> de l'agriculture telle qu'il l'a étudiée jusqu'en licence, c'est-à-dire qu'il se donne la possibilité d'utiliser les produits phytosanitaires, en évitant qu'ils ne deviennent systématiques et en mettant en œuvre différentes stratégies agronomiques telles que les rotations, l'utilisation d'engrais verts, etc. Investi au niveau de la mairie de Sault, et président de la fête de la lavande qui se déroule chaque année le 15 août à Sault, il se sent malgré tout peu en phase avec le monde agricole

<sup>36</sup> Entretien Ulysse le 17 avril 2015

qu'il côtoie, souvent peu enclin à l'entraide mais entretient de bonnes relations d'amitié et de travail avec quelques voisins.

Théo et Léo sont deux frères installés en GAEC<sup>37</sup> sur environ 100 hectares. Initialement, Théo a repris l'exploitation de son père en 1991 tandis que Léo poursuit sa carrière dans une multinationale de l'agro-industrie (Monsanto). Lorsque ce dernier quitte ce travail, c'est pour rejoindre son frère sur l'exploitation familiale et impulser une conversion vers l'agriculture biologique. Théo était lors de son installation très impliqué dans divers organismes et syndicat agricole (coopérative d'huile essentielles, distillerie, Albion Appro, etc.). Ses fonctions entraînant toujours de nouvelles responsabilités, il a un jour décidé de terminer l'ensemble de ses mandats dans ces organismes. Aujourd'hui, l'exploitation a atteint un équilibre économique construit sur de longues rotations dont les produits sont valorisés en vente directe (pois chiche, lentilles) et en agriculture biologique ainsi qu'une complémentarité avec l'élevage qui leur permet de maintenir un enherbement limité.

Elliot est une figure sur le plateau de Sault et dans la production de PAPAM, reconnu à la fois pour sa capacité de travail mais également pour l'ambition de ses projets. Installé en 2007, il n'est pas issu du milieu agricole, ce qu'il considère d'ailleurs comme une force et a eu l'opportunité de récupérer plusieurs exploitations. Il exploite aujourd'hui les 330 hectares de son exploitation ainsi que 100 hectares en prestation de service, avec l'aide d'un salarié à temps plein. Très ouvert aux nouvelles technologies, il s'est doté de l'autoguidage au GPS qui lui permet de faire des économies d'échelle et d'optimiser son travail. Il ouvre sa propre distillerie à caissons au cours de l'été 2015, après avoir été longtemps président de la distillerie de Saint Trinit dont le conseil d'administration n'a pas souhaité agrandir la structure existante, devenue trop petite. Président du CRIEPPAM depuis mai 2015, il essaie de ne planter que des plants sains. Par ailleurs « il est très actif dans la filière : administrateur à l'ITEIPMAI, membre du Conseil spécialisé de FranAgriMer, Président d'Albion Appro et de la CUMA<sup>38</sup> d'Albion »<sup>39</sup>.

Suite à cette première approche du terrain par les trois personnes engagées dans l'essai d'enherbement, engagés cette année pour trois ans, j'ai décidé de rencontrer les producteurs qui avaient mené l'essai chez eux les années précédentes. J'étais quelque peu interloquée par

---

<sup>37</sup> GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

<sup>38</sup> CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

<sup>39</sup> Dans Nouvelles du CRIEPPAM de *L'essentiel- le bulletin technique et économique de la filière plantes à parfum*, juin 2015 N°81.

le fait que malgré des résultats positifs lors de ces essais, l'enherbement n'a pas été conservé comme pratique culturelle sur certaines exploitations : « *même chez les gens chez qui ça a marché, ils ne l'ont pas remis en place cette année* »<sup>40</sup>. Seule une exploitation a continué l'aventure avec un essai mené par un autre organisme, le CRIEPPAM, tandis que les autres ont arrêté ces pratiques d'enherbement.

Henry est un producteur qui prépare sa retraite, sa femme devrait reprendre l'exploitation jusqu'à sa propre retraite d'ici la fin de l'année. Longtemps aide-familial, il s'est installé en 1985 en GAEC avec son frère sur l'exploitation familiale. Depuis que le GAEC a été dissous en 2011, les deux frères ont continué leurs activités indépendamment, il a 60 hectares et continue à s'occuper de la distillation. Il a été fortement touché par le dépeuplement au début des années 2000. Il a alors changé ses variétés, et finalement il a changé peu ses pratiques, il ne fait qu'un an de rotation avant de replanter des lavandes. Il considère que l'essai n'a pas duré assez pour faire ses preuves et que du point de vue du producteur : « *c'est du boulot, il y a un coût* »<sup>41</sup>, notamment pour détruire le couvert végétal après l'été.

Jules est installé avec son beau-père et son jeune demi-frère les rejoint cette année dans le GAEC sur 220 hectares. Avant de s'installer, il a travaillé dans la vente de matériel agricole, en tant que commercial. C'est pour le cadre et le rythme de vie plus agréable sur le plateau qu'il a décidé de revenir sur l'exploitation familiale. Il continue les tests d'enherbement, pour le CRIEPPAM cette année, et enherbe une partie seulement de ses jeunes plantations, la partie destinée aux essais. Ses justifications sont semblables à celles d'Henry: « *ça fait, beaucoup de travail en plus, après est ce que ça vaut vraiment le coup ? Pour l'instant, on n'a pas vraiment de preuves que ça vaille vraiment le coup !* »<sup>42</sup>. Ils font des essais d'autres PAPAM. Aujourd'hui il aimerait agrandir un peu plus l'exploitation.

En parallèle à la rencontre et aux entretiens avec ces producteurs, j'ai également voulu comprendre les dynamiques existantes sur le plateau, voir des producteurs qui décident de faire différemment, qui choisissent des voies très particulières pour gérer le dépeuplement ou l'enherbement. Intriguée par l'absence de coopérative céréalière pour le petit épeautre alors qu'il est présent dans les rotations des producteurs, je me suis intéressée au cas de Julien qui s'est détourné de la lavande et a investi dans la transformation du petit épeautre. J'ai également souhaité revoir Marc, croisé avec Manon que j'accompagnais et qui lui rapportait

<sup>40</sup> Entretien avec Manon le 8 avril 2015 à Sault

<sup>41</sup> Entretien avec Henry le 7 mai 2015

<sup>42</sup> Entretien avec Julien le 5 mai 2015

du matériel de piégeage d'insectes, dont la contrainte principale est liée au bassin de captage d'eau potable sur son exploitation. Ce cas m'intéressait pour mettre en relief la question de la « maîtrise » de l'herbe, le pendant sous-entendu de l'enherbement comme me l'ont souligné plusieurs producteurs : « *on a tendance à enlever l'herbe, ça paraît bizarre [d'enherber]* »<sup>43</sup>. J'ai visité une exploitation qui a décidé de valoriser l'ensemble de la production par la création d'un espace touristique très innovant, Aroma'Plantes. Enfin, j'ai suivi l'itinéraire d'Edgar, un producteur en cours d'installation en bio qui possède une véritable passion vis-à-vis des variétés de lavande.

Julien est issu du milieu agricole, son père lui a laissé 20 hectares qu'il a ajouté à 50 hectares qu'il a pu acheter à un voisin pour s'installer après avoir réalisé un BPREA<sup>44</sup>. Aujourd'hui, il exploite un peu plus de 300 hectares. Son exploitation a la particularité d'être orientée sur la production d'épeautre en agriculture biologique. Installé dans les années 2000, il est fortement touché par le dépérissement de la lavande. Ne pouvant planter des lavandins plus résistants, il est contraint de développer une nouvelle production, le petit épeautre et s'équipe d'un atelier de transformation. Ce changement de production le pousse à se convertir en agriculture biologique, filière très prometteuse pour le petit épeautre. Aujourd'hui, il développe la transformation et la commercialisation et propose à des producteurs du plateau (j'ai rencontré Marc qui produit pour lui cette année), en agriculture biologique ou non, d'intégrer de l'épeautre dans leurs rotations, qu'il commercialise lui-même.

Marc n'est pas issu du milieu agricole, et n'était pas destiné à devenir agriculteur, si seulement son « job d'été » à la distillerie ne lui avait pas permis de rencontrer sa future femme, la fille de l'exploitant, qui reprend l'exploitation en 1996. Il s'installe en GAEC avec sa femme, en 2006, sur 97 hectares, après avoir arrêté son métier de maquettiste. L'exploitation est en partie sur le périmètre de protection du bassin de captage de la Nesque. Les désherbants chimiques sont interdits sur 17 hectares, les insecticides sont limités également et cela a entraîné plusieurs aménagements sur l'exploitation : achat et bricolage de nouveau matériel pour le désherbage mécanique, présence de lavandin moins contraint que la lavande par les mauvaises herbes. Elu au CRIEPPAM, il continue cependant à faire lui-même ses boutures plutôt que d'acheter des plants sains.

Edgar est originaire de Marseille. Ayant de la famille sur le plateau, il est habitué depuis très jeune à y passer les étés, et à travailler pendant la récolte des lavandes sur l'exploitation d'une

---

<sup>43</sup> Entretien avec Henry le 7 mai 2015

<sup>44</sup> Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole

famille pionnière de l'agriculture biologique sur le plateau. C'est à ce moment-là qu'il rencontre sa femme et vient vivre comme salarié agricole. Aujourd'hui, il reprend petit à petit les terres de sa belle-famille, qu'il convertit à l'agriculture biologique notamment et s'installe cette année sur 27 hectares. Il s'intéresse aux variétés de lavandes, cultivées ou sauvages. Il lui arrive d'en récupérer sur le bord de la route. Il pense avoir récupéré des variétés résistantes au déclin et s'est mis en relation avec le CRIEPPAM. Il refuse cependant d'utiliser des plants sains.

Benoît fait partie de ce que l'on pourrait appeler les agriculteurs bio « pionniers ». Plusieurs membres de sa famille sont également installés sur le plateau en agriculture biologique. Il a créé un concept autour de son exploitation où un espace musée, des visites de l'exploitation ou de la distillerie, un bar et une boutique se côtoient pour accueillir les visiteurs. Plusieurs salariés sont embauchés toute l'année pour gérer les 80 hectares de production diversifiée en agriculture biologique, distiller, créer de nouveaux produits cosmétiques, gérer la boutique. J'ai rencontré Cyril, qui gère les aspects « communication » de cette petite entreprise.

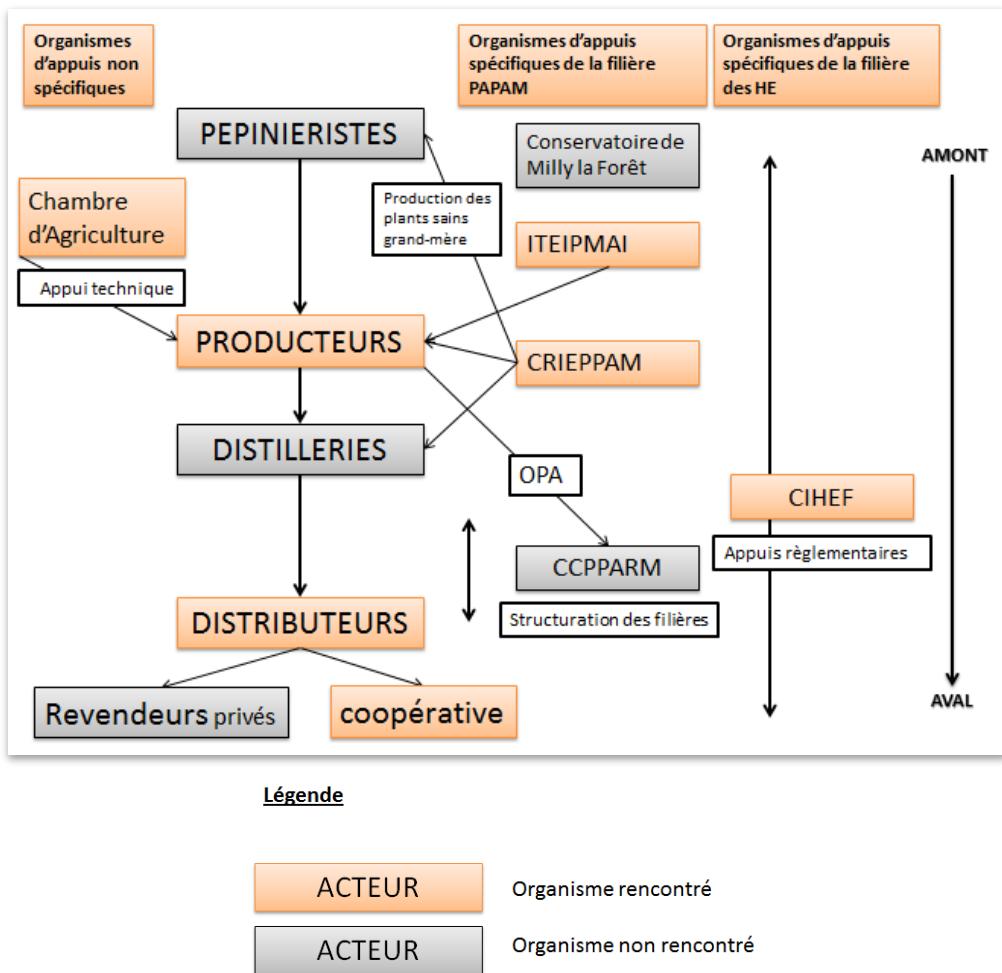
### **1.3.3. Les organismes d'appui rencontrés**

Tandis que les producteurs de lavande étaient rencontrés, plusieurs entretiens ont été menés en parallèle avec les salariés des organismes d'appui, chargés de missions et techniciens travaillant sur la lavande et la question du déclin<sup>45</sup>.

La figure 7 ci-après reprend le schéma présenté ci-avant, seuls les organismes ou type d'acteur socio-professionnels rencontrés sont colorés.

---

<sup>45</sup> L'ensemble des rencontres sont détaillées en annexe 2



**Figure 7 : les organismes rencontrés parmi les acteurs de la filière (source : auteur)**

Manon, la technicienne de la chambre d'agriculture du Vaucluse, a été ma première interlocutrice sur le terrain et m'a permis de rencontrer les différents producteurs participant à son essai d'enherbement des lavandes. Je me suis rendue à Montélimar, au siège de l'ITEIPMAI (Station du Sud Est) où j'ai rencontré Pierre, le chargé de mission sur les questions de déprérissement de la lavande, ainsi que Paul, le chargé de mission en agriculture biologique. Puis je me suis rendue à Manosque, dans l'optique de rencontrer Jacques, le directeur du CRIEPPAM, et où j'ai également pu rencontrer Louis, du CIHEF, dans les mêmes locaux comprenant différentes structures de la filière PAPAM. Une seule coopérative des huiles essentielles de la filière aval de la production de lavande sur Sault a été rencontrée, il s'agit de la coopérative Parfums Provence Ventoux (PPV) qui m'a été présentée par Estelle.

## 1.4. Présentation de la question de recherche

Avant de commencer le travail sur le terrain, je voulais particulièrement observer les interactions entre les producteurs en « agriculture biologique » et les producteurs en « agriculture conventionnelle » dans le contexte de pressions vers l’écologisation des pratiques qu’ils subissent, et comprendre comment les idées circulent et favorisent effectivement ou non les transitions. La question qui me guidait alors était : comment se reconfigurent les relations professionnelles entre des agriculteurs en agriculture biologique et des agriculteurs en agriculture conventionnelle sur un territoire en dynamique d’écologisation ?

Plusieurs interactions avec les acteurs de mon terrain d’étude mais également avec des chercheurs m’ont permis d’affiner cette recherche, et de me laisser guider par les questions posées par le terrain d’étude, les remarques des producteurs et leurs envies d’interagir avec moi. D’autres contraintes liées à la découverte du territoire ont limité les possibilités d’observer les interactions directes entre les producteurs. Tout en gardant la volonté d’étudier les interactions et l’appropriation de certains modèles par les producteurs, j’ai choisi d’élargir ma recherche à d’autres acteurs du territoire et de cette filière de production, mais aussi d’élargir les modèles d’identification à une plus grande diversité que les seules catégories « agriculture biologique » et « agriculture conventionnelle ».

Ouvrant la problématique proposée ci-avant, tout en ciblant une filière particulière, la question de recherche est naturellement devenue la suivante : « Dans un contexte général d’écologisation de l’agriculture, où les producteurs de lavandes et lavandins font face au déclin, une maladie sans moyen de lutte efficace qui diminue fortement la productivité, comment se recomposent leurs identités ? Comment les spécificités de cette filière agricole se retrouvent mises en exergue ? »

Cette problématique aborde différentes notions polysémiques qu’il convient d’expliciter au maximum. Je me sers de la notion d’« identités », éclairée par les approches de Claude Dubar, qui en déploie sa capacité d’interroger les individus sur leurs liens à la société par leurs pratiques de socialisation, par leurs repères culturels, ou leur imaginaire (Dubar 1998). L’écologisation de l’agriculture et plus largement la protection de l’environnement sont des problématiques qui questionnent les capacités d’innovation de la société. Elles seront une porte d’entrée ciblée sur les représentations des individus, mais également sur celles des organismes d’appui à la filière.

Une question se pose d'emblée : comment appréhender les représentations, les imaginaires ou encore les identités des acteurs sociaux rencontrés ? Mon approche pour répondre à cette question a été d'analyser : les stratégies des acteurs sociaux par rapport à un problème ; les différences voire les oppositions dans les justifications des acteurs sociaux autour d'une même question ; les contraintes exposées par les acteurs rencontrés ainsi que les solutions envisagées ou mises en place.

A l'échelle des producteurs, l'entrée de la recherche par la question du dépérissement a permis de s'interroger sur les pratiques des producteurs : quelles sont les différentes stratégies des producteurs pour faire face au dépérissement de leurs lavandes et lavandins ? Comment considèrent-ils l'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux ? Comment définissent-ils leurs pratiques par rapport à d'autres producteurs ou à certaines catégories formelles (« agriculture biologique », « agriculture raisonnée », etc.) ? L'essai technique pour limiter le dépérissement de la lavande propose de remettre l'herbe au cœur du système de production : comment cela impacte la vision des producteurs sur leurs propres pratiques ? Cela permet-il d'observer chez eux des questionnements identitaires ? L'enherbement des inter-rangs, présentée comme une pratique dite « alternative » au « tout chimique », questionne le concept d' « écologisation de l'agriculture » : cette pratique permet-elle d'initier des réflexions annexes sur ses externalités positives ? Comment les producteurs se représentent leurs pratiques vis-à-vis des bonnes pratiques environnementales ? A quels modèles s'identifient-ils ?

Le dépérissement met en danger les producteurs mais également l'ensemble de la filière. Les organismes d'appui à la filière doivent sans cesse innover pour trouver des solutions durables : comment l'ensemble de la filière s'organise-t-elle ? Les normes usuelles de la profession sont-elles remises en question ? Quelles sont les sources d'inspiration à l'innovation de cette filière ?

L'ensemble de ces interrogations permettra d'observer les redéfinitions impliquées par le dépérissement de la lavande et du lavandin au niveau des producteurs (partie 2) mais également au niveau des organismes d'appui à la filière (partie 3).

## 2. Partie 2 : Entre pratiques individuelles et comparaison vis-à-vis des autres producteurs

### 2.1 Des stratégies de lutte contre le dépérissement entre innovations et stagnations

Le dépérissement de la lavande touche l'ensemble de la profession sur le plateau de Sault. Un producteur participant aux essais d'enherbement me disait « *celui qui dit ne pas avoir de problème de dépérissement, c'est un menteur* » (Elliot, producteur). L'ensemble des producteurs rencontrés évoquent en effet cette problématique sur leur exploitation. Cependant les producteurs s'expriment différemment, mobilisent des références diverses et développent des stratégies variées sur leurs exploitations. Cette sous-partie se propose de questionner les réponses produites face à cette problématique forte dans la production de lavandes : le dépérissement entraîne-t-il des re-conceptions en profondeur sur les exploitations agricoles pour les producteurs qui s'orientent sur les stratégies de lutte agronomiques ? Est-on prêt à intégrer de nouvelles pratiques coûteuses en temps et en énergie pour limiter le dépérissement ? Les essais d'enherbement entraînent-ils des changements plus larges à l'échelle des exploitations et du territoire ? Nous aborderons également des questions en lien direct avec les essais d'enherbements : comment sont-ils mis en pratique sur les exploitations suivies ? Nous développerons deux modèles qui s'opposent sur la question du dépérissement, l'un fondé sur les lavandes qui cherche à maximiser à tout prix les surfaces en lavandes, l'autre fondé sur une plus grande diversité de productions pour gagner en stabilité, que nous analyserons au regard des trajectoires des producteurs ciblés. Nous réfléchirons aux comportements développés face au problème du dépérissement comme l'a montré Claire Lamine soit en anticipant soit en temporisant (Lamine 2011). Finalement nous verrons que ces essais d'enherbement, loin d'être uniquement rattachés aux questions de dépérissement sont une entrée sur un sujet beaucoup plus vaste, celui de l'écologisation des pratiques.

#### 2.1.1 Un modèle « tout lavande »

La plupart des exploitations rencontrées sur le plateau raisonnent l'ensemble de leurs choix par rapport à la production de lavande, souvent culture majoritaire. Dans certains cas, l'ensemble des pratiques, des projets et des engagements des producteurs sont orientés pour maximiser la production de lavande et/ou lavandin. Le modèle que nous proposons de considérer ici a pour particularités : des rotations minimisées au regard des surfaces de

lavande et un dépérissement contré par un renouvellement plus rapide des plantations. Par ailleurs, les producteurs de ce modèle sont souvent engagés dans les organismes de la filière.

Plusieurs producteurs ont souligné l'obligation économique dans leur système de replanter rapidement des lavandes et lavandins après avoir arraché une plantation plus assez productive car trop vieille ou dépérisante. Un producteur explique ses stratégies pour garder une productivité constante malgré le dépérissement :

*« Pour avoir une production constante, il y a une quinzaine d'années, il fallait 10% de la production. 10% de la surface. Vous aviez 100 hectares, il fallait renouveler 10 hectares. Vous en plantiez 10 hectares par an. Aujourd'hui vous en renouvez 15 ! 15%, ça c'est lié au dépérissement parce que les parcelles elles, elles meurent avant, elles dégagent avant donc il faut les changer plus souvent, pour garder la même production ! »* (Elliot, producteur)

Un autre producteur m'explique :

*« Voilà et autrefois, on avait quoi 30-35 ha maximum, après on faisait plus de céréales, on faisait, ... mais maintenant, partout où je peux mettre des lavandes je mets des lavandes. Le champ qui est là devant, parce qu'on a des poules, je suis obligé de faire un peu du blé, mais sinon, il y aurait des lavandes ! »* (Marc, producteur)

Le renouvellement des parcelles est une stratégie qui permet de temporiser les effets du dépérissement sur ces exploitations (Lamine 2011). Ces deux producteurs sont très impliqués dans les organismes de la filière lavande, ils témoignent d'une grande loyauté vis-à-vis de ces organismes de recherche. Ils ont également la particularité de ne pas être issus du milieu agricole. Souvent l'optimisation des cultures de lavande sur l'exploitation va de pair avec la lutte contre les mauvaises herbes. Les rotations ont en effet un rôle dans la gestion des mauvaises herbes, notamment chez les producteurs en agriculture biologique. Le producteur en agriculture conventionnelle cité ci-dessus, s'exprime ainsi :

*« Je ne peux pas faire des rotations trop longue sinon économiquement mon exploitation elle n'est plus viable, donc il faut que je replante à un moment donné et si je replante il faut que ce soit propre, et pour que ce soit propre,*

*et bin, il faut en passer par là ! Alors il faut, sur les autres terres, ce n'est pas un souci, hein ! On fait une céréale on fait deux céréales, on y met un coup de Round Up®, on plante ! »* (Marc, producteur)

Ces producteurs ont tendance à appuyer fortement dans leurs discours tout ce qui concerne l'impact du dépérissement, comme première menace pesant sur leurs exploitations :

*« Tout ce qu'on craint, déjà le dépérissement qui s'amplifie, mais moi à mon avis, il ne peut s'amplifier plus que... par rapport aux aléas climatique : périodes de sécheresse, je pense que le dépérissement il s'amplifie parce que la plante elle stresse, la plante elle est fatiguée en période de sécheresse, comme n'importe quel être humain, quand il est fatigué, il passe un rhume, il va l'attraper exactement ! Donc... et après la grêle, en pleine récolte. »* (Elliot, producteur)

Henry justifie pour sa part ne pas changer ses pratiques (ne pas faire de rotations, maximiser la surface en lavandes) car sur ses terres, rien d'autre que la lavande ne pousse, le blé a des rendements trop faibles, et pour le moment, les cours de la lavande se tiennent à la hausse ! Un jeune producteur exprime ses craintes de la manière suivante :

*« L'année dernière j'ai eu beaucoup de pertes, gros pourcentage de mortalité, alors que ça m'était jamais arrivé, là-haut à la ferme, et bon il faut que je trouve des solutions parce que dans 5 ans, 6 ans, peut-être 10 ans, j'aurais peut-être plus de lavande. »* (Ulysse, producteur)

La plupart des producteurs, et principalement ceux qui se rapprochent de ce modèle ont opté pour des variétés résistantes au dépérissement : *« on a été impactés, on a d'abord réagi par la sélection variétale »* (Elliot, producteur), ce qui peut expliquer leur implication dans les organismes de recherche en sélection variétale tels que le CRIEPPAM, l'ITEIPMAI. Alors que j'interrogeais un autre producteur sur ses pratiques pour limiter le dépérissement il me répond :

*« planter des variétés tolérantes, celles que je te disais là, quand je me suis installé en 2008, j'ai planté ces deux variétés et ça a bien marché ! Elles tolèrent bien. Voilà, après moi je n'avais rien de plus ! Au moins ça marche comme ça. J'ai la chance d'avoir des parcelles en altitude où l'insecte il va peut-être avoir un peu plus de mal à se développer ! »* et il me confirmait

*lors de la visite suivante que j'effectuais chez lui : « je me suis tourné vers la lavande et pourquoi la Rapido et la Carla parce que c'est la seule qui résiste donc heureusement que le CRIEPPAM nous a trouvé ça parce que sinon aujourd'hui y'aurait plus une lavande » (Ulysse, producteur)*

Une tendance se dessine dans ce modèle, celle de la technicisation de la production de lavande. Elle se traduit par des avancées technologiques importantes du matériel mais également par une utilisation des produits de traitement de plus en plus précise concernant les conditions d'application et de plus en plus localisée (toute la surface de la parcelle n'est pas traitée, seulement le rang sur lequel la lavande est plantée). Un producteur est pionnier sur le plateau de l'auto-guidage au GPS, il justifie son choix pour ce matériel ultra-perfectionné avant tout pour la qualité du travail :

*« Ah la qualité du travail! La précision, les rangées droites, le gain de temps, la réduction des produits phyto, la réduction de l'usure, c'est toujours pile! Quand vous passez un outil à dent, l'homme, admettons, des outils larges de 7m, par exemple, un homme il va recouper 10 à 15%! Que l'autoguidage, il ne va pas recouper. Donc cette partie que vous recoupez, de 10%, c'est 10% d'usure en plus, c'est 10% de gasoil en plus, c'est 10% de temps en plus, donc... » (Elliot, producteur)*

Cela dessine des choix économiques où l'endettement devient également une variable de réussite. De plus, l'interdiction de nombreux produits phytosanitaires oblige les producteurs à observer plus fréquemment leurs parcelles. Ce même producteur me dit à ce propos :

*« La lavande c'est de plus en plus technique ! autant les herbicides qu'on emploie ils ont des stades très précis, ils sont très sensibles à, il faut, ça devient de plus en plus technique donc... c'est plus comme avant, l'herbicide qui tuait tout sauf la lavande, on le passait au mois de février et c'est bon, jusqu'au mois d'août, c'est bon ! Non, c'est plus comme ça ! (...) Quand quelqu'un vous dit, aujourd'hui au mois d'avril : j'ai des Ray grass, j'en avais pas avant ! Les Ray grass, ils sortent en plein hiver, hein, ils ne sortent pas au printemps, c'est qu'ils n'y sont pas allés, ils étaient à la chasse ! » (Elliot, producteur)*

Il y a un mouvement qui s'oppose dans cette technicisation avec à la fois des forces qui tendent à limiter la présence du producteur, à diminuer son temps de travail et d'autres forces qui au contraire nécessitent toujours plus son observation et son anticipation sur les aléas de la production.

### **2.1.2 Un modèle qui envisage la lavande dans un système plus large**

Un autre modèle apparaît, également fortement centré autour de la production de lavande et lavandin, qui favorise des modèles alternatifs soit dans la complémentarité des cultures, soit dans la valorisation de produits finis. Les producteurs représentatifs de ces modèles sont pour certains revenus sur l'exploitation familiale après avoir exercé un métier plusieurs années à l'extérieur.

L'expérience d'un producteur sur le plateau permet de souligner les instabilités de la filière lavande-lavandin. C'est en rencontrant Marc que j'ai compris la singularité de son expérience au regard du contexte de la filière lavande-lavandin :

*« [Julien] là-haut, qui lui jusque-là, faisait beaucoup de lavande, quand les lavandes se sont cassées la figure à cause du déperissement, quand il a voulu passer sur le lavandin, n'ayant pas de quotas, n'a pas pu planter de lavandin ! Parce que s'il avait planté du lavandin, il n'aurait pas pu le vendre ! Donc du coup, il s'est mis dans la culture d'épeautre [petit épeautre], et c'est là que c'est parti ! A partir de là il a développé l'histoire, développé les marchés et là il est à un stade maintenant, où il en a une très grosse quantité ! ». (Marc, producteur)*

Lorsqu'il s'est installé, Julien avait une majorité de lavandes qui ont fortement dépérît. Cherchant d'abord à trouver une solution par des variétés plus résistantes, il a été contraint par la mise en place des quotas sur lavandins, dans les années 2000, devant permettre d'assurer un prix correct aux producteurs. Il a alors choisi de développer une production qui est présente sur la plupart des exploitations du plateau, comme un sous-produit, peu valorisé car le grain nécessite d'être décortiqué. Cette production fait l'objet depuis 1997 d'une reconnaissance sur ce territoire au travers d'une IGP<sup>46</sup>. Créant une unité de transformation, il incite maintenant des producteurs à produire de l'épeautre pour alimenter son moulin et satisfaire une demande

---

<sup>46</sup> <http://www.petitepeautre.com/> (consulté le 20 mai 2015)

croissante en bio mais également en conventionnel. Au moins une autre exploitation du territoire développe la filière du petit épeautre, sur le plateau, mais en conventionnel.

Certains producteurs ont choisi de rester principalement producteurs de lavandes mais ont développé de longues rotations, qui apportent de nombreux intérêts agronomiques et qui sont valorisées en vente directe. Lorsque Léo est revenu s'installer sur l'exploitation familiale avec son frère, il décide de convertir l'exploitation en bio et de valoriser de nouveaux produits finis en direct : des pois chiches, des lentilles, du pain, de la farine. Il justifie ce double choix (de quitter son entreprise, et de venir s'installer en bio) de la manière suivante :

*« Parce que si on vend des produits finaux, je n'ai pas envie de vendre des choses qui sont contaminées, voilà, par tel ou tel produit. On vend des lentilles ou des pois chiches, je n'ai pas envie qu'ils soient, ce n'est pas pour rejeter le système, après le système ... salarial d'une multinationale, il est ce qu'il est, il y en a plein qui s'y adaptent, moi j'ai fini par ne plus m'y adapter mais ce n'est pas une question de refuser... »* (Léo, producteur)

Son frère qui accepte à ce moment-là de suivre ses projets explique :

*« C'était un peu prévu, programmé, il s'est passé qu'on avait envie. »*  
(Théo, producteur)

Quelques années avant le retour de Léo sur l'exploitation, Théo qui était alors fortement intégré dans les organismes de la filière, président d'un syndicat agricole, etc., avait choisi de se recentrer sur son exploitation et avait quitté toutes ses fonctions d'élu dans différents organismes à peu près en même temps. Il enrichit ses motivations initiales d'un passage en bio par la mise en avant d'un système diversifié plus résilients face aux changements et risques imposés par la filière lavande-lavandin. Il me parle alors des prix extrêmement volatils de la filière et de leur capacité à résister à une chute possible des prix :

*« Théo : Voilà, la question est là ! Si pour moi, avec l'augmentation de la production, qu'il y a eu, on arrive à tenir les cours comme ça en lavande-lavandin, actuellement ! Voilà après, est ce que ça va durer ça ?! Pour moi ça m'étonnerait que ça dure éternellement ! il s'en plante dans les environs, il s'en plante en Italie, il s'en plante en Espagne... des grosses quantités, les marchands de plants ils te disent qu'ils n'ont jamais autant manqué qu'ils*

*refusent... ils ont des commandes pour 2017, ils doivent déjà refuser pour 2015 ! Il faut arrêter d'en planter !*

*Moi : et alors c'est quoi votre stratégie là-dessus ?*

*Théo : comment ça ?*

*Moi : est ce que vous... est ce que vous essayez de prévoir l'avenir ?  
Qu'est-ce que vous feriez si les cours s'écroulent ?*

*Lui : nous... je veux bien, on essaye de chercher... (...) enfin des marchés, on essaye de chercher de nouvelles cultures, bon ici, c'est assez restreint quoi ! Alors c'est pour ça qu'on garde le foin, à côté de la lavande, les céréales, c'est pour ça aussi toutes ces rotations, on est déjà en place à ce niveau-là, même si le gros ... il y a quand même quelque chose qui nous permet ... de travailler en cas de... et puis attendre que ça passe, hein ! (...) t'attends que ça passe ! Comme ... ou tu arrives à tenir, ou tu t'en vas ! Ça c'est, on ne sera pas les premiers, pas les derniers... ça arrive ces choses-là ! Et voilà, si tu ne trouves rien d'autre, t'as plus rien ! Et bon, après, on le sait, ici, si ça se casse vraiment la gueule, ailleurs ils auront le choix, ils auront la possibilité de faire autre chose alors si ils gagnent plus à faire du maïs qu'à faire de la lavande, bin ils retourneront au maïs ! Ou faire du blé... nous ici du maïs on n'en fera pas ! » (Dialogue avec Théo, producteur)*

Plusieurs exemples d'exploitations sur le territoire de Sault ont parallèlement mis en place des systèmes de vente directe afin de valoriser les cultures de rotation notamment par la venue de nombreux touristes intéressés par les paysages de la lavandiculture mais également par le Mont Ventoux qui domine la vallée. Une exploitation en agriculture biologique, portée par Benoît, a décidé de diversifier la gamme de plantes aromatiques, distille l'ensemble et vend les huiles essentielles, les hydrolats mais également des produits transformés (savons, crèmes, etc.) à base des huiles essentielles produites. Le concept repose sur une visite gratuite de l'exploitation, de la distillerie, et sur de nombreuses activités pendant l'été. Certaines cultures aromatiques sont testées sur des exploitations pour favoriser la diversification des exploitations : mise en place de cultures de sauge scalarée, de sarriette, etc. Ce sont des

rotations qui permettent de valoriser la filière dans laquelle s'intègre la lavande : les distilleries, les metteurs en marché d'huiles essentielles.

Finalement, ce modèle semble plus résilient face à un possible déclin de la lavande (lié aux fluctuations du marché, ou au déclin). Des caractéristiques objectivables telles que l'augmentation de l'autonomie par une diminution des intrants chimiques (mise en place de rotations), la valorisation des productions annexes à la lavande (par la vente directe, la transformation) ou encore la diversification des productions sont autant de caractéristiques communes à ces exploitations. S'intéressant plutôt aux petites exploitations, Claire Lamine, Lucile Garçon, Lucie Dupré et Mireille Navarette, se sont interrogées au travers de leurs disciplines propres (sociologie, géographie, agronomie) à la question de la résilience. Elles ont montré que : « la capacité de résilience ne dépend pas tant de caractéristiques propres à l'exploitation ou à l'agriculteur (objectivables) mais bien plus des perceptions des agriculteurs (sur les potentiels et limites de leurs exploitations, sur les risques, sur les options possibles...) » (Lamine et al. 2014). En effet, les exploitations du second modèle se distinguent de celles du modèle présenté précédemment appelé « tout lavande » par la perception des agriculteurs, ici vis-à-vis du déclin qui apparaît comme une menace importante pour les premiers, comme un facteur parmi d'autres à prendre en compte pour les seconds.

### **2.1.3 Des craintes et justifications autour de l'enherbement de la lavande**

L'essai d'enherbement des lavandes propose une entrée intéressante par les pratiques des producteurs pour questionner leur modèle ainsi que les valeurs qui s'y rattachent. De la même que l'enherbement des vignes (Compagnone 2014), nous verrons comment cela met en opposition différentes pratiques usuelles, puis nous aborderons le déroulement de la première vague d'essais, enfin les motivations des producteurs engagés cette année dans les essais.

L'essai d'enherbement des lavandes pour lutter contre de déclin de la lavande apparaît comme très paradoxal pour les producteurs qui ont l'habitude de désherber pour éviter les concurrences vis-à-vis de l'azote ou de l'eau. Ainsi Henry se rappelle de ce qu'il a pensé lorsqu'on lui en a parlé : « *on a tendance à enlever l'herbe, ça paraît bizarre* ». Dans la même idée, Ulysse me rappelait avec ironie lors de notre première rencontre : « *pendant 30 ans on a dit de désherber, maintenant on dit d'enherber* ». Enfin, la technicienne de la

Chambre m'expliquait la difficulté à toucher des producteurs : « *je pense que ça fait 30 ans qu'on leur dit qu'il faut désherber et là on leur dit qu'il faut enherber et que y a vraiment un déclic à avoir parce que même chez les gens chez qui ça a marché, ils ne l'ont pas remis en place cette année* ». Elle considère que les essais ont fonctionné car les piégeages ont montré un nombre plus faible de cicadelles dans les parcelles enherbées :

« *Il y avait un des producteurs, qui est blindé de cicadelles, où vraiment il y avait genre 100 cicadelles sur les témoins où il y avait pas de... et genre une dizaine ou une vingtaine là où il y avait de l'enherbement. Donc là les gens ils ont commencé à se dire... « Peut-être que ça marche... peut-être que ça marche ». Et donc du coup, là on en a refait l'année dernière, (...) et on s'est aperçus que là aussi, de nouveau : grosse baisse de la présence des cicadelles sur l'enherbement par rapport aux témoins.* » (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)

Cependant, les premiers essais d'enherbements coordonnés par France AgriMer ont nécessité quelques réajustements. Ils n'ont pas suffisamment pris en compte les risques de concurrence infligés par l'enherbement sur la lavande :

« *La première année, on avait enherbé toute la surface. On s'est aperçu que ça faisait trop de concurrence donc du coup la deuxième année (...) on a resserré, donc c'est ce qu'on disait : on a semé sur 50 [cm] et là, la concurrence était beaucoup moins importante mais avec des enherbements qui ne sont pas trop montés* » (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture) ;

Selon elle, le fait que les deux derniers étés aient été fortement pluvieux n'a pas permis de rendre compte des impacts positifs d'un enherbement :

« *Pas la première année, mais les deux années suivantes quand on a fait les essais, c'était des années très pluvieuses et quand il pleut, le dépérissement se voit beaucoup moins. Donc du coup, au niveau des plants, visuellement, on n'a pas vraiment de, il y a la présence ou l'absence d'insecte qui est marquante mais après, visuellement...* » (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)

Les producteurs impliqués dans les enherbements ont chacun une approche et un regard très particuliers sur ces essais entre volontarisme et scepticisme, ils mettent en place les essais et

remettent en question leurs pratiques. Ulysse est sans doute le producteur qui attend le plus de résultats de cet essai. Il a lui-même contacté Manon pour faire partie de l'essai après une année où il a essuyé une perte importante dans ses plantations à cause du dépérissement. Il m'explique les raisons de son intérêt :

*« C'était une vieille idée de mon père, qui, il y a 15 ans de ça, pensait enherber avec du sainfoin, pour éviter à la cicadelle de venir se poser sur le champ. Puis, il avait / « Ouai, tu délires complètement », moi je lui avais dit ça, et puis au fur et à mesure, j'ai fait mes stages tout ça, ça commençait à en parler au CRIEPPAM et puis effectivement, ça fait 3 ans déjà, qu'ils font les essais, et ça se confirme comme une solution éventuelle. Donc voilà, comment j'en suis venu à me dire que mon père il avait peut-être pas tort ! »*

Il avait cependant appliqué un désherbant anti-germinatif avant de mettre en place l'essai, de manière habituelle, car il utilise toujours un désherbant de fond<sup>47</sup> sur ses jeunes plantations, sans penser que cette pratique entrerait en concurrence avec son projet d'enherbement.

A l'inverse, les deux autres producteurs qui prennent part à cet essai avouent un manque d'intérêt pour cette pratique, beaucoup trop contraignante. Sur l'exploitation en agriculture biologique, l'enherbement des inter-rangs se retrouve en concurrence avec ses pratiques de désherbage. En effet, ils font généralement passer les brebis pour désherber sur le rang (l'inter-rang est désherbé mécaniquement), or les brebis coupent l'herbe à ras et risquent de dénaturer le rôle supposé de barrière physique de l'enherbement vis-à-vis de la cicadelle. Elliot considère lui que cela demande un temps supplémentaire non négligeable (pour la mise en place, la surveillance et la destruction du couvert) mais a accepté de prendre part à l'essai pour assumer son rôle représentatif, car il est très impliqué dans les organismes de la filière :

*« Je suis un peu présent dans certains organismes, donc du coup, on assiste à pas mal de réunions et on est toujours partants pour faire des essais, donc... de toutes façons, si personne essaye, on saura jamais ! Donc, il faut bien qu'il y en ait qui essayent, quitte à perdre du temps, et de l'argent des fois, selon les essais, ça peut impliquer... la non maîtrise de l'enherbement... les plants ils dégagent tous donc ! C'est... mais il faut bien qu'il y en ait qui essayent ! » (Marc, producteur)*

---

<sup>47</sup> Un désherbant de fond a une action anti-germinative.

La gestion des mauvaises herbes est une question délicate pour certains producteurs. Elle se retrouve exacerbée dans certains cas, notamment dans le contexte d'un bassin de captage d'eau potable sur la source de la Nesque. Le producteur concerné a interdiction d'utiliser tout herbicide sur 17 hectares de son exploitation. Son discours souligne une redondance des interdictions que subissent les producteurs : interdiction d'utiliser des herbicides, mais aussi interdiction pour le beau-père de travailler car il est à la retraite ou encore interdiction de ressemer les graines de blé (interdiction en réalité relative). Un technicien se remémorant son étonnement à propos des pratiques annexes à l'enherbement des inter-rangs, notamment pour supprimer l'enherbement une fois l'été passé me dit :

*« moi, j'avais été sur des journées au CRIEPPAM qu'ils font, ils font tous les écrans végétaux en orge et tout ça... et j'avais entendu un producteur, qui après la récolte passée voulait s'en débarrasser, je crois qu'il a mis huit herbicides à peu près, ouai, mais c'est monstrueux quoi! »* (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)

Cela questionne la place de cette pratique dans l'écologisation de l'agriculture. Si elle augmente l'usage de produits phytosanitaires, les objectifs de lutte contre le dépérissement peuvent être atteints, cela n'est pas une solution soutenable pour ce chargé de mission en agriculture biologique de l'ITEIPMAI. L'enherbement est une pratique actuellement destinée à lutter contre le dépérissement. Cependant, d'autres atouts et notamment la lutte contre l'érosion sont à souligner et ont pu être mis en avant dans d'autres régions comme dans la Drôme, du côté de Mévouillon où s'est tenu en avril dernier une réunion de démonstration de broyeurs pour les inter-rangs. « Pierre-Yves Mathonnet de la chambre d'agriculture de la Drôme<sup>48</sup> sur les intérêts des couverts en production de lavande et lavandin a rappelé, que les essais menés sur la ferme expérimentale de l'ARDEMA à Mévouillon, ont montré il y quelques années qu'en plus de limiter l'érosion des sols et la maîtrise des adventices<sup>49</sup>, les couverts herbacés de l'inter-rang permettaient d'augmenter la longévité des plantations face au dépérissement à phytoplasme de stolbur ; notamment les couverts gazonnants »<sup>50</sup>. Manon a également souligné cet aspect :

<sup>48</sup> Conseiller PAPAM en agriculture biologique

<sup>49</sup> Adventice est le terme agronomique pour « mauvaise herbe »

<sup>50</sup> Compte-rendu de la réunion bout de champ « Enherbement en lavande lavandin » organisée par la Chambre d'Agriculture de la Drôme le 9 avril 2015 aux Granges Gontardes

*« Après, cet enherbement il permettrait aussi de limiter l'érosion par rapport aux problèmes de [Ulysse] ou de même [Elliot] aussi il en a un peu parlé aussi de ses problèmes d'érosion. Ça permettrait aussi de limiter l'érosion »* (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)

L'enherbement peut permettre d'ouvrir la profession sur la résolution de nouvelles problématiques : l'érosion et le maintien de la fertilité des sols, la gestion de l'enherbement. Un producteur s'interrogeait sur les intérêts d'un enherbement vis-à-vis de la gestion des adventices et me dit :

*« ça peut même avoir un effet intéressant sur les adventices parce que en semant, tu bouges un peu le sol, donc tout ce qui ressort un petit peu, ça peut faire effet herse étrille<sup>51</sup>, voilà. »* (Ulysse, producteur)

Interroger les producteurs sur leurs stratégies de lutte contre le dépérissement de la lavande et du lavandin permet d'avoir leur retour sur leurs propres pratiques. La catégorisation utilisée ici permet de mettre en lumière et d'analyser les réactions des producteurs qui ont basé l'ensemble de leur système sur la production de la lavande et du lavandin, où le dépérissement se retrouve exacerbé, appréhendé comme une menace forte. Tandis que les producteurs du second modèle considèrent le dépérissement de manière moins marquée, et ont développé différentes stratégies accentuant la résilience de leurs systèmes de production (diversification des cultures, etc.). Dans la vision des producteurs sur leurs propres pratiques, les essais d'enherbement interrogent les bénéfices qu'ils peuvent apporter. Là où l'herbe a longtemps été combattue pour permettre aux plants de lavandes de se développer sans concurrence vis-à-vis de l'eau et des nutriments du sol, l'enherbement apparaît difficilement comme une solution pour de nombreux producteurs.

L'enherbement des inter-rangs interroge sur l'écologisation de l'agriculture. En effet, elle commence à être prônée par les différents organismes d'appui, comme une pratique dite « alternative », c'est-à-dire qui s'éloigne des solutions « tout chimique » de l'agriculture conventionnelle. Cependant, si l'enherbement est uniquement conçu comme un moyen de lutte contre le dépérissement, et dans ce sens mis en place uniquement pendant le vol de la

---

<sup>51</sup> La herse étrille est un outil de désherbage mécanique des mauvaises herbes dans leur stade le plus précoce.

cicadelle, alors la destruction de ce couvert, pour retrouver un sol parfaitement désherbé en fin de saison, pose question. On observe un déplacement dans le discours des acteurs, certains mettent en avant les qualités annexes d'un enherbement permanent des inter-rangs, sur les jeunes plantations, pour lutter contre la baisse de fertilité, ou l'érosion mécanique (par le vent et l'eau) des sols. Il semble encore trop tôt pour observer l'évolution de cette pratique dans la profession, mais elle pourrait représenter une transition écologique aujourd'hui masquée par son rôle dans la lutte contre le dépérissement.

Interroger les producteurs sur les références qu'ils mobilisent pour aller vers telles ou telles pratiques permet d'aller plus loin dans la compréhension des constructions identitaires des producteurs de lavandes et lavandins.

## **2.2 Les regards croisés des producteurs sur leurs pratiques**

Menant un travail de recherche sur un territoire délimité, relativement petit (Carte 3), où les interactions sociales entre producteurs sont fortes, j'ai cherché à comprendre comment ceux que j'ai rencontrés utilisent des modèles et références extérieurs pour décrire ce qui les touche mais également comment ils se positionnent, analysent leurs pratiques par rapport aux autres producteurs du territoire et se comparent à eux. Ce sont ces témoignages qui permettent notamment de contourner les mots pour toucher les valeurs profondes qui les animent.

### **2.2.1 Utilisation et identification des producteurs à des catégories agricoles communes à l'ensemble de la profession**

La modernisation agricole a permis le développement d'une agriculture productiviste, aujourd'hui en crise (Lemery 2003). On observe le développement de nombreuses initiatives localisées qui proposent à la fois des modes de production et de valorisation spécifiques, mobilisant le territoire (IGP<sup>52</sup>, AOC<sup>53</sup>), mais aussi des modèles économiques « alternatifs » (AMAP<sup>54</sup>), où les consommateurs payent à l'avance les légumes produits par un maraîcher local. Ainsi, comme l'observent Franck Pervanchon et André Blouet déjà en 2002, le mot 'agriculture' est « de plus en plus rarement utilisé seul et plutôt qualifié par des adjectifs et des compléments du nom. Ces expressions ont une connotation positive : agriculture

---

<sup>52</sup> IGP : Indication Géographique Protégée

<sup>53</sup> AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

<sup>54</sup> AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

raisonnée, agriculture de précision, agriculture biologique, agriculture paysanne sont des exemples pris parmi les expressions les plus courantes. Elles peuvent être aussi connotées négativement, parce qu'utilisées pour mettre des pratiques agricoles à l'index : agriculture productiviste, agriculture intensive, agriculture conventionnelle » (Pervanchon et Blouet 2002, 117). Cette sous-partie se propose de questionner les catégories utilisées par les acteurs du territoire « eux-mêmes » : « agriculture biologique », « agriculture raisonnée », « agriculture conventionnelle » notamment.

Plusieurs producteurs rencontrés sont certifiés en agriculture biologique, ce sera notre première catégorie interrogée. Ses frontières apparaissent clairement au regard du droit, mais également au regard des politiques publiques agricoles et sont assurées par un certificateur indépendant vérifiant le bon suivi d'un cahier des charges défini au niveau européen<sup>55</sup>. Au-delà de cette caractéristique commune, qui assure des pratiques agricoles n'utilisant aucun produit phytosanitaire de synthèse, les producteurs de cette catégorie présentent une grande diversité en leur sein concernant les pratiques agricoles, les motivations à convertir leur exploitation à l' « agriculture biologique » et les valeurs qu'ils expriment vis-à-vis de ce choix.

Les producteurs en « agriculture biologique » rencontrés sur le territoire de Sault sont principalement des producteurs plutôt récemment convertis à ce type d'agriculture, à l'exception de Benoît qui fait partie de ce qu'on pourrait appeler les « pionniers ». Plusieurs travaux en sciences sociales montrent comment l' « agriculture biologique » s'est développée à différentes époques, justifiant ainsi des choix et des motivations multiples, souvent intercroisées et peu stabilisées des producteurs (Lamine et Bellon 2009; Lamine et al. 2009; Leroux 2011; Vankeerberghen 2012; Lamine et al. 2014). Les différentes motivations exprimées par les producteurs rencontrés, se retrouvent entrecroisées dans leurs justifications. Elles peuvent impliquer des stratégies commerciales nouvelles, une volonté personnelle d'accompagner le produit le plus loin possible dans la filière, ou encore un choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires jugés toxiques pour l'homme et l'environnement.

L'expérience du producteur ayant souhaité s'orienter vers la production de petit épeautre montre l'importance des marchés dans les choix de production (Vankeerberghen 2012; Garcia-Parpet 2013). Il justifie son passage à l' « agriculture biologique » de la manière suivante :

---

<sup>55</sup> Règlement (CE) 834/2007 disponible sur [agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/32007r0834\\_internet\\_cle8a2897.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/32007r0834_internet_cle8a2897.pdf) (consulté le 27 janvier 2015)

*« c'est malheureux mais la première chose qui m'a fait changer d'avis, c'est que je cultivais un produit, l'épeautre, qui, en conventionnel, il y a très peu de marchés, et en bio, on voyait qu'il y avait un marché déjà plus organisé ! Donc je me suis dit, autant se mettre en bio (...) Au début, ce n'était pas une conviction, pas du tout ! »* (Julien, producteur)

Un autre producteur, en cours d'installation sur une exploitation en majorité sur un bassin de captage d'eau<sup>56</sup> a choisi d'accepter cette contrainte dès le départ :

*« Tout ce qui est en dessus c'est en zone de protection, tout ce qui est en dessous en gros on fait ce qu'on veut ! Comme moi je vais récupérer petit à petit les terres je ne mettais rien, ni d'engrais, ni désherbant... si engrais ! J'arrivais à en acheter en bio, je me suis dit, pourquoi pas se mettre en bio »*  
(Edgar, producteur)

Ces justifications traduisent une réalité économique ou une opportunité saisie par les producteurs. D'autres justifications traduisent plutôt une expérience personnelle, impliquent une dimension émotionnelle forte, notamment quand elle touche du doigt des questions de santé (Van Dam, Nizet, et Dejardin 2010).

Ainsi Théo soutient sa décision :

*« On est heureux comme ça et y n'a pas vraiment de raisons de retourner en conventionnel pour empoisonner la terre, s'empoisonner soi, et voilà ! »*  
(Théo, producteur)

Léo, qui a eu une expérience comme salarié dans une multinationale utilise un autre registre de justification, celui de pouvoir accompagner les produits jusqu'au consommateur oblige à une certaine qualité. Ces motivations sont souvent multi causales, et peuvent également évoluer dans le temps. Julien qui s'est converti en premier lieu pour trouver un marché,

---

<sup>56</sup> Une zone est délimitée autour du bassin de captage où les pesticides (désherbants et insecticides) sont interdits d'utilisation. En 2009, a été définie par les ministères en charge du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture, une liste des « 500 captages Grenelle » parmi « les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires ». Des programmes d'actions participent « aux objectifs de l'article 27 de la loi de programmation relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 (Loi Grenelle I) ». <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-preservation-de-la-ressource-en.html> (consulté le 17 août 2015)

enrichit ses justifications par deux valeurs ajoutées de sa conversion, celle de transformer son produit et celle de ne plus utiliser de produits phytosanitaires de synthèse :

*« souvent ceux qui produisent en bio, ils aiment bien mener leurs produits jusqu'à, pas jusqu'à la finalité mais... l'accompagner dans la démarche commerciale le plus loin possible (...) Au fil du temps, petit à petit, je me suis aperçu que vis-à-vis des produits phytos et tout ça, je pense qu'on a pris le bon choix, parce que quand on voit toutes les conneries qu'on balançait dans les terres pour finalement pas grand-chose, voilà ! »* (Julien, producteur).

De la même manière, Edgar exprime ses angoisses vis-à-vis de sa santé :

*« parce qu'à voir que tous les paysans arrivés à un certain âge ils partaient avec un cancer à l'âge de 55, 60 ans, y en a pas mal qui sont partis avec le cancer, se retrouver six pieds sous terre plus tôt que prévu. Je me dis, pourquoi s'intoxiquer la santé pour pas grand-chose... je dis ce n'est pas plus mal de travailler en bio donc c'est pour ça que je me suis mis en bio »* (Edgar, producteur).

Enfin, d'autres justifications, peuvent traduire des difficultés d'un passage à l' « agriculture biologique » qui sont valorisées dans le discours par le producteur, celui de ne plus travailler de manière mécanique. Claire Lamine a détaillé cette vision : « ils expriment en particulier la volonté et le plaisir de « remettre de l'agronomie » dans leur métier » (Lamine 2011, 80). Ainsi un producteur raconte son expérience :

*« Moi, ça ne me plaisait plus guère de faire la routine, c'était un peu la routine ! On savait quand il fallait planter quand il fallait désherber... ça marchait... et donc voir autre chose quoi ! »* (Théo, producteur)

L' « agriculture biologique » est une catégorie reconnue par l'ensemble des producteurs, qu'ils adhèrent ou non à ces principes. Cependant, il est important de comprendre la vision des producteurs en « agriculture biologique » mais également la vision des producteurs en « agriculture conventionnelle » à propos de cette catégorie. Les arguments déployés par les producteurs en « agriculture conventionnelle » pour justifier l'impossibilité d'une conversion en « agriculture biologique » sur leur exploitation relèvent généralement de considérations économiques. Leurs justifications donnent néanmoins un aperçu de leur regard sur

l' « agriculture biologique ». Un producteur souligne la nécessité d'une main d'œuvre plus importante en agriculture biologique :

*« parce que le produit, malheureusement, il sera toujours moins cher qu'un binage manuel ! Que la main d'œuvre, donc les gens... il faudrait que le produit coûte plus cher que la main d'œuvre ... et ça ce n'est pas encore ! Sinon tout le monde passe en bio ! »* (Elliot, producteur)

Il souligne ensuite l'impossibilité pour son exploitation de passer en « agriculture biologique » :

*« ce n'est pas que c'est pas envisageable, c'est surtout impossible, il ne faut pas se voiler la face, il ne faut pas croire que demain on mène 300 hectares en bio ! Ce n'est pas possible ! (...) alors le problème c'est qu'il faut trouver les personnes ! Pour conduire dans un tracteur, griffonner sans s'arrêter c'est une chose, mais griffonner des lavandes à la main... »* (Elliot, producteur)

La nécessité d'un nombre de travailleurs agricoles plus important dans des systèmes en « agriculture biologique » est soulignée dans plusieurs travaux sur l'agriculture biologique (Lamine et al. 2009; Lamine et Bellon 2009). D'autres producteurs prennent en considération les problématiques agronomiques qu'ils pourraient rencontrer en « agriculture biologique ». Ci-dessous, l'un d'eux aborde les problématiques de désherbage tandis qu'un autre envisage la nécessité d'augmenter les rotations par un passage en bio, pratiques que réalisent déjà le premier :

*« il faut bien travailler tes sols, tu passes en bio, déjà il te faut mettre un troupeau, je pense ! Ou alors trouver une entente avec un berger qui vienne pâturer tes parcelles parce que là tu n'as pas droit au ratrapage, tu n'as pas le droit à l'erreur tout court (...) C'est bien qu'il y ait les bio, mais je ne me sens pas concerné. Enfin j'estime que je fais, je raisonne pas mal mes herbicides, je ne pense pas polluer plus que ce qu'il faut »* (Ulysse, producteur)

*« moi je peux pas faire des rotations trop longue sinon économiquement mon exploitation elle est plus viable, donc il faut que je replante à un moment donné et si je replante il faut que ce soit propre, et pour que ce soit*

*propre, et il faut en passer par là ! (...) On fait une céréale on fait 2 céréales, on y met un coup de Round up®, on plante ! »* (Marc, producteur)

Pourtant, plusieurs producteurs en conventionnel soulignent l'utilisation de produits homologués en agriculture biologique, comme le gage d'une qualité :

*« on met du Patentkali®, c'est un produit qui est homologué bio, qui est un produit qui est bien plus noble que le chlorure de potasse »* (Elliot, producteur)

David Graeber propose un retour sur toutes les théories autour de la question de "valeur" dans son sens économique, philosophique ou social et propose une double définition : « value is the way actors represent the importance of their own actions to themselves as part of some larger whole (or 'concrete totality', as Marx liked to put it) » (Graeber 2005, 451). Appliqué aux justifications des producteurs en « agriculture conventionnelle » qui parlent de l' « agriculture biologique », non pas en examinant le voisin en « agriculture biologique », mais en étudiant les justifications autour de leur propre système de production, cela permet de toucher les systèmes de représentation plus larges qui guident les actions des producteurs.

Revenons sur les justifications d'Elliot et de Marc sur l'impossibilité pour eux de passer leurs systèmes dans un modèle de production en « agriculture biologique ». Elliot travaille actuellement plus de 400 hectares de productions diversifiées où la culture de lavande et lavandin est majoritaire. Les justifications qu'il exprime lorsque je lui demande s'il pourrait imaginer convertir son exploitation en « agriculture biologique », renvoient à des aspects d'organisation du travail. Dans sa vision, le travail en « agriculture biologique » est plus long, requiert donc plus de main d'œuvre à l'hectare. Un passage en « agriculture biologique » renvoie donc à la nécessité d'employer de nouveaux ouvriers agricoles, dans son système où le travail est optimisé au maximum. Ces justifications révèlent une vision très entrepreneuriale de l'exploitation agricole. Quant à Marc, il travaille environ 100 hectares, majoritairement plantés en lavande et lavandin, seules cultures de vente de l'exploitation. Pour lui, un passage en « agriculture biologique » renvoie à la périlleuse gestion des mauvaises herbes, qui n'est possible sans herbicide qu'avec de longues rotations. Il considère alors des obligations agronomiques qui l'obligerait à réduire la surface en lavandes et lavandins au profit d'autres cultures économiquement moins valorisables.

Ainsi existe-t-il des justifications opposées de ces producteurs autour d'une seule problématique : l'un considère que ses surfaces sont trop importantes pour convertir ses terres en agriculture biologique, tandis qu'un autre producteur considère que ses surfaces sont trop réduites. Elles permettent d'illustrer la définition partielle que David Graeber donne à la « valeur ». En effet, ces deux producteurs nous offrent leur vision du monde dans lequel ils s'inscrivent, l'un plutôt dans une vision entrepreneuriale de la maximisation du profit, le second dans une vision où la surface doit être optimisée par la plantation de lavandes et lavandins.

D'autres catégories de formes d'agricultures plus marginales sont évoquées lors des entretiens. Celle de l' « agriculture raisonnée », dont la mention est dotée d'un cadre juridique, depuis 2001 en France<sup>57</sup> (Angelucci et Mundler 2007) a été citée par un jeune agriculteur qui considère que ses pratiques peuvent être qualifiées de « raisonnées ». Il propose sa propre vision de ce modèle sur son exploitation, qui qualifie aussi la licence qu'il a suivie à la faculté :

*« bin tout est réfléchi, tu vois, pour l'engrais j'ai des analyses de sol, d'ailleurs faudra que je les refasse, donc en analyses j'ai adapté mon engrais, j'ai adapté aussi mon dosage, de 200 unités je suis tombé à 100. Et là je réfléchis pour faire un semoir d'engrais sur la raie [sur la rangée de lavandes] pour encore économiser et être encore beaucoup plus précis. L'herbicide, je fais en pré-levée donc c'est celui-là, que sur les plantations, donc ça fait 5 ha, ça représente 8% de ma surface, ce n'est pas grand-chose, et c'est souvent je le fais en localisé, donc que sur la moitié de la raie. »* (Ulysse, producteur)

C'est un modèle qui arrive en opposition avec une « agriculture conventionnelle » où les traitements seraient systématiques. Ce producteur représente une jeune génération, qui a conscience que l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse est de plus en plus contestée. Cependant, cette forme d'agriculture se veut un modèle englobant (Angelucci et Mundler 2007), de la même manière que « agroécologie » l'est devenue depuis l'arrivée au ministère de l'agriculture de Stéphane Le Foll (Deverre et de Sainte Marie 2014; Arrignon et

---

<sup>57</sup> Art. L640-3 du Code rural

Bosc 2015; Lamine et Derbez 2015). Un agriculteur résumant les objectifs de la démarche me dit :

*« c'est pour se donner bonne conscience »* (Julien, producteur)

Puis il complète ses propos en rejetant la faute sur les industriels producteurs des produits phytosanitaires synthétiques :

*« on nous dit bien qu'il y a des molécules qui se stockent dans la terre mais qui vont se dégrader ou se, comment dire, se débloquer quand ? On ne sait pas, autant on emploie des produits maintenant qui vont se libérer dans trente ans, et tout d'un coup en même temps ! On ne sait pas trop où on va quand même ! Et je vais vous dire, les premiers fautifs, c'est ceux qui l'homologuent, ceux qui le fabriquent ! Mais bon, c'est juste une question de pognon ! »* (Julien, producteur)

Or comme le rappellent Angelucci « les exploitants à la tête de structures plus proches d'un modèle dit « industriel » - relativement grandes, employant des salariés et visées par des réglementations environnementales – relèvent moins de difficultés que les autres par rapport au référentiel de l'agriculture raisonnée » (Angelucci et Mundler 2007, 28), ce qui montre l'inscription de ce modèle agricole dans le système économique majoritaire.

L' « agriculture de conservation », caractérisée par des pratiques agricoles excluant le labour (et le travail du sol pour les formes les plus avancées) et intégrant des couverts végétaux permanents afin de protéger la structure du sol, n'a pas été recensée directement chez les producteurs du territoire de Sault mais semble connaître un mouvement d'adhésion parmi les producteurs de PAPAM qui m'a été rapporté par un chargé de mission de l'ITEIPMAI :

*« j'ai fait intervenir quelqu'un, c'est un agriculteur qui maîtrise beaucoup les couverts végétaux et l'agriculture de conservation (...) je suis plus en poste bio, mais y a des choses en conventionnel, y a des gens qui travaillent vachement bien au niveau de la protection du sol aussi, notamment en agriculture de conservation...»* (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)

A propos de l' « agriculture de conservation », Frédéric Goulet a montré comment les protagonistes cherchent avant tout à se différencier par des pratiques culturales singulières visant à garder la structure du sol intacte, permettant un impact sur l'environnement limité.

Pour autant, l'usage de produit phytosanitaires et notamment de désherbant chimique total est favorisé. : « il s'agit alors pour les défenseurs de l'agriculture de conservation de se distinguer d'autres segments professionnels affichant des prétentions environnementales » (Goulet 2008, 297).

Enfin, une distinction par les producteurs m'a fortement interrogée, celle opposant « conventionnel » à « plants sains ».

*« on prend chez des pépiniéristes en conventionnel mais en conventionnel, ils ne sont pas 'sains'! Ils peuvent être malades d'entrée! »*

Malgré une réelle distinction par les producteurs, celle-ci correspond à des choix réalisés par des pépiniéristes, et ne désignent pas directement les pratiques des producteurs. Elles interrogent cependant les choix d'un système de gestion du matériel végétal. Nous aborderons cette comparaison dans la troisième partie de ce mémoire.

L'ensemble de ces catégories utilisées par les producteurs rencontrés renvoient à une distinction des exploitations adoptant des pratiques plus respectueuses de l'environnement (« agriculture biologique », « agriculture raisonnée », « agriculture de conservation »). Cependant considérer que les producteurs s'identifient uniquement à des catégories aussi normées que celles décrites ci-avant, ne permet pas de considérer l'ensemble des sources d'inspiration à l'origine de la construction individuelle des pratiques des producteurs sur le territoire de Sault. Les relations avec les autres producteurs s'articulent autour de mécanismes d'identification et de comparaison importants.

### **2.2.2 Une réflexivité des pratiques à l'origine de nouvelles catégories endémiques**

Nous nous proposons d'aborder les relations entre les producteurs, non pas en termes d'interactions commerciales, techniques ou familiales, mais concernant les modèles, les sources d'inspirations que peuvent mobiliser les producteurs entre eux. Les justifications données autour des jugements portés sur tel ou tel producteur permettent alors de circonscrire un peu plus les valeurs, dont l'importance « is always seen in comparative terms » selon David Graeber. Cette approche par les regards croisés pose de nombreuses questions méthodologiques. D'une part il faut prendre en compte les visions de ce qui est bien et ce qui

est mal dans une représentation que les producteurs peuvent avoir d'eux-mêmes ou des autres. Cela pose d'autre part des questions concernant la valeur *emic* ou *etic* du discours étudié (Olivier de Sardan 2008) : comment le chercheur peut-il interpréter les discours de la manière la plus juste et fidèle vis-à-vis des rencontres effectuées ? Nous aborderons ces questions autour de la distinction opérée par les producteurs entre l'agriculture biologique et l'agriculture non biologique, puis nous verrons quels sont les différents modèles d'excellence dans la production de la lavande, enfin nous aborderons la question des pollutions liées aux pratiques agricoles. Considérant la distinction entre l'agriculture biologique et agriculture conventionnelle développée ci-avant, nous avons abordé uniquement l'approche des producteurs sur leur propre système. Cependant, on observe dans les discours, également des justifications par rapport aux pratiques particulières de tel ou tel producteur, qui sera source d'admiration ou de rejet mais apportera aux propos une force symbolique.

La distinction entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle en lavande pose principalement la question de la gestion de l'herbe. Les producteurs abordent l'agriculture biologique et ses contraintes vis-à-vis de la gestion des adventices. Ainsi un producteur en agriculture biologique examine la situation de cette façon :

*« quand on n'est pas en bio, on est un peu pieds et mains liés. (...) c'est différent quand on est dans un système, si y a de l'herbe le réflexe c'est de désherber, voilà ! Que quand on est en bio, on sait qu'on a que cette alternative, donc on va chercher à faire autrement ! Mais si on est en conventionnel, qu'on a une certaine herbe, le réflexe il est de demander aux marchands de produits : « qu'est-ce qu'on peut mettre ?» voilà, « ça, ça, ça, et ça ». C'est pour ça qu'on n'est pas pieds et mains liées mais plus ou moins quoi ! Tant qu'on n'est pas en bio, tant qu'on n'a pas le frein... on fait couler ! »* (Julien, producteur)

Ce producteur en agriculture biologique considère que les interdictions d'usages de produits phytosanitaires en bio obligent les producteur à innover, à trouver des stratégies pour contrer le problème d'une autre manière. Tandis qu'un producteur qui se donne la possibilité d'en utiliser même si ce n'est pas systématique, n'ira jamais vers ce dépassement de soi qui favorise les innovations. Un producteur en agriculture raisonnée explique l'ensemble des possibilités qui s'offrent à lui, dans une vision où, bien qu'il ne soit pas en agriculture biologique, l'herbe n'est pas un problème en soi :

*« il y a un tel panel de solutions qui s'offrent à nous, que prendre le temps, le matin, tu te poses une heure, là en déjeunant, tu te dis « bon qu'est-ce que je vais essayer, je vais essayer cet engrais, pourquoi j'essaierais pas celui-là, pourquoi pas un foliaire », et voilà après tu prends ta voiture, tu fais le tour de tes parcelles, ah bon, là j'ai un peu d'herbe, c'est bon, tu ne désherbes pas, tu sais que la récolte elle fera un peu d'herbe, ce n'est pas contraignant quoi ! Mais les gens, il y en a qui... tu as les deux, il y en a qui ont de l'herbe, ils s'en fouttent, alors ça c'est... bon, si ils sont contents, tant mieux pour eux ! Tu en as, ils voient le moindre brin qui sort : allez, désherbant ! »* (Ulysse, producteur)

A l'inverse de cette expérience, un producteur associe clairement l'agriculture biologique à une mauvaise gestion des adventices :

*« franchement, quand on voit l'herbe qu'il y a autour... tout autour... ça fait soucis si il fallait passer en bio ! Ah oui, je vous le dit franchement ! »*  
(Marc, producteur)

Cette remarque renvoie à une vision de l'excellence professionnelle où les comparaisons entre producteurs vont majoritairement se faire autour des rendements, et de la gestion des mauvaises herbe : « après le rendement, la régularité et la propreté forment le second pilier de la conception classique de l'excellence professionnelle » (Lamine 2011, 84). Un producteur en agriculture biologique rajoute, à propos de ses cousins qui réfléchissent à passer en agriculture biologique :

*« lui il n'est pas en bio ! (...) ils font du bouquet de lavande, et pour faire du bouquet de lavande il faut qu'il y ait zéro herbe ! Et pour faire zéro herbe, en bio, ce n'est pas facile ! Donc malgré eux, malgré eux, ça les constraint à... à ne pas passer en bio mais enfin quand même y a des fois ça les démange un peu ! »* (Julien, producteur)

Cependant, il existe une différenciation dans les expériences au sein des producteurs en agriculture biologique. Un producteur, lui-même pratiquant une agriculture biologique, distingue les producteurs pionniers dans l'agriculture biologique et les néo-ruraux qui s'installent en agriculture biologique sans avoir conscience des contraintes :

*« il y a les vrais producteurs en bio qui sont très techniques qui ont des cultures et des récoltes autant belles qu'en conventionnel. C'est, aucun souci, hein ! Nous ici, les pionniers qui s'y sont mis il y a peut-être plus de trente ans, ils ont des récoltes, ils n'ont pas à pâlir (...) nous on a énormément d'exemple les gens disent ils arrivent, calés peut être au niveau diplômes ça je dis pas le contraire, mais ils s'imaginent que... faire du bio, tout ça, ça va être la panacée, mais bon, souvent ils se cassent la figure. (...) des néo-ruraux, oui oui, chaque fois qu'ils arrivent, du bio... si ça reste ce sont eux souvent les mauvais exemples ! » (Julien, producteur)*

Il exprime alors son sentiment d'être associé en tant qu'agriculteur en agriculture biologique à ces producteurs non professionnels :

*« ceux qui sont en conventionnels ils voient souvent les bios un peu comme des uluberlus hein (...). Ce sont les mauvais exemples [les néo-ruraux qui s'installent en agriculture biologique] parce qu'ils arrivent là, ils n'y comprennent rien du tout dans l'agriculture, et ils veulent faire du bio. On voit finalement leurs champs que c'est des, c'est n'importe quoi et ça fait un peu mal au bio quoi ! » (Julien, producteur)*

En agriculture biologique comme en agriculture conventionnelle, les producteurs s'observent mutuellement et se comparent. Ceux qui n'ont pas un parcours professionnel initial en agriculture semblent ne pas porter les mêmes visions de l'agriculture biologique que ceux qui ont envisagé une conversion en agriculture biologique à la suite d'une installation en agriculture conventionnelle, comme le montre le témoignage ci-dessus. La comparaison est possible au travers de facteurs visibles par tous : au niveau des performances agronomiques et des rendements et non pas au niveau des revenus. Un producteur en agriculture biologique me dit :

*« quand je me manque, je ne peux pas le cacher ! Et ouais ! Enfin les autres aussi bien ! Tu ne vas pas dire : « ah non, c'était bien beau là... » je peux le dire ! Mais... quand tu fais deux tonnes, on voit ta céréale, si le voisin il dit qu'il a fait quatre, si sa céréale est moins belle que la tienne... » (Théo, producteur)*

La pratique de l'agriculture est une activité qui se fait au vu et au su de tout le monde. Il est difficile de cacher une mauvaise récolte. Cependant, les rendements ne sont pas toujours liés aux bénéfices de l'agriculteur, notamment en agriculture biologique où les prix payés sont souvent plus élevés. Cela confirme que le rendement est, parfois à tort, un critère important de comparaison entre les producteurs : « on voit ici l'importance du décalage temporel entre le rendement au moment de la moisson, objet de discussion et de comparaison entre pairs, et la marge qu'on ne calcule que bien plus tard, enfin de campagne ou d'exercice comptable, et dont on parle peu » (Lamine 2011, 84).

Les producteurs mobilisent souvent les expériences des autres pour exprimer leurs idées. Ces comparaisons permettent d'appréhender leur vision de l'excellence. Un producteur, durant notre entretien, a plusieurs fois mentionné les producteurs qui innovent en termes de commercialisation et construction de nouvelles filières. Sur un premier producteur, il s'exprime ainsi :

*« il a trouvé ses marchés de niche sur le bio, l'épeautre bio, ça marche de la folie »* (Ulysse, producteur)

Puis s'exprimant sur un autre exemple, il dit :

*« lui c'est un fou, il s'est mis à faire le copeaux... de bois, il fait toutes les plantes aromatiques que tu peux trouver, sauf la camomille peut-être, et encore, autant il en fait, il distille tout, il fait les savons, et pleins de trucs. Et c'est une grosse boite et il est parti de zéro. C'est un mec, il a du mérite, il doit embaucher 5 ou 6 personnes, c'est un mec intéressant à rencontrer je pense ! »* (Ulysse, producteur)

Il parle de ces producteurs innovants, qui se sont détournés du modèle « tout lavande » que je présentais dans le chapitre précédent, avec beaucoup d'admiration. Paradoxalement, il exprime également son émerveillement vis-à-vis des territoires encore plus spécialisés en lavandes que le territoire de Sault, notamment le plateau de Valensole :

*« putain, t'as vu c'est droit là-bas, t'as vu, les paysans là-bas c'est carré, nous c'est, nous c'est en vrac, c'est plus rustique. T'as pas remarqué ? Les champs sont plus petits, un coup c'est planté en travers, un coup c'est planté... eux, c'est, tout est, tu arrives là-bas on dirait que tout est aseptisé ! »*

*Les mecs, c'est des phénomènes, ils tracent droit super droit, ils sèment l'avoine comme ça, c'est un peu la boss de la lavande quoi tu vois ! »*  
(Ulysse, producteur)

Ce producteur mobilise les deux modèles présentés dans la partie précédente, il traduit quelque peu les modèles d'excellence de chacun d'eux : la réussite commerciale pour l'un (modèle diversifié), la précision et la propreté pour l'autre (modèle « tout lavande »). La mobilisation des expériences des autres producteurs permet une certaine réflexivité, appuyée par des expériences communes. Dans l'extrait suivant, Marc fait l'éloge d'un collègue avec qui il partage la particularité, celle de ne pas être issu du milieu agricole :

*« c'est une réussite complète ce... tant au niveau de la gestion de ses parcelles, de... c'est quelqu'un, il est extraordinaire. Pour arriver à, comme ça, de but en blanc, à mener son exploitation, ou à reprendre une exploitation vu qu'il a repris celle de son beau père, plus augmenter la surface comme il l'a fait maintenant »* il continue : *« il faut un petit moment avant de se faire, sans se faire reconnaître mais être reconnu en tant que tel quoi ! Au moins en égalité avec eux. Et [Elliot] a passé les épreuves relativement rapidement ! Et haut la main ! C'est bien pour lui, moi je suis content ! »* (Marc, producteur)

Enfin, cette activité réflexive de mobilisation d'exemples permet également de justifier ses pratiques, ou minimiser son impact sur l'environnement par rapport à d'autres producteurs :

*« je suis pas un furieux au niveau des désherbages ! Je ne mets pas des, pas comme [Elliot], qui en fout les uns derrière les autres là... des... c'est des véritables cocktails Molotov qu'il fait avec sa sulfateuse lui ! Moi je mets un anti-graminées quand j'ai besoin de mettre un anti graminée »* (Marc, producteur)

Il mobilise également d'autres types de productions qui nécessitent un nombre de traitements plus élevés, la viticulture notamment dans l'extrait suivant :

*« bin une fois toutes les 12 ans [un passage de Roud Up<sup>®</sup> tous les 12 ans], ça va, ce n'est pas violent quand même ! Si en vignes hein, ils faisaient ça*

*qu'une fois tous les 12 ans ! Il y aurait peut-être moins de pollutions en bas ! » (Marc, producteur)*

Un autre producteur justifie le non-maintien du réseau DEPHY<sup>58</sup> sur la zone, par des pratiques limitant déjà fortement l'utilisation de produits phytosanitaires, s'appuyant également sur des exemples de productions gourmandes en produits phytosanitaires :

*« on désherbe avec un herbicide sélectif ! Mais bon, on a des tracteurs auto-guidés par GPS et on bine de plus en plus près des... de la plante, donc on utilise de moins en moins d'herbicides ! (...) donc, voilà ! Après, voilà quand on a eu limité, déjà, en ultra localisé par autoguidage le désherbage, voilà, après, le binage au plus près... (...) si on prend le pire agriculteur, il faisait 100% chimique, il faisait herbicide de, anti-germinatif, un herbicide de ratrapage, et le glyphosate, oui, par rapport à lui, j'ai réduit largement de plus de 50% ! Mais par rapport à ce que je faisais moi, les pratiques culturales que je faisais, on ne les a pas réglés ! Mais bon, dans notre secteur, on est loin d'être les plus... les plus méchants en produits phyto hein ! Nous ça représente quoi ? Trois traitements par an ! Et une vigne, ou un pommier... »*

S'étant engagé dans un programme de diminution des produits phytosanitaires, il n'a pas été maintenu dans ce dispositif, ce qu'il justifie par un usage de produits phytosanitaire qu'il considère déjà être à son minimum.

Cette deuxième partie du mémoire a permis d'interroger les représentations des producteurs au travers de catégories publicisées du milieu agricole, mais également au travers de modèles familiers, liés au territoire, dont ils s'inspirent ou auxquels ils se comparent. Cette approche permet d'interroger leurs visions de l'excellence professionnelle. Cela permet d'observer l'utilisation des catégories de différenciation des pratiques agricoles (agriculture biologique, agriculture raisonnée, agriculture de conservation), mais également les distinctions à l'intérieur de ces catégories (au sein de l'agriculture biologique, les producteurs se comparent

---

<sup>58</sup> Amorcée en 2009, c'est une action du plan Ecophyto qui vise à montrer par un réseau de fermes, que la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est possible. <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/phytosanitaires-lancement-du-reseau-de-1-000-fermes-dephy-ecophyto-39395.html> (consulté le 7 août 2015)

également). Cela permet de comprendre l’importance des trajectoires des producteurs dans les processus d’identification, notamment pour ceux qui ne sont pas issus du milieu agricole. L’interrogation des valeurs portées par les producteurs, a également permis de proposer une lecture de la notion d’identité proposée par Claude Dubar au travers de trajectoires objectives (caractérisées par les catégories agricoles), ainsi qu’au travers de trajectoires subjectives (caractérisées par des catégories que seul le producteur peut considérer importantes pour qualifier ses pratiques). Enfin, les entretiens réalisés, ont également permis de faire ressortir des comparaisons avec d’autres productions agro-alimentaires, afin de justifier des utilisations de produits phytosanitaires déjà minimisées dans le cadre de la culture de lavande. Cela traduit également une volonté commune des producteurs de justifier leurs pratiques dans un contexte où ils sont poussés à réduire les usages de produits phytosanitaires par des contraintes venant des marchés, des politiques publiques ou des réglementations. Elargissant le champ de vision aux organismes d’appui de la filière, les particularités la filière lavande et les choix d’orientation des organismes d’appui au développement de la production de lavande seront interrogées dans la suite de ce mémoire.

### 3. Partie 3 : les spécificités de la filière des lavandes et lavandins

La lavande est une plante pérenne, utilisée soit transformée en huile essentielle, dans la parfumerie et l'aromathérapie, soit vendue directement en bouquets ou fleur mondée pour une petite partie de la production. Cette partie du mémoire s'intéresse à la filière de la lavande, c'est-à-dire l'ensemble des étapes et acteurs qui permettent de produire la lavande, de la transformer et de la commercialiser. Abordée de manière non exhaustive, elle permettra de mettre en lumière certaines particularités du produit : non alimentaire, il se distingue par sa qualité et sa forte valorisation. Filière de niche, elle s'est construit un réseau d'organismes d'appui qui seront abordés à la lumière des interactions avec les producteurs, ainsi qu'au travers de l'exemple de la création variétale.

#### 3.1. Des spécificités liées à un produit non alimentaire fortement valorisé

##### 3.1.1. Un produit non alimentaire, des consommateurs éloignés

La lavande jouit d'une popularité touristique forte. De nombreux acteurs du tourisme utilisent l'image de la lavande pour appuyer les particularités du paysage provençal<sup>59</sup>. Sault a recréé depuis trente ans une fête de la lavande, qui se déroule chaque année au 15 août, et attire entre 25 000 et 30 000 personnes chaque année. Ulysse, président de cet évènement depuis deux ans, explique l'origine de sa création :

*« cette fête de la lavande, (...) c'était dans une période où la lavande ne se vendait pas, le cours s'était effondré, ils ne savaient plus quoi faire et tout, ils avaient utilisé ça pour relancer la machine. Et ça a super bien marché quoi ! »* (Ulysse, producteur et président de la fête de la lavande)

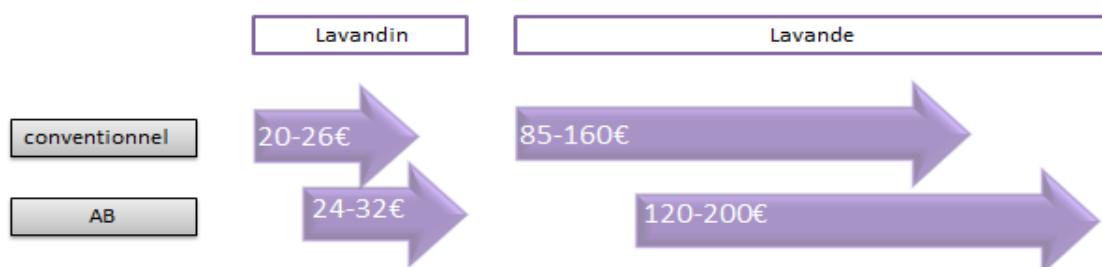
Malgré l'éloignement des producteurs et des consommateurs qui caractérise les circuits de commercialisation propre à cette filière, la lavande bénéficie d'une image touristique très importante. Romain Monge explique comment l'aménagement des routes de la lavande a créé des externalités positives fortes pour le territoire, permettant notamment de « maintenir les emplois et le tissu rural dans une zone en voie de désertification » (Monge 2012, 145).

<sup>59</sup> <http://www.provence.guideweb.com/circuits/lavande-ventoux-luberon.php> (consulté le 18 août 2015) ; <http://www.avignon-tourisme.com/articles/special-lavande-9-1.html> (consulté le 18 août 2015)

En effet, l'huile essentielle de lavande est un produit agricole non alimentaire. Utilisée en parfumerie, en aromathérapie ou en savonnerie et industrie du détergent, la plus grande part de la production est commercialisée par des filières longues. Seule une petite part, en aromathérapie, est destinée directement aux usagers finaux. Exceptés quelques exemples de vente directe, la plus grande partie de la production est commercialisée par le biais de filières longues où se succèdent différents intermédiaires.

### 3.1.2. Une qualité définie par des indicateurs normés et leurs contournements

La valorisation de l'huile essentielle de lavande est très hétérogène selon les variétés cultivées. Les prix renseignés de 2014 auprès de la coopérative PPV<sup>60</sup> à Sault montrent une distinction forte entre les lavandins et la lavande. Il existe également une distinction moins importante entre la lavande clonale (payée moins chère) et la lavande fine (payée plus chère). L'observation des prix aux producteurs souligne une distinction entre les huiles essentielles produites en agriculture biologique et celles produites sans signe de distinction (Figure 8).



**Figure 8 : étendue des prix moyens de la coopérative PPV à Sault en 2014 (les prix des huiles essentielles s'expriment en euros par litre et désignent le prix au producteur) (source : auteur)**

Un producteur m'expliquait de manière synthétique les débouchés pour ces trois catégories d'huiles essentielles : « *la lavande population ça part en parfumerie, la lavande clonale aromathérapie et lavandin pour les lessives essentiellement, diffuseurs d'ambiance et tout* » (Elliot, producteur). Cela traduit l'idée développée par François Nicolas et Egizio Valsceschini suite à un colloque organisé en 1992 autour des apports des sciences sociales sur l'étude de la qualité des produits agro-alimentaires : « la notion de qualité renvoie à des acteurs économiques et sociaux nombreux, qui ont des objectifs souvent différents voire divergents » (Nicolas et Valceschini 1993, 5). Ainsi, les distinctions observées au niveau des prix sont associées aux distinctions dans l'utilisation des produits. Par comparaison, l'acheteur

<sup>60</sup> Parfums Provence Ventoux

final achète l'huile essentielle en aromathérapie en fioles de 5 à 15mL et paye des tarifs beaucoup plus élevés. Nature et Découverte<sup>61</sup> affiche 13,95€ les 15mL de *Lavandula Augustifolia MILLER* bio soit 960€ le litre tandis qu'un producteur local, Aroma Plantes<sup>62</sup> propose en vente directe 15mL à 8,90€ soit 590€ le litre. L'huile essentielle bio de lavandin Super sera vendu 400€ le litre chez Nature et Découverte et 210 € le litre chez Aroma'Plantes<sup>63</sup>. Ces quelques éléments de comparaison montrent que la marge des intermédiaires dans la filière de la lavande est importante, et que les différences de prix entre la lavande et le lavandin sont atténuées dans ce type d'achat.

Différents auteurs montrent l'importance de la définition de normes pour imposer une définition de la qualité commune à l'ensemble de la filière (Nicolas et Valceschini 1993; Allaire 2002; Garçon 2015). Plusieurs indicateurs se côtoient pour définir la qualité des huiles essentielles parmi lesquels leurs « caractéristiques physiques, organoleptiques, chimiques et chromatographiques »<sup>64</sup>. L'indicateur le plus souvent relevé par les acteurs rencontrés est la chromatographie<sup>65</sup>.

### **3.1.2.1. La chromatographie outil commun de distinction de la qualité**

A la coopérative PPV, la qualité est associée directement à cet indicateur chromatographique :

« Estelle : *il y a différentes variétés, il y a l'Abrial, il y a le Grosso, c'est des variétés différentes, une sorte de Grosso, une plante Grosso n'est pas du tout la même qu'une Abrial, ni qu'une Super tout ça.*

Moi : *chaque variété a normalement une qualité homogène ?*

Estelle : *oui, on appelle ça une norme AFNOR*<sup>66</sup>, *c'est-à-dire que elle rentre dans une norme, un Grosso rentre dans telle norme, un Super rentre dans telle norme et tout ça. Après quand ça rentre pas dans la norme, il faut chercher pourquoi.* » (dialogue avec Estelle, salariée de la coopérative PPV)

<sup>61</sup> <http://www.natureetdecouvertes.com/huiles-essentielles-et-bien-etre/huiles-essentielles-et-diffuseurs/huiles-essentielles/huile-essentielle-bio-lavande-fine-15ml-15125000> (consulté le 18 août 2015)

<sup>62</sup> [http://www.distillerie-aromaplantes.com/boutique/index.php?id\\_product=366&controller=product&id\\_lang=2#/contenance-15\\_ml](http://www.distillerie-aromaplantes.com/boutique/index.php?id_product=366&controller=product&id_lang=2#/contenance-15_ml) (consulté le 18 août 2015)

<sup>63</sup> Prix définis à partir des tarifs pour 50mL chez Nature et Découverte et 30mL chez Aroma'Plantes

<sup>64</sup> [http://www2.afnor.org/espace\\_normalisation/structure.aspx?commid=1926](http://www2.afnor.org/espace_normalisation/structure.aspx?commid=1926) (consulté le 5 août 2015)

<sup>65</sup> La chromatographie est une technique physique de séparation des éléments chimiques d'un mélange par leur capacité à migrer dans une solution mobile.

<sup>66</sup> AFNOR : Association Française de Normalisation <http://www.afnor.org/groupe/a-propos-d-afnor/qui-sommes-nous> (consulté le 18 août 2015)

Ainsi Estelle, associe directement la notion de qualité aux variétés, qui représentent chacune une norme chromatographique, c'est-à-dire un ensemble de composés chimiques. Les normes AFNOR évoluent, il existe une commission composée de différents acteurs de la filière des huiles essentielles parmi lesquels certains sont liés à la filière lavande-lavandin, et peuvent faire évoluer ces normes, ainsi qu'y invite le site de l'AFNOR : « en participant à la commission de normalisation, vous pouvez faire valoir vos intérêts dans l'élaboration des documents normatifs, échanger avec les acteurs du marché, anticiper les évolutions et assurer un suivi efficace de la normalisation européenne et internationale »<sup>67</sup>. Les acteurs de la filière définissent des normes qui correspondent aux variétés. Le respect de ces normes sert d'étalon pour la définition des prix aux producteurs. On observe ainsi une construction de la qualité pour objectiver, par des indicateurs mesurables, les propriétés intrinsèques du produit (Allaire 2002; Garçon 2015).

Les producteurs identifient leurs productions à ces catégories sans qu'elles ne correspondent toujours parfaitement. Ainsi certaines variétés n'ont pas de catégories propres, c'est le cas de la *Ruffi*<sup>68</sup> :

« *la Ruffi on la classe... suivant les négociants, ils la prennent en fine par rapport à la chromato, et la Maillette, ils la prennent en clonale, voilà. Donc après, le prix n'est pas le même!* » (Edgar, producteur)

Considérant la même variété de lavande, un autre producteur m'explique :

« *la Ruffinato elle passe en fine! (...) sa chromato correspond à une fine.* »  
(Théo, producteur)

Ces deux témoignages conjoints montrent que les producteurs également définissent leurs variétés par rapport aux normes de la filière, exprimées par les chromatographies. Ils montrent également que l'indicateur de la chromatographie se retrouve au-dessus d'une réalité naturelle : la *Ruffinato* passe en lavande fine alors qu'elle est reproduite par bouturage.

<sup>67</sup> [http://www2.afnor.org/espace\\_normalisation/structure.aspx?commid=1926](http://www2.afnor.org/espace_normalisation/structure.aspx?commid=1926) (consulté le 5 août 2015)

<sup>68</sup> *Ruffi* est l'abréviation pour la variété *Ruffinato*

### 3.1.2.2. D'autres systèmes de qualification des produits

Cependant, ces normes officielles de qualité peuvent parfois être reléguées au second plan, dans certains milieux. C'est le cas de la parfumerie où certains professionnels analysent en premier lieu les odeurs. La salariée de la coopérative analyse cette particularité :

*« le Nez, des fois, même au niveau chromato [chromatographie], si elle [la lavande] n'est pas si bonne, il y en a qui s'en foutent, c'est au niveau de l'odeur, si elle leur plaît, ils l'achètent ! (...) on a la maison Dior qui est comme ça... »* (Estelle, salariée de la coopérative PPV)

On observe alors un déplacement dans cette profession entre des normes officielles basées sur des connaissances scientifiques, et des normes pratiques (Olivier de Sardan 2014) construites dans l'univers artistique de la parfumerie. N'ayant pas rencontré d'acteurs de ce milieu précisément, j'observe ce décalage par le témoignage d'Estelle :

*« un jour, j'en ai eu un il m'a dit..., en plus c'était pour une grande maison, une grande maison de Paris, il m'a dit : « ah, c'est sensationnel, et il y a une odeur de banane ! » (...) je lui ai dit : « de banane... ». Il me dit : « oui, regardez, sentez... ». Moi je trouvais que ça sentait la lavande, ça ne sentait pas la banane ! J'ai dit : « je ne comprends pas, vous me diriez que ça sent le thym, la menthe, thym sauvage, menthe sauvage... » (...) ça peut se comprendre, mais de la banane ! A Sault, il faut m'expliquer ! Mais bon, voilà, ils ont leur nez, qui cherche une certaine odeur, et nous, là, on ne peut pas choisir pour eux ! C'est eux qui viennent, c'est eux qui choisissent ! »* (Estelle, salariée de la coopérative PPV)

La salariée de la coopérative exprime, par cette anecdote, les particularités des négociants des grandes maisons de parfumerie dans un secteur où les négociants *lambda* se réfèrent en général à des normes de composition chimique de l'huile essentielle.

L'imposition de normes dans une filière pose également la question de leur détournement. Plusieurs acteurs ont abordé la question de la traçabilité de la filière. Un producteur, relatant ses marges de négociation avec les négociants expliquait ceci :

*« il y a certains négociants, qui vont dire: "ah non non, moi je ne la paye pas en fine" ils vont la payer plus cher que de la Maillette<sup>69</sup>, plus cher que*

---

<sup>69</sup> La Maillette est une variété de lavande clonale

*la Matheronne, ils vont la payer entre le prix de la Matheronne qui est la plus chère, enfin en clonale et que la fine, on va dire, voilà, 80€ la clonale, 120€ la fine, allez 100€ mais à l'arrivée, ils vont la vendre en fine, ils vont pas se prendre la tête à la déclarer en... avec... ou alors il vont faire soi-disant des mélanges parce qu'avec des mélanges on peut arriver à faire la chromato [chromatographie d'une lavande fine] mais... je suis sûr et certain, qu'il ne se prennent pas la tête! » (Edgar, producteur)*

Ainsi, l'indicateur produit par la chromatographie peut être instrumentalisé non plus dans un souci de distinction ou de reconnaissance du produit mais dans un souci de recomposer un produit correspondant aux profils chromatographiques attendus.

### **3.1.2.3. Des normes instrumentalisées**

La composition des huiles essentielles permet leur distinction en différentes qualités (on parle alors de qualité dite « décomposable » (Bonneuil et Thomas 2009)). Autrement dit, on est dans le cas décrit par Lucile Garçon d'« une conception de la qualité décomposable et donc réductible à une somme de propriétés » (Garçon 2015). Les huiles essentielles de lavandes et lavandins sont menacées par la réglementation REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques), entrée en vigueur en 2007, qui a pour but de protéger le consommateur, et de l'informer des risques auxquels il s'expose en utilisant tel ou tel produit chimique. Marie-Laure Duffaud-Prévost explique dans sa thèse : « les producteurs ne contestent pas la nécessité des précautions d'utilisation mais demandent notamment que les huiles essentielles ne soient pas classées comme des produits chimiques à l'égal des produits industriels, car c'est la plante qui les fabrique par biosynthèse » (Duffaud-Prévost 2015, 108). Ils soulignent la particularité de ce produit agricole qui « ne saurait se résumer à la somme de composants, fabriqués chimiquement et testés séparément ! »<sup>70</sup>.

Tandis que la profession décompose ses huiles essentielles pour en mesurer la qualité, au travers des chromatographies, la réglementation REACH, qui impose l'analyse de chacun des constituants notamment au niveau de ses caractéristiques allergènes, est vivement combattue par la profession. Les acteurs de la filière revendiquent l'intégrité de l'huile essentielle de lavande et lavandin, dont ils souhaitent qu'elle soit analysée comme un tout indécomposable.

---

<sup>70</sup> [http://www.lavande-provence-aoc.com/index\\_aoc.php?lien=annexe20juin&langue=fra](http://www.lavande-provence-aoc.com/index_aoc.php?lien=annexe20juin&langue=fra) (consulté le 18 août 2015)

La qualité des huiles essentielles de lavande et lavandin est une caractéristique majeure de ce produit. Objet social, la qualité est négociée par les acteurs, qui établissent des indicateurs et des normes en fonction des usages. Ces normes peuvent ainsi évoluer, ou être contournées. De plus, l'ensemble de la filière est organisée autour des processus de définition de la qualité.

### **3.2. Des spécificités liées à des organismes d'appui**

Les particularités de cette filière s'appréhendent également par l'observation de la façon dont se structurent les organismes d'appui et de leurs interactions au travers de trois axes majeurs d'analyse : les contraintes d'homologation de produits phytosanitaires, l'origine des financements perçus et la gouvernance de ces structures que j'aborderai par l'analyse de la place donnée aux producteurs en leur sein.

#### **3.2.1. Homologuer les produits phytosanitaires des autres filières**

Concernant un nombre limité de producteurs sur le territoire et contribuant pour une faible part du PIB, la production française de lavande n'apparaît pas comme une filière dans laquelle il faut investir, au grand dam des organismes d'appui de la filière. Les produits phytosanitaires utilisés et développés dans d'autres filières agricoles n'ont pas forcément été homologués pour la production de la lavande. Ce sont les instituts techniques de la filière lavande (principalement l'ITEIPMAI) qui demandent les homologations, en effectuant les tests d'efficacité, de sélectivité (non toxique vis-à-vis de la lavande) et d'innocuité vis-à-vis de ses utilisateurs<sup>71</sup>. S'opère alors une course pour faire homologuer de nouveaux produits phytosanitaires pour la filière, non conçus initialement pour la filière. Jacques, directeur du CRIEPPAM explique :

*« Il y a des firmes qui ont fait homologuer des produits, sans trop se préoccuper, sans trop connaître le dossier [sous-entendu le dossier des lavandes-lavandins], donc du coup, il y a des produits qui se sont retrouvés homologués, et pas sur nos cultures, qui sont pas alimentaires, qui ont moins de risques que du thym ou... »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

---

<sup>71</sup> <http://www.daaf974.agriculture.gouv.fr/Procedure-d-homologation-des> (consulté le 18 août 2015)

Certains produits utilisés dans d'autres filières n'ont pas été homologués sur la lavande et le lavandin et ne peuvent donc pas être utilisés par les producteurs de ces filières. L'organisme en charge de l'homologation des produits phytosanitaires pour la filière des PAPAM est l'ITEIPMAI. Un des chargés de missions me précise :

*« c'est connu en phyto, c'est un fait : on n'intéresse pas du tout les boîtes phyto, ce n'est pas comme les légumes et comme les porte-graines, tout ça, on a des surfaces tellement restreintes que pour eux, développer des produits ou même faire homologuer des produits pour ces cultures-là ça n'a aucun sens économique. (...) il y a un gros pan de l'institut, il y a un gros travail sur l'homologation, que fait [Cléa] qui est ici, avec une autre collègue qu'il y a chez nous, qui n'arrêtent pas d'écrire au ministère pour faire des demandes de dérogation, de produits utilisables sur les PAPAM en permanence, des produits grandes cultures, vignes, arbo »* (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)

Les organismes techniques d'appui à la filière lavande et lavandin n'ont pas les mêmes capacités de recherche et développement que les grands groupes qui développent de nouveaux produits. Ces derniers s'intéressent à des productions plus importantes, qui leur laissent envisager de meilleures perspectives de rentabilité. Ne disposant pas de produits phytosanitaires lui étant spécialement destinés, la filière lavandes et lavandins est contrainte de s'adapter aux produits qui sont développés dans d'autres cultures.

### **3.2.2. Un soutien financier de l'ensemble de la filière**

Touchés par un mouvement commun à l'ensemble des secteurs professionnels français, que ce soit dans la recherche ou dans le développement, les salariés des organismes d'appui à la filière lavande et lavandin passent de plus en plus de temps à chercher des financements et ce changement de fonction est souvent lié à une évolution des financements vers des financements par projet :

*« on s'oriente de plus en plus vers des appels à projet. Et pour des petites structures comme les nôtres, c'est un gros problème parce que l'incertitude par rapport à avant, vous savez en gros que c'était l'ONIPPAM<sup>72</sup>, euh... on savait tous les ans, qu'on avait à peu près la même somme, si il fallait un*

---

<sup>72</sup> ONIPPAM : Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

*peu plus, bin il fallait négocier un peu plus l'année suivante mais... en gros on avait une certaine assurance des montants d'une année sur l'autre, aujourd'hui, pas du tout! » (Jacques, directeur du CRIEPPAM)*

Ces témoignages soulignent la précarité des financements à l'innovation technologique de ces filières mineures dans le paysage agricole français. Afin de contrecarrer les effets liés à la taille de la filière, elle s'est dotée d'un fonds de dotation<sup>73</sup> « sauvegarde du patrimoine lavandes en Provence » qui souligne un appui de l'aval de la filière pour trouver des solutions à la production, notamment sur le déclin de la lavande<sup>74</sup>. L'entreprise l'Occitane apparaît parmi les mécènes principaux. Dans sa thèse de doctorat, Marie-Laure Duffaud Prévost montre comment les entrepreneurs ont rapidement compris l'intérêt du développement de ces structures en s'y intégrant en tant qu'élus : « Les entrepreneurs ont très vite compris aussi l'intérêt d'être présents dans les instances des filières et de s'immiscer dans les instances pour comprendre le fonctionnement, s'insérer dans les réseaux et obtenir des subventions. Comme le directeur de la coopérative le souligne : « *J'avais compris qu'il fallait être partout : j'étais dans le conseil de l'Onippam, président de FNPAPAM ...* » (Duffaud-Prévost 2015, 246).

Le CRIEPPAM, qui est chargé de la gestion de ce fonds, présente cet outil financier pour souligner l'anticipation des organismes de la filière pour maintenir l'effort de recherche sur la question du déclin :

*« nous on a déjà un plein temps là-dessus [sur le déclin], on a déposé un programme CASDAR justement sur les écrans végétaux, si il passe déjà de toutes façons c'est qu'il y a quelqu'un qui suivra ça, alors après que ce soit l'ITEIPMAI, nous ce qu'il y a de sûr c'est qu'on maintiendra les efforts et même on renforcera les moyens pour continuer à travailler sur le déclin, à travers du fonds de dotation, il y a plusieurs fondations d'entreprises, des programmes, en fonction des résultats, autant on pourra embaucher quelqu'un pour travailler avec [Luc] qui bosse déjà à plein temps, sans compter ceux qui travaillent sur la sélection variétale, filière plant sain, etc. » (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)*

---

<sup>73</sup> créé par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 aout 2008 de modernisation de l'économie. Information issue de <http://www.economie.gouv.fr/daj/fonds-dotation> (consulté le 5 aout 2015)

<sup>74</sup> [http://www.liberation.fr/societe/2012/05/27/mobilisation-pour-sauver-la-lavande-provencale\\_821718](http://www.liberation.fr/societe/2012/05/27/mobilisation-pour-sauver-la-lavande-provencale_821718) (consulté le 5 aout 2015)

D'autres structures de la filière ont acquis un soutien public par leur reconnaissance par l'Etat d'un rôle au niveau de la filière. Ainsi, l'ITEIPMAI bénéficie d'une reconnaissance par le ministère de l'agriculture et donc d'une « enveloppe CASDAR allouée d'office à l'institut »<sup>75</sup> chaque année. Le CIHEF, interprofession des huiles essentielles, est en partie financé par la Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO)<sup>76</sup>, une taxe directement prélevée sur les ventes des producteurs. Selon leur implication dans ces organismes, les producteurs sont plus ou moins critiques vis-à-vis de cette taxe. Un producteur souligne :

*« ils nous prélèvent pas mal d'argent et... (...) faudrait que je regarde au niveau de mes factures, enfin je sais, tu as « cotisation CIHEF », tu te demandes ce qu'ils font de tout ce que tu donnes! »* (Ulysse, producteur)

Tandis qu'un autre, très impliqué dans le développement des organismes d'appui de la filière, soutient cette part d'autofinancement par les producteurs :

*« il faut, il me semble, 10%, ou 30% d'autofinancement, là j'ai un doute, mais 30% d'autofinancement, donc en clair, il faut que la profession elle autofinance, mais où prendre les sous ? Adhésions, augmentation de la CVO : « Cotisation Volontaire Obligatoire », il est pas mal le nom ! « Cotisation Volontaire Obligatoire » ! La CVO lavande, lavandin, voilà ! Mais bon, c'est plus logique, une CVO, c'est facile au moins tout le monde paye pareil ! (...) mais bon ça représentait déjà pas grand-chose, ça représentait 1 litre d'huile essentielle de lavandin à l'hectare ! Allez, on va dire, 1 litre sur 80 de production, c'est quoi ? C'est sûr ça fait des sous, (...) mais il faut savoir donner pour recevoir ! C'est ça en tous cas, c'est ce que j'en pense ! »* (Elliot, producteur)

Favoriser le financement par l'intérieur même des filières, au travers de mesures fiscales dans les situations de mécénat, peut-il traduire des évolutions vers un désengagement de l'Etat sur ces filières précisément ? La rencontre avec la Chambre d'Agriculture, qui n'est pas un organisme spécifique de la filière lavande et lavandin, montre que cette évolution est globale au sein des filières agricoles :

*« L'Etat a baissé la cotisation, la taxe foncière sur le non bâti donc c'est tout ce qui est la taxe sur les terres agricoles que payent les agriculteurs. Ils*

---

<sup>75</sup> Mail échangé avec Paul de l'ITEIPMAI le 3 août 2015

<sup>76</sup> Loi n°75-600 du 10 juillet 1975 relative à l'organisation interprofessionnelle agricole, n'est pas particulière à la filière PAPAM.

*ont baissé de 5 à 2,5 pour les agriculteurs. Mais en fait c'était des sous qui allaient directement aux chambres (...) parce qu'ils voulaient montrer aux agriculteurs que leurs taxes baissaient, tu vois, montrer un petit geste mais en fait c'est les chambres qui ont pris en plein quoi » (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)*

Cela se traduit au niveau de ses missions, et impacte fortement ses conditions de travail. Le conseil n'est plus, ni au cœur de ses missions, ni une prestation gratuite :

*« ce que je regrette par rapport au conseil agricole, ce que je te disais tout à l'heure, c'est qu'il faut qu'on fasse maintenant beaucoup plus, comme il n'y a plus assez de sous, il n'y a plus assez de financements, il faut qu'on fasse de la prestation. (...) Normalement dans les fait, je ne suis censée faire que de la prestation, donc facturer. » (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)*

La technicienne se retrouve chargée de nouvelles missions, notamment le développement du logiciel « mes parcelles »<sup>77</sup>, qui ne sont plus directement en lien avec sa fiche de poste initiale :

*« c'est comme ça que tu rentres dans l'engrenage de : « je fais du 'mes parcelles' » alors que franchement du 'mes parcelles' j'en ai un peu rien à taper ! Mais comme ça rapporte de l'argent » (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)*

Le conseil public évolue, influencé par les politiques publiques et des négociations en interne des structures. Chaque structure cherche une stabilité financière, que ce soit par la CVO (gérée par le CIHEF mais qui bénéficie à d'autres structures de la filière), par un fonds de dotation (CRIEPPAM) ou une reconnaissance du ministère de l'agriculture sur l'institut technique (ITEIPMAI).

---

<sup>77</sup> Logiciel développées par les Chambres d'Agriculture pour faire les déclarations des agriculteurs pour recevoir les aides européennes de la politique agricole commune.

### **3.2.3. Des interactions avec les producteurs variées**

Les structures rencontrées, dont certains aspects de leurs financements sont détaillés ci-avant présentent également des particularités concernant leurs modes de gouvernance et la proximité avec les producteurs. Etant de petites structures, le rôle des individus se retrouve exacerbé dans les changements observés : développement de nouveaux projets, utilisation de nouvelles approches. Les différentes structures offrent un aperçu des évolutions vécues dans le monde agricole en termes de gouvernance et participation des agriculteurs dans le développement agricole et l'innovation.

#### **3.2.3.1. *Une approche Top-Down...***

Plusieurs structures rencontrées montrent des schémas de décision de type descendant, où les producteurs prennent peu part aux décisions sur les projets à mener par ces organismes. Demandant au directeur du CRIEPPAM de savoir comment les besoins des producteurs étaient pris en compte dans leurs programmes de recherche, celui-ci me répond :

*« les producteurs (...) ils veulent toujours quelque chose de plus performant, de meilleure qualité et de plus tolérant quoi! Ils ne changent pas! »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Soulignant ainsi le supposé caractère intemporel d'une profession qui n'évoluerait pas, dont les besoins resteraient toujours les mêmes, il présente les programmes de recherche, avec cette même constance :

*« la lutte contre les mauvaises herbes, chaque année on fait des essais! Parce qu'il y a toujours besoin d'améliorer... : le travail sur la distillation, il a toujours continué. Le travail de sélection lavande, lavandin, on l'a toujours continué. »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Il explique néanmoins que les décisions sont prises au niveau de la filière, en interprofession :

*« il y a toujours un consensus, alors sachant que les programmes en tant que tels ne sont pas forcément discutés, enfin les besoins ne sont pas discutés au CRIEPPAM, ils sont discutés dans une commission interprofessionnelle qu'on réunit une fois par an. (...) on présente nos*

*résultats de l'année et nos pistes pour les années d'après aux professionnels, enfin aux gens de l'interprofession, que ce soit le CRIEPPAM, que ce soit la chambre d'agriculture de la Drôme, que ce soit l'ITEIPMAI, on présente nos travaux puisqu'on a un programme commun avec toutes ces structures-là,... et donc on présente bon après il y a des discussions* » (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

La politique de ce directeur d'une structure professionnelle, où les producteurs restent majoritaires dans le conseil d'administration, apparaît descendante. En étudiant l'identité des administrateurs de ces structures, il apparaît une forme de professionnalisation des producteurs assumant ces rôles politiques. En effet, ils cumulent souvent des mandats dans différentes structures à la fois. Ainsi Théo prend du recul sur son activisme dans ces structures : « *après une fois que tu rentres dans ce système-là, et bin on te voit de partout, comme t'es président de PPV, on te met là, on te met ici...* », Marc raconte également comment il est devenu administrateur du CRIEPPAM : « *parce ce que je suis représentant fédé [FDSEA<sup>78</sup>] et que je suis, voilà, je représente la fédé du 84 au CRIEPPAM* ».

L'utilisation d'un bulletin trimestriel pour diffuser les nouvelles de la filière complète cette vision très descendante de la gouvernance de cette structure :

*« c'est des moyens de diffusion qui sont assez coûteux mais qu'on tient à diffuser aussi gratuitement parce que c'est aussi au travers ce bulletin, le moyen qu'on ait une reconnaissance vis-à-vis des producteurs par rapport aux travaux qu'on publie etc. ça nous permet à nous de faire connaître notre travail, nos résultats d'essais, etc. de sensibiliser les producteurs sur certaines pratiques. Voilà, c'est intéressant je pense pour autant, pour nous comme pour les producteurs donc c'est pour ça qu'on tient à ce qu'on puisse continuer le plus longtemps possible la diffusion gratuite »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

---

<sup>78</sup> La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles est le syndicat majoritaire au niveau national

Le parcours de ce directeur permet d'observer son rôle à l'origine de la création de cette structure. Devenue CRIEPPAM après la disparition de l'ARDEPPAM<sup>79</sup>, il oriente cette structure vers l'expérimentation :

*« moi je suis arrivé, au départ, l'ARDEPPAM n'avait qu'une mission de coordination des programmes euh, régionaux, parce que dans les années 80, il y avait tout un tas de structures il y avait pas mal de GDA. (...) enfin bon, c'est un peu grâce à ça que le CRIEPPAM est né, c'est à dire, il y a eu à un moment donné un trou, un vide, il y avait l'activité de l'ARDEPPAM qui commençait à se développer au niveau technique, bien que moi je faisais des essais avec le CEAMS<sup>80</sup> sur tout ce qui était ravageurs etc. donc du coup, ça a été tout naturellement que le CRIEPPAM est né. »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Il souligne son rôle dans les orientations vers de l'expérimentation de cette structure, sa présence dans ces réseaux depuis plus de vingt ans, et donc sa légitimité à la diriger et connaître les besoins de la filière.

Une autre structure rencontrée, le CIHEF (interprofession des Huiles Essentielles) travaille sur une démarche initiée par le haut, inspirée par le concept de Responsabilité Sociale (ou sociétale) des Entreprises (RSE)<sup>81</sup>, la démarche Censo. Elle a été conçue et mise en œuvre suite à la signature d'une charte d'engagement avec le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, le 10 avril 2008. Le salarié actuel de cette structure, arrivé en 2013, m'explique l'historique de la mise en œuvre de la démarche Censo au sein de la filière :

*« la filière allait mettre en place des actions allant dans le sens du développement durable. Donc à ce moment-là ce n'était qu'un engagement et ça s'est concrétisé par la démarche Censo (...). C'était la filière qui s'engageait, c'était la filière et c'était d'ailleurs soutenu par France Agri*

<sup>79</sup> Association régionale pour le développement des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

<sup>80</sup> CEAMS : Centre Expérimentale d'Agriculture Montagne Sèche. Crée en 1984 dont les missions ont été reprises par le CRIEPPAM

<sup>81</sup> Concept qui s'est fortement développé suite au Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002 qui doit permettre de souligner les avancées en termes de développement durable des entreprises. Il est généralement appliqué aux multinationales. Définie comme l'intégration volontaire « des préoccupations sociales et environnementales des entreprises dans leurs activités commerciales et leurs relations partenariales » <http://www.rsepaca.com/rse.html> (consulté le 11 août 2015)

*Mer, ... enfin voilà, France Agri Mer a beaucoup accompagné la filière pour essayer de mettre en place le projet, concrétiser le projet. Donc, euh... ça a mis deux ans, en fait, l'engagement ne s'est pas fait spécialement de manière concertée mais par contre, la mise en place de la démarche ça, ça s'est fait de manière concertée, c'est-à-dire qu'il y a eu deux ans de création de... de cahier des charges, et ça, ça s'est fait en allant voir chacun des acteurs, donc de la filière » (Louis, salarié du CIHEF)*

Sur le volet du développement environnemental, des pratiques dites alternatives (diminution des engrains minéraux, désherbage mécanique en inter-rang, utilisation de plants sains) sont proposées au choix pour entrer dans la démarche. Les conditions sont donc très peu restrictives pour les producteurs. Sur les aspects sociaux et économiques, le modèle d'engagement du même type que celui actuellement appliqué dans les coopératives est promu, et les producteurs sont invités à suivre des formations, à s'abonner à « l'Essentiel » le bulletin édité par le CRIEPPAM. Paul défend ce projet, au travers de son ouverture à l'ensemble des producteurs intéressés et la possibilité qu'il donne d'instaurer un dialogue avec les producteurs :

*« faire évoluer et surtout laisser personne de côté. Tous ceux qui veulent entrer peuvent entrer donc la démarche est moins restrictive que du bio, ça c'est clair, c'est indéniable, mais par contre, elle permet d'aborder ces points-là, et permet de continuer à discuter de ces points-là et petit à petit aller plus loin quoi. L'idée c'est qu'on puisse en discuter. Nous on fait du bruit par exemple autour des techniques alternatives avec Censo, le CRIEPPAM en parle, les différents techniciens en parlent, un jour, on mettra ces points-là comme étant des points obligatoires parce que finalement on aura réussi à faire avancer... à faire progresser la filière quoi » (Louis, salarié du CIHEF)*

Loin d'être significative pour la filière, la démarche Censo est actuellement à l'essai parmi quelques producteurs dont un dixième de la production seulement était valorisée économiquement par rapport à des huiles essentielles conventionnelles. Cependant l'introduction de ce concept de RSE, habituellement utilisé pour les entreprises multinationales, dans une filière agricole composée de nombreuses petites entreprises majoritairement de type familial ou coopératif interroge. Est-ce une mise en lumière de

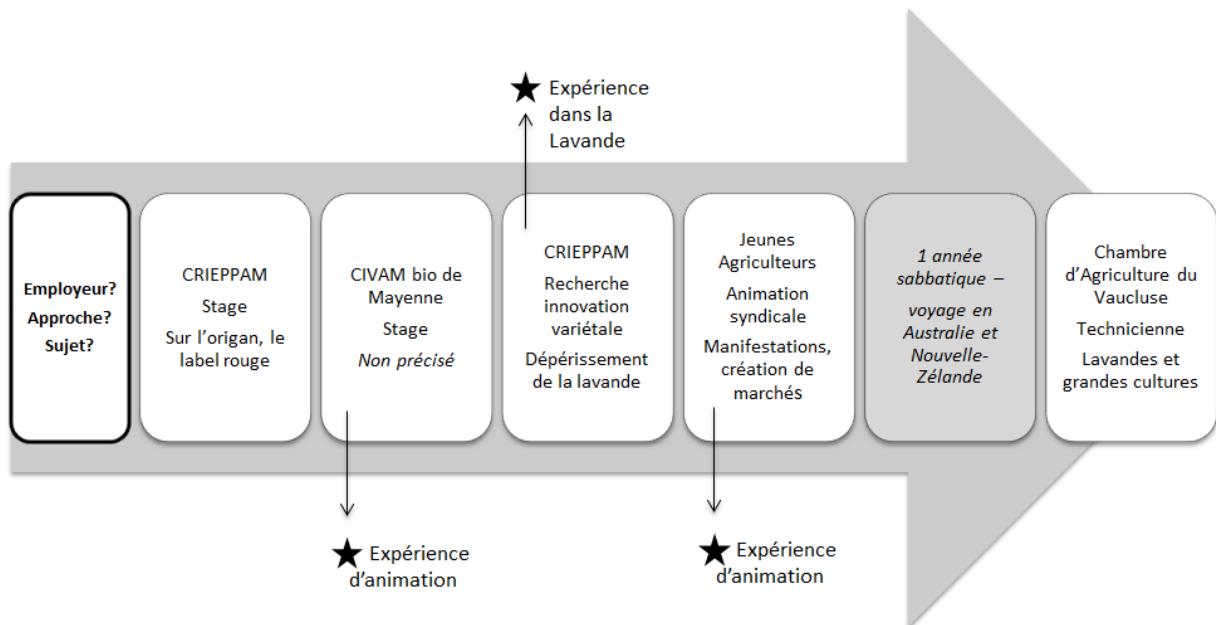
nouveaux régimes d'autorité au travers des nouveaux concepts d'« économie morale » et de « responsabilité » dans l'économie de marché ? Répondre à cette question proposée par Dina Rajak dans son étude anthropologique de multinationales minières en Afrique du Sud (Rajak 2011) semble à cette étape du développement de ce concept au sein de la filière lavande quelque peu ambitieux mais interroge sur la gouvernance de la filière et la répartition du pouvoir en son sein. La démarche Censo est en partie financée par la CVO directement versée par les producteurs et les acheteurs. Mis en place depuis 2011, elle a permis une valorisation des prix aux producteurs de seulement un dixième de la quantité d'huile essentielle vendue sous la certification Censo. Les producteurs d'huile essentielle de lavande AOC, ou en agriculture biologique n'ont aucun intérêt pour l'instant à suivre cette démarche, qui les exclue de fait. Les objectifs de cette démarche, et l'origine de sa mise en œuvre sont floues. Dialoguer avec les producteurs nécessite-t-il une telle mise en scène ?

Arrivé sur ce poste courant 2013, Louis en repartira à l'automne 2015. Peu en phase avec la démarche globale, il la défend, assumant ainsi son rôle dans la structure, tout en justifiant : « *enfin moi j'ai eu personnellement du mal au début à me faire à cette idée* [idée d'inclure un maximum de producteurs] *parce que j'étais plutôt dans l'idée d'une démarche un peu comme du bio* ». Il compare la démarche Censo avec l'agriculture biologique, qu'il utilise comme une démarche de qualité « référente » par rapport à d'autres démarches moins restrictives.

### ***3.2.3.2. Une approche compréhensive de la complexité de l'innovation***

Parfois cette vision très descendante, d'une structure qui maîtrise la technique et doit apprendre aux producteurs à gérer au mieux leurs exploitations, est remise en question par les salariés. C'est le cas de Manon, technicienne à la Chambre d'Agriculture. Après une formation technique en agronomie, plusieurs postes dans le milieu agricole (et notamment en tant qu'animatrice syndicale), certains sur la lavande, et un grand voyage en Océanie, elle obtient le poste de technicienne à Sault, pour remplacer un départ à la retraite, d'une personne très impliquée dans la filière et vivant à Sault (Figure 9). Son parcours témoigne d'une multiplicité d'expériences dans des structures ayant des approches variées. Parfois chargée de missions très techniques (expérience au CRIEPPAM sur le déperissement de la lavande), elle

assume également des missions d'animation (au CIVAM<sup>82</sup> ou au syndicat des Jeunes Agriculteurs). En poste à la Chambre d'Agriculture, elle est influencée par toutes ces expériences, et mobilise l'ensemble de ses compétences pour mener à bien ses missions.



**Figure 9 : parcours professionnel de Manon (source : auteur)**

Lorsqu'elle arrive sur le poste, Manon apprend beaucoup avec les producteurs :

*« Il y a des producteurs qui m'ont guidée, par exemple je posais des questions, et il y en a pas mal qui m'ont aidée. Par exemple, genre [Elliot], il a été franchement trop cool, ça ne le gênait pas, je sentais que ça ne le gênait pas que je pose des questions. Et après d'autres... qui voulaient bien, qui répondaient »* (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)

Elle se forge ainsi, en interaction avec les producteurs et les organismes d'appui à la filière, une compétence technique sur la culture de la lavande et du lavandin. Son conseil se dessine dans ces interactions, où elle apprend en même temps qu'on lui demande des informations. Aujourd'hui, elle continue à s'inspirer des expériences des uns pour conseiller les autres :

*« Par exemple il y en a [des producteurs de lavande] qui vont avoir des questions. Il y en a un qui se penche là sur les Techniques Culturales Simplifiées<sup>83</sup> et lui il a des questions auxquelles je n'ai pas de réponses.*

<sup>82</sup> Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural. Ce sont des associations construites sur le modèle de l'éducation populaire.

<sup>83</sup> TCS : Techniques Culturales Simplifiées ; pratiques agricoles où le labour n'est pas pratiqué et tout le travail du sol limité.

*Pour l'instant je n'ai pas les réponses. Et en général je vais chercher les réponses, on discute avec le technicien ou l'agriculteur qui a mis en place ça et après je retourne voir le producteur en lui disant « bin il y a ça, ça, ça qui existent » et lui il fait à sa sauce, et voilà, et après, l'échange, il se fait comme ça ! » (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)*

Lorsqu'elle donne un conseil, il est rarement directif, mais détaillé pour laisser le choix technique sous la responsabilité du producteur. Elle s'éloigne d'une démarche systématique où à tel problème correspond telle réponse. Elle illustre ses pratiques par différents exemples :

*« Il y a un mec qui m'appelle, il me dit : « est-ce que je peux passer le Rel Dan ? », qui est le produit contre la cécidomyie<sup>84</sup>, « mais j'ai de la neige » (...) je lui dis : « bin non, là, les cécidomyies elles ne sont pas sorties s'il y a de la neige » et je lui explique pourquoi, euh « le produit, on ne le met pas maintenant, on le met plus tard. Mais si la neige elle disparaît et que les températures elles montent direct et tout, est ce que ça vaudra vraiment le coup de mettre le produit ou pas ? » C'est à lui de voir. » (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)*

Plutôt intéressée par les pratiques agricoles à bas intrants chimiques, elle essaie d'influencer le choix des producteurs vers une réduction des phytosanitaires utilisés :

*« ce n'est pas simple, de faire changer les pratiques ! Je me suis posée la question : « est-ce que j'acceptais le poste ou pas ? », au début moi je postulais que pour des CIVAM, (...) et finalement, je me dis : « est-ce que je ne serais pas plus efficace à essayer de faire progresser ici ? ». Tu vois quand je vois que tous les producteurs maintenant ils ramènent leurs emballages vides, propres, qu'ils séparent bien les bidons et les bouchons, je me dis : « bon bin c'est tout ça en moins qui est brûlé dans l'atmosphère ! ». C'est un petit truc mais je me dis : « c'est ça c'est déjà réussi ! » » (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)*

Elle évite de donner des conseils déconnectés des attentes du producteur, ce qui risquerait de lui faire perdre toute crédibilité à leurs yeux. Elle justifie : « *j'aimerais bien ne braquer personne parce que si le mec tu l'as braqué, bin tu l'as perdu* ». Elle adapte donc son conseil en fonction de la technicité qu'elle observe chez le producteur :

---

<sup>84</sup> Cécidomyie : insecte responsable de petits dommages sur la plante entraînant une perte de rendement.

*« j'ai envie qu'un maximum d'agriculteurs soient plus techniques. Donc dans ma démarche j'essaie de les avoir tous dans mon champ de connaissance et qu'ils n'hésitent pas « putain je la connais pas », et qu'ils n'hésitent pas à appeler et à moi d'essayer au maximum de répondre. Après, je ne suis pas sûre que tous les techniciens font comme ça. Et j'ai envie que si le type il met un produit, il sache pourquoi il le met et ce n'est pas le gars de la coop qui est passé et qui lui dit « tiens mets ça », qu'il sache pourquoi il le met, parce que c'est homologué à telle dose, mais qu'il peut réduire à telle dose. Et le jour où ils en seront tous là, déjà on aura fait un grand pas »* (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)

Ayant conscience que les changements sont multifactoriels et ne peuvent être imposés frontalement, elle négocie, trouve des stratégies pour influencer le choix des producteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement :

*« il faut vraiment y aller progressivement, dire : « bon ce serait bien que tu fasses une rotation » : ils intègrent une rotation. Ça marche, et ils se disent « bon bin allez, la prochaine fois que j'arrache, c'est vrai que mon blé était pas mal, ou mon sainfoin, il était pas mal, ou ma lavande derrière mon sainfoin... », c'est là la stratégie : « la lavande derrière le sainfoin, était jolie », donc tous les ans, maintenant il va mettre du sainfoin. Du coup, s'il a du sainfoin, ce sont des plantes qui nettoient donc on se dit qu'on peut utiliser moins de phytos [produits phytosanitaires] ! »* (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)

Elle souligne sa particularité par rapport aux autres techniciens mais également par rapport au technicien qu'elle a remplacé, qui n'avait pas la même approche vis-à-vis des pratiques alternatives :

*« mon prédécesseur, il était plutôt favorable aux produits phytos, il était anti-bio ! »* (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)

Très intégré au territoire, il a fortement contribué au développement de nouvelles variétés résistantes de lavande, semblait pourtant dialoguer avec les producteurs en agriculture biologique :

« *Il y avait [Nicolas], il avait 40 ans de boîte, [Manon], elle... je ne sais pas depuis combien elle est là. Forcément il n'y a pas les mêmes..., et puis je te dis, [Nicolas] il habitait là [il me montre sa maison]... il participait à la vie de notre village, c'était plus facile... alors pour nous, pour moi, comme on est voisins, on se voyait plus facilement* » (Théo, producteur)

Le changement apparaît différemment selon les producteurs. L'un d'eux m'explique :

« *[Manon], elle est plus à l'écoute des agriculteurs, elle avance plus avec le temps, les essais, (...) l'ancien, il avait ses idées, il savait comment ça se faisait, et après, ça évolue, les techniques ont évolué... et voilà, il avait fait son temps, c'est bon !* » (Elliot, producteur)

### **Observation sur les parcelles d'Ulysse avec Manon le 6 mai 2015**

L'observation sur le terrain, en compagnie de Manon a permis de confirmer ces informations obtenues lors des entretiens, où la recherche d'une solution avec le producteur se fait dans le compromis entre les besoins du producteur et la recherche d'une solution la moins coûteuse pour l'environnement. Mes notes de terrain relatent notamment l'observation d'une rencontre entre la technicienne et un producteur courant du mois de mai 2015 :

Nous avions décidé avec Manon de faire ensemble le tour des parcelles intégrées dans l'expérimentation d'enherbement des lavandes, suite aux semis des inter-rangs. Elle avait reçu plusieurs appels d'Ulysse lui exprimant un besoin de conseil concernant une parcelle où selon lui, le « *désherbant n'a pas marché* » ! Il a passé du « quart-légurame »<sup>85</sup>, l'association d'un désherbant contre les dicotylédones et un désherbant contre les monocotylédones sur une parcelle de jeunes plants, en plein (sur toute la surface de l'inter-rang), et observe la germination de mauvaises herbes, ce qui ne devrait pas être possible... Il veut essayer de comprendre avec Manon pourquoi, savoir si elle a vu le même phénomène ailleurs, savoir s'il était possible que le produit cette année n'ait pas fonctionné.

#### **Diagnostic**

En arrivant sur ladite parcelle, Manon observe rapidement qu'il y a deux zones qui se distinguent : une partie où le *Ray grass* (monocotylédone) est fortement sorti avec des dicotylédones, et une partie où par contre, aucune espèce de monocotylédone n'est sortie. La première hypothèse qui nous vient, considérant que le problème ne peut venir du produit, c'est que le produit n'a pas été utilisé dans les conditions optimales. Ulysse nous rejoint, et peut expliquer exactement ce qu'il a

<sup>85</sup> Désherbants de fond, empêchent la germination des graines

fait, dans quelles conditions. Selon lui, l'application a été précautionneuse, et réalisée dans les conditions nécessaires (atmosphérique, hygrométriques).

Après quelques minutes de discussion, Manon mentionne la différence entre les deux parties du champ, différence qu'Ulysse explique en disant : « *ah, ça c'est que j'ai traité la semaine suivante* », cependant, un traitement décalé d'une semaine, ne permet pas d'expliquer les résultats observés. Mais au détour de la conversation, on comprend que le mélange des deux produits est resté dans la cuve toute la semaine en attendant le passage sur la seconde partie. Manon comprend, et se remémore l'expérience d'un autre producteur : les produits se sont altérés et ont perdu leurs qualités dans le mélange.

### **Propositions**

La discussion s'engage ensuite autour de savoir comment remédier à un enherbement non maîtrisé. Ulysse pense passer deux produits : Chardol et Stratos®<sup>86</sup> mais ensemble, ce n'est pas possible, les deux produits ne peuvent pas être mélangés. Il risque d'avoir le même problème d'une mauvaise qualité de la réponse chimique. Cela signifie qu'il doit faire deux passages. Cela paraît compliqué pour Ulysse, car ces parcelles sont assez éloignées de son exploitation, et qu'il faut qu'il trouve deux fois les bonnes conditions (Température, hygrométrie, etc.), cela va lui demander beaucoup de temps.

Manon propose alors, sur le ton de l'humour, de mettre des moutons. Ulysse y avait pensé, mais il a déjà refusé à sa voisine de faire passer ses moutons car elle ne les surveille pas assez bien, et les brebis abîment les plantations. L'idée est vite étouffée. Ils discutent sur la possibilité de faire un désherbage de rattrapage : comment les rendre efficace ? Quelles conditions avoir ? Peut-il mettre les deux produits ensemble dans la cuve ? Il évoque un produit qui n'est plus autorisé en lavande mais qu'il peut avoir pour ses céréales et que de nombreux producteurs ont l'habitude d'utiliser malgré les interdictions. Manon le lui déconseille, surtout qu'il ne sera sans doute pas plus efficace et que les deux produits possèdent sensiblement les mêmes molécules actives.

Manon lui suggère un désherbage en localisé, c'est-à-dire uniquement sur le rang de lavande, ce qui évite de passer l'herbicide sur l'inter-rang ! Cela permet de diminuer la quantité d'herbicide utilisée.

On observe la relation de confiance établie entre le producteur et la technicienne, la négociation qui s'opère entre d'un côté les besoins du producteur qui demande une réponse efficace rapidement pour maîtriser l'herbe, et la technicienne qui aimeraient éviter le passage de nouveaux herbicides, sans le lui dire ouvertement. Une solution intermédiaire est proposée, avec le passage d'un herbicide de rattrapage en localisé.

Cette approche montre les changements qui apparaissent dans la pratique du conseil agricole, à l'échelle de ce poste précis, porté par une approche plutôt descendante avec le technicien

<sup>86</sup> Désherbants de rattrapage, permettent d'éliminer les jeunes pousses.

précédent. La valorisation des initiatives des producteurs, de leurs expérimentations individuelles est une caractéristique de l'approche développée par Manon. A propos des producteurs en agriculture biologique, elle dit :

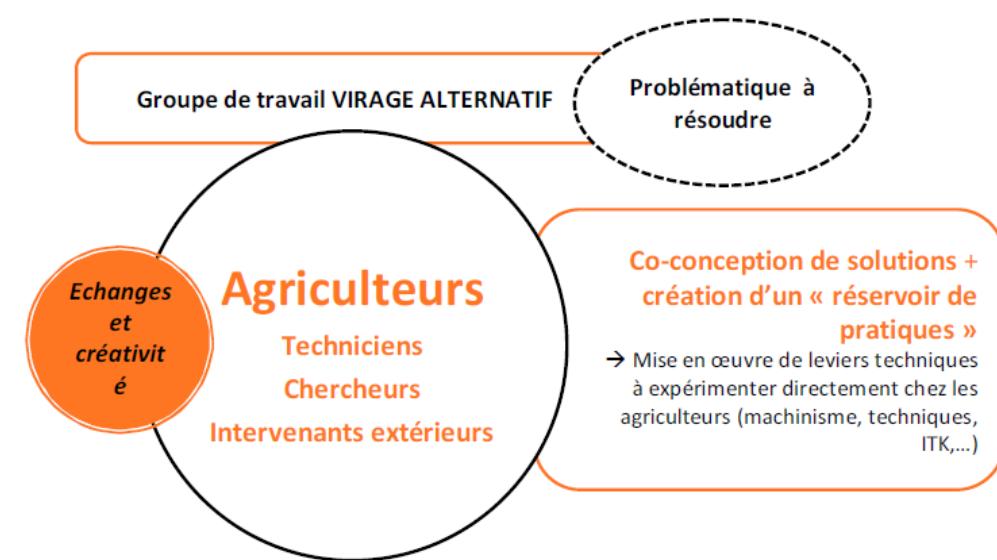
*« les bios, moi je trouve qu'ils se débrouillent pas mal tout seuls, finalement. Ils font chacun un peu les trucs dans leur coin »* (Manon, technicienne de la Chambre d'agriculture)

Certaines structures vont plus loin dans cette approche et mettent en place de nouveaux dispositifs dits « participatifs », où les producteurs posent des questions et répondent eux-mêmes à leurs besoins ensemble.

### ***3.2.3.3. Une entrée sur des modèles participatifs***

La rencontre avec Paul n'était pas initialement programmée, je venais rencontrer Pierre, son collègue, chargé de mission sur les questions du déprérissement. Tous deux travaillent à l'ITEIPMAI. L'initiative développée par Paul est très intéressante et témoigne des évolutions dans le conseil agricole. Suite à une rencontre avec un chercheur avec qui il a souhaité travailler, il a mis en place ce qu'il appelle « le Groupe Virage Alternatif » ou GVA (Figure 10), financée la première année par l'enveloppe CASDAR allouée à l'institut (non spécifiquement sur ce projet). Résumé par Paul, l'objectif du GVA est double : favoriser les expérimentations chez les producteurs et instaurer un dialogue dans la profession, pour « mieux travailler ensemble » :

*« le GVA c'est une démarche participative en fait pour faciliter la diffusion des méthodes alternatives, et puis finalement pour augmenter le nombre d'expés [expérimentations] qu'on peut faire, parce qu'en station on est, on reste quand même limités, et soit on n'a pas le matériel, soit finalement, on apporte quasiment trop de soin aux essais par rapport à la réalité (...) [c'est offrir un cadre pour] mixer les agriculteurs, les techniciens, des chercheurs, (...) mixer tout le monde, enfermer les gens pendant 2 jours où... au moins pour essayer de réfléchir ensemble à une thématique »* (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)



Iteipmai – Journée CEDDEM – 3 février 2015

**Figure 10 : document produit par l'ITEIPMAI autour du projet de GVA (source : iteipmai)**

L'organisation du premier rendez-vous, en septembre 2014, a été réfléchie pour favoriser au maximum les échanges : permettre aux personnes de se rencontrer et de travailler en confiance, apporter des éléments nouveaux sur une thématique choisie collectivement. Paul m'explique :

*« ça se déroule en trois phases en fait, du coup! Du coup il y a soit des agriculteurs innovants qui peuvent apporter des témoignages, poser des questions tout ça, qu'on appelle 'meneurs de changements' des leaders dans l'innovation, soit ça peut être carrément un témoignage d'un scientifique ou d'un technicien, le mieux étant quand même de rester sur des agriculteurs qui parlent aux agriculteurs des essais. et suite à ça, du coup, il y a des premiers échanges qui se font, des idées de manière plus ou moins formelles, après il y a une 'phase exploratoire' qu'on appelle du coup, c'est construire finalement des systèmes cultureaux où on se met aucune limite ni matérielle, ni humaine (...) et on a réussi à finalement, dans la 'phase de recontextualisation', à sortir des expérimentations chez les agriculteurs qui souhaitaient en mettre en place, et cette année, on a 5 expés*

[expérimentations] *qui tournent sur toute la France* » (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)

Il souligne la nécessité de passer par des approches participatives pour favoriser les initiatives individuelles, que les producteurs s'approprient eux-mêmes leurs problématiques, sans attendre de réponse des organismes d'appui ou d'entreprises. Il souligne les limites de la filière :

*« en PAPAM vu que c'est quand même du matériel très spécifique sur des micro-filières, il y a beaucoup, beaucoup de bricolage en fait, donc l'idée de ça aussi c'est d'arriver à de l'auto-construction chez les gens, ce genre de chose. »* (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)

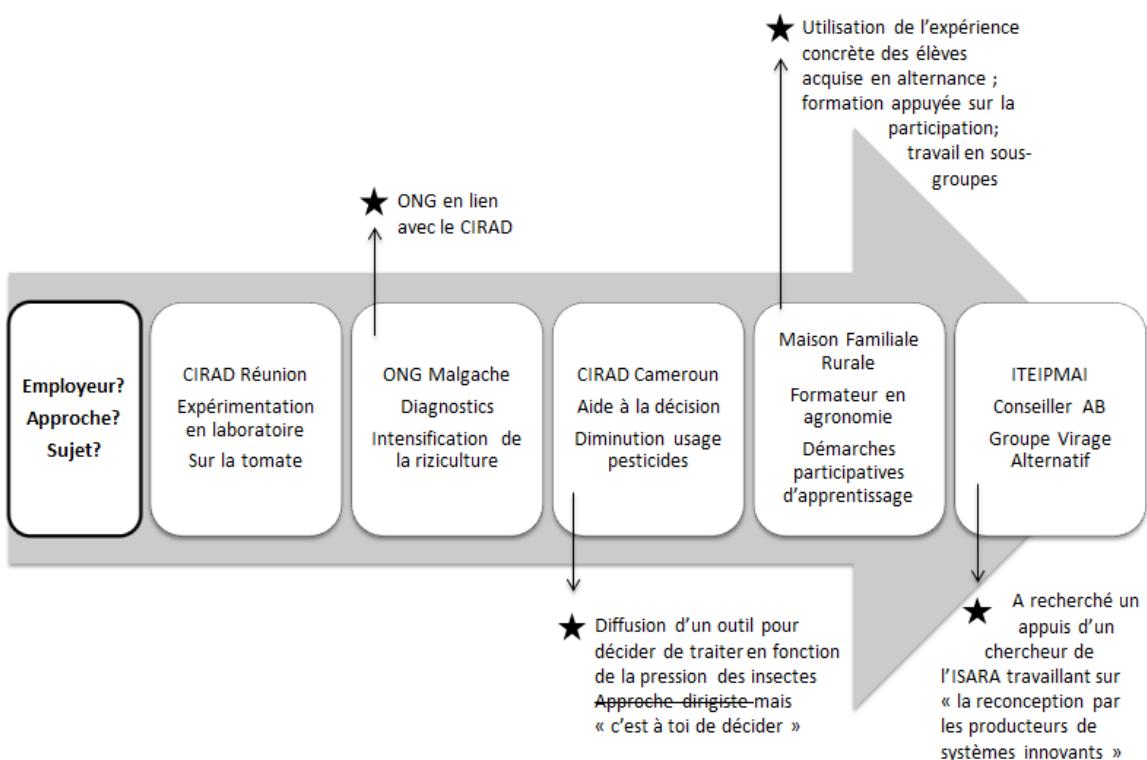
La « participation » reste un terme polysémique, qui nécessite d'être redéfini à chaque utilisation dans un projet de recherche ou de développement. Jean-Pierre Olivier de Sardan rappelait déjà dans les années 1990, notamment dans un contexte de recherche dans les pays du Sud, qu'il existe un risque de populisme-ruraliste, d'une redécouverte naïve de la rationalité des logiques paysannes dites « traditionnelles ». Il faut alors se donner les moyens d'appréhender le « point de vue des acteurs », tout en considérant que « les acteurs sociaux agissent au sein d'une 'multi-rationalité' » (Olivier de Sardan 1996).

### **Le développement des approches « participatives » : quelques repères**

L'approche participative est prônée dans l'ensemble des grandes institutions (Banque Mondiale, FAO) et organisations internationales (ONG, etc.) du développement. La notion de « participation » est apparue dans les organisations internationales en 1992 lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro, dans le cadre des politiques de protection de la biodiversité (Bonneuil et Demeulenaere 2007). Daniel Compagnon et François Constantin, professeurs de sciences politiques résument le glissement des politiques de conservation en Afrique dans les années 80 de la manière suivante : « la conservation contre les populations, la conservation pour les populations, la conservation avec les populations et la conservation par les populations » (Guyot 2004, 345). Les recherches anthropologiques sont très critiques vis-à-vis des différents projets participatifs de conservation, et soulignent notamment son aspect de « puissant moteur d'acceptation sociale » (Rodary 2007). C'est-à-dire que la participation apparaît parfois comme un outil d'aide à la diffusion d'innovations. Plus généralement, Patrick D'Aquino, géographe, considère qu'il y a participation si la mise en place d'un projet

se fait par une approche bottom-up (c'est-à-dire qu'il est initié par la population locale avec un besoin identifié clairement), s'il y a un apprentissage permanent des enjeux de développement de ce territoire par les populations et les institutions locales (D'Aquino 2002). Il précise par cette dernière partie de la phrase que les acteurs du développement apprennent et évoluent au contact des populations locales.

L'idée présentée ici d'une approche participative semble être associée à la capacité des producteurs eux-mêmes à expérimenter pour trouver les solutions qui correspondent à leurs systèmes de production. Dans le cas de Paul, son parcours (Figure 11) est révélateur de cette initiative singulière.



**Figure 11 : trajectoire de Paul (source : auteur)**

Ayant une trajectoire enrichie de nombreuses expériences à l'étranger dans le développement agricole, il est fortement influencé par les approches participatives notamment promues par le CIRAD<sup>87</sup>. Son expérience au Cameroun est particulièrement déterminante. L'approche développée dans le projet sur lequel il travaille s'oppose à une approche descendante, où les conseils donnés aux producteurs sont précis. Son rôle est de diffuser un outil développé pour

<sup>87</sup> Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement

permettre aux producteurs de savoir à quel moment le traitement est nécessaire. Il résume le conseil aux producteurs par cette phrase : « *c'est à toi de décider* » (Paul, salarié de l'ITEIPMAI). De retour en France, il travaille d'abord en maison familiale rurale, en tant que professeur d'agronomie. Là encore son approche diffère de l'enseignement par cours magistraux qu'il a pu lui-même recevoir. Il travaille à partir des expériences de ses élèves, développe des méthodes de travail en sous-groupe, continue à s'intéresser aux approches participatives. C'est tout naturellement qu'il décide de porter le GVA au sein de l'ITEIPMAI, et va lui-même rencontrer un chercheur. C'est en effet un milieu qu'il connaît, il a côtoyé de nombreux chercheurs lors de ses expériences au CIRAD.

Une particularité chez Paul est commune avec Manon : celle de ne pas opposer frontalement les producteurs en agriculture biologique et les autres. Paul a une grosse partie de ses missions à l'ITEIPMAI en lien avec le développement de l'agriculture biologique. Le GVA est ouvert aussi bien aux agriculteurs en agriculture biologique et aux autres sur des financements CASDAR destinés à l'agriculture biologique. Il rappelle :

*« nous l'idée, on appelle ça "pôle d'agriculture innovante" pour ...ne pas cliver quoi! [il parle d'un clivage entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle] »* (Paul, salarié de l'ITEIPMAI).

Cependant, il relate que l'implication de certains producteurs en agriculture biologique dans le GVA n'a pas été évidente :

*« des bios qui m'ont dit: "nous on n'a pas du tout envie de... on a galéré pendant des années, on n'a pas envie d'amener sur un plateau des choses qu'on sait faire mais... le partager aux autres" ça se respecte aussi, ça se comprend "on a été montrés du doigt, voilà maintenant vous venez vers nous, on a besoin de nous..." ; "ouah, j'ai dit, c'est pas tout à fait l'esprit mais...je comprends, il n'y a pas de soucis!" »* (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)

Les particularités de cette filière apparaissent au regard de l'organisation de ses financements, et de sa gouvernance. Dans le contexte général de baisse des subventions publiques, la filière a su mobiliser les acteurs de l'aval, pour appuyer le maintien des structures d'appui spécifiques à la filière lavande et lavandin, ce qui lui permet de continuer à faire du conseil gratuitement, à limiter ses prestations. Cela permet de confirmer que la filière se porte bien,

les prix semblent satisfaisants pour les acteurs, à la fois au niveau des producteurs et des intermédiaires.

Les acteurs de l'aval sont très impliqués dans les organismes d'appui de la filière, même si ces derniers restent en majorité gouvernés par des producteurs élus. Cependant, les producteurs élus dans ces organismes cumulent généralement plusieurs mandats dans différents organismes (liés à la filière, ou au monde agricole en général). Enfin, les interactions entre ces organismes et les producteurs permettent d'observer des approches très variées souvent fortement influencées par les expériences passées des salariés de ces structures.

La création variétale, abordée dans la sous-partie suivante offrira la possibilité d'explorer plus précisément les particularités de la filière lavande et lavandin évoquées ci-avant : l'importance de la définition de la qualité, ainsi que le rôle des différents acteurs de la filière.

### **3.3. La création variétale moteur de la durabilité de la filière**

La création variétale joue un rôle important dans le développement des filières agricoles. Observer les dynamiques inhérentes à l'innovation variétale au sein de la filière lavande et lavandin c'est comprendre un peu plus les modes de gouvernances au sein de la filière, la prédominance de certains choix de développement sur d'autres ou encore les spécificités de cette filière agricole en comparaison avec d'autres. Christophe Bonneuil, historien des sciences, a étudié la succession de différents régimes de production de l'innovation variétale en France. Quelques-unes de ses caractéristiques sont présentées ci-après pour être rediscutées au regard de l'expérience de la filière lavandes-lavandins.

L'innovation variétale se dessine en France dans les années d'après-guerre et « le paradigme « fixiste » de la variété tel qu'il se définit alors apparaît comme une construction scientifique, sociale et culturelle complexe » (Bonneuil et Thomas 2009, 118). En parallèle de la mise en place de nouvelles institutions (CTPS<sup>88</sup>, GNIS<sup>89</sup>, etc.), l'Etat français pilote le « progrès génétique ». Ces institutions sont « les lieux de fixation des normes de qualité, des objectifs de sélection » (Bonneuil C. et al. 2006, 31). Seuls les cultivars inscrits au catalogue officiel peuvent être vendus. La génétique devient alors le fer de lance de ces transformations pour les variétés de grandes cultures (céréales notamment) : « les variétés sont sélectionnées pour

---

<sup>88</sup> Comité Technique Permanent de la Sélection

<sup>89</sup> Groupement National Interprofessionnel des Semences

valoriser les intrants chimiques comme la valorisation de l'azote, par la rigidité des pailles » (Bonneuil C. et al. 2006, 30). Seules les variétés qui surpassent les qualités des variétés précédemment inscrites au catalogue, c'est-à-dire quand elles sont définies à la fois par les normes DHS (Distinction, Homogénéité, Stabilité) et VAT (Valeur Agronomique et Technologique) peuvent être inscrites.

Ces normes forment un cadre rigide pour la filière naissante des semences. Deux séries de critères sont imposées (Bonneuil et Thomas 2009) :

- le DHS (Distinction, Homogénéité Stabilité) : c'est-à-dire prouver que la variété est nouvelle et différente de ce qui existe déjà, homogène ou composée de plantes identiques et stable donc qu'elle produira ce qui a été décrit à l'évaluation. Cela oriente les méthodes et les formats de la sélection génétique
- le VAT (Valeur agronomique, technologique) qui signifie la nécessité d'un progrès technique, devenue VATE (E pour Environnement). Cela oriente la stratégie d'innovation par les objectifs définis.

Les contraintes héritées de ce modèle restent d'actualité et définissent toujours l'innovation variétale et la possibilité d'inscrire les variétés au catalogue officiel. D'une part, toutes les espèces ne sont pas dignes du même intérêt vis-à-vis du secteur de l'innovation variétale et d'autre part, cela exclut les variétés population qui présentent une hétérogénéité génétique forte. Or, l'adaptation des variétés aux environnements peut être facilitée par l'hétérogénéité des individus semés, dans l'observation des différentes réactions aux conditions de culture. Alors que la politique agricole actuelle semble s'orienter vers l'écologisation (Arrignon et Bosc 2015), permise par la promotion de la diversité (diversité des techniques, des cultures, etc.), l'innovation variétale « fixiste », en France, impose une homogénéité des individus au sein des variétés. Cette dépendance de sentier limite une remise en cause, à grande échelle, des cadres rigides de la sélection pour les espèces soumises à ce régime.

### **3.3.1. Les évolutions de la création variétale en lavande et lavandin**

La particularité de la filière lavande et lavandin réside dans deux phénomènes, décrits ci-après, éloignant ainsi cette filière de l'histoire de l'innovation variétale présentée ci-avant, plutôt caractéristique des grandes cultures (céréales et oléagineux en plantes annuelles).

D'une part aucune variété de lavande ou de lavandin n'est inscrite au catalogue officiel<sup>90</sup> à ce jour, et d'autre part, la recherche en innovation variétale sur la lavande a été réalisée par des acteurs et structures privées impliqués dans la filière, où la recherche publique n'est intervenue que très récemment. Un changement important est en cours dans la filière concernant l'innovation variétale : celui de l'inscription de nouvelles variétés au catalogue officiel. En effet une démarche a été initiée pour « *déposer un certificat d'obtention végétale*<sup>91</sup> » (Jacques, directeur du CRIEPPAM) pour la variété de population Sara, qui serait la première variété de lavande ou lavandin à être inscrite au catalogue officiel. Incrire une variété population est plus compliqué car il faut justifier une homogénéité là où chaque individu est différent. Cela témoigne d'un tournant au sein de la filière, qui jusque-là n'inscrivait pas ses variétés au catalogue officiel. Il serait intéressant de comprendre ce qui a déclenché cette démarche, les acteurs impliqués, et les objectifs visés d'une inscription des lavandes au catalogue officiel.

La sélection variétale reste encore aujourd'hui le principal moyen de palier au dépérissement de la lavande. Cette problématique sanitaire impacte l'ensemble de la filière, comme en témoigne l'exemple de l'AOC lavande de Haute Provence qui a du faire évoluer ses normes pour que les producteurs restent engagés dans cette filière de qualité.

### **3.3.1.1. L'évolution des normes de l'AOC lavande de Haute Provence**

Face au déperissement, qui touche particulièrement la lavande fine, plusieurs variétés de lavandes ont été sélectionnées pour leur résistance au déperissement ainsi que leur variabilité génétique. Les variétés *Rapido*, *Carla*, et *Sara* ont été sélectionnées à partir de la fin des années 1990 pour leur résistance au déperissement. Cela a entraîné des ajustements des normes de l'AOC :

« *ils ont dû à plusieurs reprises modifier les normes pour élargir et récemment les modifier pour que notamment Rapido puisse entrer dans l'AOC, parce qu'on était un peu faible, notamment au niveau de notamment l'octanone 3* » (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

---

<sup>90</sup> <http://cat.geves.info/Page/ListeNationale> (consulté le 12 août 2015)

<sup>91</sup> Le Certificat d'Obtention Végétal permet de protéger l'innovation variétale, et l'obtenteur qui bénéficie de la propriété intellectuelle de l'innovation. Instrument international depuis la Convention de Paris en 1961 (Bonneuil et Hochereau 2008).

Cette même personne souligne les interactions qui existent entre la recherche en innovation variétale, et l'association en charge de l'AOC lavande de Haute Provence afin que les créations variétales puissent être intégrées dans la démarche AOC.

*« on essaie de faire en sorte que quand on sort une nouvelle variété de population, qu'elle puisse rentrer du mieux possible dans la norme AOC. Alors Carla rentre bien, Rapido, un peu moins bien parce qu'elle est faible en octanol 3 donc c'est pour ça que vu les surfaces importantes qu'a pris cette variété parce qu'elle est productive, tolérante par rapport à une population locale, du coup, ils ont été obligés à un moment donné de modifier un petit peu les normes pour qu'elle puisse entrer »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Notons également que les adaptations de l'AOC ont été réalisées en lien avec les variétés qui sortaient, mais également pour rester en accord avec les innovations au niveau du matériel et des techniques de récolte et distillation :

*« on a été obligé d'augmenter l'a-terpinéol, ça c'est lié à la technique de récolte quand ils ont créé l'AOC, il y a 30 ans, même plus ! Au départ, c'était une lavande qui était séchée pendant 3 ou 4 jours, au soleil. Ça c'est quelque chose qu'on ne peut plus, qu'ils ne font plus les producteurs. Donc au mieux ils laissent sécher... quelques heures, et après ils reprennent, donc du coup, on a souvent une humidité qui est autour de 45-50% de la plante, donc du coup quand on distille, on provoque ce qu'on appelle une hydrolyse, et il y a certains constituants qui montent et notamment l'a-terpinéol, qui au départ devait être inférieur à 0,5 maintenant on l'a passé à 0,7 »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Un ajustement continu s'effectue entre les normes de qualité, les contraintes des producteurs et celles des industriels pour garantir une qualité de l'huile essentielle tout en incluant des variétés résistantes au dépérissage, sans quoi les producteurs se détourneraient certainement de ce signe de qualité. Les acteurs de la filière se connaissent, sont très proches, ce qui facilite ces ajustements.

### **3.3.1.2. Aucune sélection variétale en agriculture biologique**

Une autre caractéristique de la filière invite à interroger la création variétale. Tandis que la production de lavandes et lavandins en agriculture biologique augmente (Chailan, s. d.), (un cinquième des exploitations étaient en agriculture biologique sur le plateau de Sault en 2009 (Chambre d'agriculture du Vaucluse 2009)), la sélection variétale est exclusivement menée selon des techniques en agriculture conventionnelle. Un technicien que j'interrogeais à ce propos m'informe :

*« de toutes façons il y a très peu de sélection variétale en PAM d'une façon générale, on ne fait pas forcément de sélection juste sur le bio, non. »* (Paul, salarié de l'ITEIPMAI)

Un autre responsable d'un institut me répond à cette même interrogation :

*« tout ce qui est sélection variétale ça marche aussi bien pour les bios que pour les conventionnels! »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Jugeant la filière trop fragile et déjà assez peu fournie en recherche sur l'innovation variétale, la sélection variétale en agriculture biologique apparaît comme un luxe dont la filière ne peut se permettre :

*« non au niveau sélection variétale, le, il y a 2-3 critères majeurs: tolérance au dépérissement, rendement en huile essentielle, qualité de l'huile essentielle, ça c'est les trois facteurs sur lesquels... Après ce sont des choses que l'on peut observer, on a des variétés de lavande qui sont beaucoup plus sensibles à la cécidomyie que d'autres! Le lavandin aussi, alors c'est un constat, après, celui qui ne peut pas traiter en bio, à la limite il fera une autre variété, mais on ne peut pas mettre 36 000 critères de sélection, parce que sinon... déjà en limitant à 3, bin on a du mal à trouver une nouvelle variété qui soit à la fois tolérante, de qualité correcte et qui ait un rendement correct »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Pourtant, ces problématiques ont émergé dans plusieurs autres filières agricoles et les producteurs en agriculture biologique ont prouvé la nécessité de développer des recherches sur l'innovation variétale en agriculture biologique. En effet, le fait que l'innovation variétale conventionnelle soit réalisée en stations, limite la diversité des environnements. De plus, la sélection variétale a longtemps été proposée dans des modes de culture conventionnels où l'azote n'est pas limitant, et où l'usage des phytosanitaires est courante, l'environnement est

artificialisé et très éloigné de l'environnement chez des producteurs minimisant l'usage d'intrants chimiques. Dans la filière arboricole, la sélection variétale effectuée selon des schémas de production à bas intrants, a montré la faible résistance à de nombreuses maladies des variétés habituellement sélectionnées en suivant un schéma de production intensif en intrants chimiques (Brun et al. 2011). En France, la « dérogation européenne de produire bio avec des semences non bio » (Chable et Conseil 2003) devait prendre fin en 2003 mais a été finalement maintenue<sup>92</sup> (et reste d'actualité au 25 mars 2015<sup>93</sup>) concernant les semences non disponibles en agriculture biologique. Cela a permis une prise de conscience des acteurs de l'agriculture biologique de la nécessité d'utiliser des cultivars produits en conditions de culture biologique. En 2001 était fondé aux Pays-Bas l' « European Consortium for Organic Plant Breeding (ECO-PB) »<sup>94</sup> pour créer une plateforme de discussion et d'échange d'expériences, développer des concepts scientifiques de sélection variétale en agriculture biologique. Plusieurs recherches sur des approches spécifiques de l'agriculture biologique sont exposées au travers de ce consortium. Ainsi Véronique Chable propose une recherche participative dans l'objectif d'obtenir des variétés de choux inscrites au catalogue officiel (Chable et Conseil 2003), une recherche participative sur les oignons bios en Hollande au milieu des années 2000 devait permettre d'accéder à des variétés adaptées aux modes de culture biologiques et pouvant être stockés sans inhibiteurs germinatifs (Tiemens-Hulscher et al. 2006), une recherche sur les blés durs en agriculture biologique a été menée dans le Sud de la France, afin d'obtenir une qualité de blé différente de celle disponible chez les semenciers et adaptée localement (Chiffoleau et Desclaux 2006).

Quelles sont les raisons d'une non-prise en compte des particularités d'une sélection variétale en agriculture biologique dans cette filière ? Sont-elles reléguées au second plan pour des raisons économiques ?

### **3.3.2. La filière « plants sains » à l'origine d'une controverse**

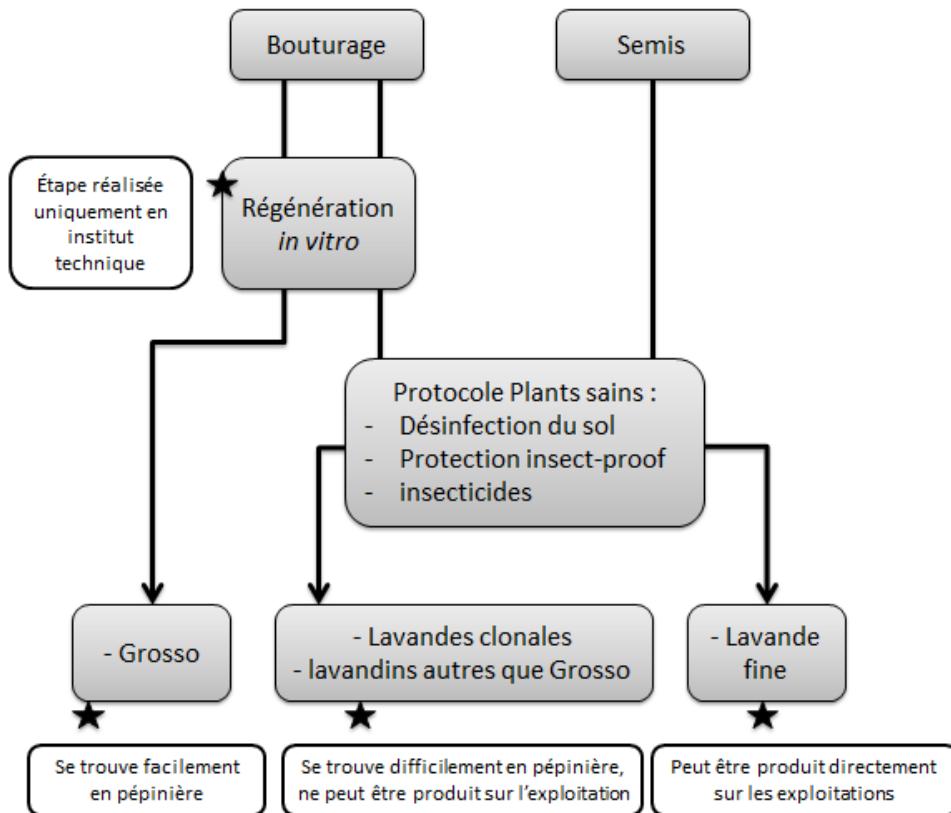
A la fin des années 1990, lorsque le phytoplasme est découvert, les organismes d'appui mettent en place la filière 'plants sains'. Cela signifie créer une filière pour les pépiniéristes et les producteurs, de plants élevés suite à un bouturage ou à un semis, qui soient à 100% indemnes de dépérissement au moment de la plantation. Un règlement technique propose des

<sup>92</sup> Règlement (CE) n°1452/2003

<sup>93</sup> Site web : [www.semences-biologiques.org/pages/genpdf/nodispo.php](http://www.semences-biologiques.org/pages/genpdf/nodispo.php) (consulté le 25 mars 2015)

<sup>94</sup> Site web : [www.eco-pb.org/382.html](http://www.eco-pb.org/382.html) (consulté le 25 mars 2015)

méthodes pour produire des plants qui n'aient jamais été au contact, ni de l'insecte, ni du phytoplasme (régénération *in vitro* des boutures ; filets insect-proof ; désinfection du sol ; insecticides ; etc.). La terminologie employée oppose à la filière ‘plants sains’ la production de ‘plants conventionnels’. La filière ‘plants sains’ repose sur deux règlements techniques selon si la reproduction du matériel végétal est réalisée par bouturages ou par semis (Figure 12).



**Figure 12 : schéma de production des plants sains en fonction du mode de reproduction (bouturage ou semis) (source : auteur)**

Si la reproduction du matériel végétal se fait par semis, pour obtenir des plants sains, il « suffit » de désinfecter le sol dans lequel les graines seront semées (au Bazamid® ou à la vapeur en agriculture biologique), de poser un filet insect-proof autour et de passer des insecticides à l’intérieur de la serre pour éviter toute contamination par des cicadelles. Souvent les producteurs produisent leurs propres plants sains à partir de semis, en utilisant uniquement le filet insect-proof, sans désinfecter le sol mais ce protocole doit être entièrement suivi par les pépiniéristes. Si la reproduction du matériel végétal se fait par bouturage alors une étape supplémentaire est nécessaire : celle de la régénération *in vitro*. Les plants sont ensuite élevés en suivant le même protocole précédemment cité. Seule la variété *Grosso*, lavandin très résistant au dépérissement, peut être élevée (pour les plants-mère) sans ce

protocole. Les plants grand-mère *Grosso* doivent par contre être produits en suivant ce protocole.

Deux idéologies s'affrontent sur le terrain : ceux qui aimeraient que tout le monde plante uniquement des plants sains ; ceux qui ne considèrent pas cette solution comme unique et qui achètent ou font eux-mêmes leur production de plants dits ‘conventionnels’. Décryptant d'abord la vision des producteurs qui se sont exprimés à ce sujet, nous analyserons l'organisation de la production des ‘plants sains’ dans la filière des lavandes et lavandins. Enfin nous questionnerons les incertitudes liées à cette orientation de la filière.

### **3.3.2.1. *Planter ou non des plants sains***

Parmi les témoignages des producteurs, certains affirment une forte loyauté vis-à-vis de la filière ‘plants sains’. Un producteur justifiait ainsi :

*« la filière ‘plants sains’, donc déjà, on met un plant, indemne de maladie, puis il faut savoir que les lavandes population, quand vous la multipliez elle se multiplie par graines, et la graine, elle ne transmet pas la maladie ! Alors qu'une lavande clonale en bouture, vous bouturez, si vous prenez sur un plant malade, vous plantez un plant malade ! Donc la filière ‘plants sains’, elle a déjà assaini la plantation ! »* (Elliot, producteur)

On observe une utilisation répétée de mots de la famille de « malade » pour souligner le risque sanitaire si l'on décide de planter des plants produits sans protection. Les producteurs adeptes de cette technique peuvent s'approprier certaines techniques et produire leurs propres plants issus des semis (lavande population) :

*« la technique du CRIEPPAM sous serre, en filet insect-proof, en ‘plants sains’, c'est vraiment super efficace. Ah oui ! Tu pars sur des plants qui sont sains, au moins la première année! (...) là cette année j'en ai fait... j'ai semé un kilo et quelques de graines, ça représente 150 000 plants.»*  
(Ulysse, producteur)

L'ensemble des organismes d'appui conseillent d'arracher les vieilles plantations dépérissantes qui constituent un foyer important de la maladie, à partir duquel le phytoplasme semble pouvoir se déplacer sur de jeunes plantations. Une vision de la problématique serait d'imposer à tous d'implanter des plants sains, vision soutenue par un pépiniériste sur son site

web. Il indique : « Il est primordial que l'utilisation des plants sains se généralise à l'ensemble des producteurs et des bassins de production. L'inoculum du phytoplasme sur les zones de production est tel qu'il devient indispensable de mettre en place un système cohérent de développement des futures plantations »<sup>95</sup>. Cependant, ce serait oublier de noter que la lavande n'est pas l'unique plante-hôte du phytoplasme du Stolbur.

Et dans la profession, les avis sont partagés :

*« il y en a qui disent que ça sert à rien ! mais moi j'y crois, je pense que c'est important, déjà, de savoir ce que l'on met en terre, on met quelque chose qui n'est pas malade. »* (Elliot, producteur)

Certains producteurs y sont opposés, et continuent à faire leurs plants bouturés eux-mêmes, sans régénération *in vitro* :

*« je suis le vilain petit canard car à l'heure où tout le monde parle de plants sains etc. moi je continue à faire des boutures traditionnelles ! »* (Marc, producteur)

Les justifications évoquées sont alors variées, le producteur ci-avant explique vouloir autoproduire ses plants, alors qu'il est lui-même administrateur de l'organisme en charge de cette problématique, le CRIEPPAM :

*« je fais tout ce que j'ai besoin, en fait ! je ne fais que de l'autoconsommation ! (...) empoisonner quelqu'un je m'empoisonne tout seul quoi ! (...) alors semis, évidemment, on les fait sous filets, et uniquement sous filet, y a pas de désinfection des sols »* (Marc, producteur)

Malgré le fait qu'il poursuive la production de plants bouturés sur son exploitation sans protection (et risque une propagation du dépérissement plus rapidement sur son exploitation), il exprime sa loyauté au CRIEPPAM, et est conscient les risques qu'il prend « *je m'empoisonne* », ceux exprimés par les organismes d'appui, et suit en partie le protocole pour produire des 'plants sains' à partir des semis. A l'inverse, un autre justifie son choix par le rejet franc de cette structure :

*« 'plants sains', par le CRIEPPAM ? Pour moi ce sont des charlatans! C'est donner des sous pour ne rien faire! (...) on n'est jamais mieux servi que par*

---

<sup>95</sup> <http://www.biotox-aromatiques.com/pages/8.php> (consulté le 11 août 2015)

*soi-même. C'est à dire, on fait ses plants, on se les fait, on les met en pépinière, on se les bichonne, on se les arrache, on se les plante. Comme ça si la plantation elle est ratée, on sait d'où ça vient! »* (Edgar, producteur)

Ce témoignage souligne le rôle prépondérant du CRIEPPAM dans cette filière. Il est important de souligner que les producteurs qui choisissent de planter des plants sains sont majoritairement ceux décrits dans la deuxième partie de ce mémoire dans le groupe « tout lavande », dont les caractéristiques sont : une limitation des rotations au profit de la lavande et une loyauté vis-à-vis des organismes d'appui à la filière, notamment du CRIEPPAM.

### **3.3.2.2. *La maîtrise technique de la régénération in vitro***

La régénération *in vitro* des plants de lavande clonales et de lavandins est réalisée par le CRIEPPAM. Le directeur m'explique :

*« on s'est positionnés comme l'acteur de gestion, de suivi, de tout ce qui était la filière plants sains! donc depuis 99, maintenant, c'est nous qui faisons régénérer les matériels végétaux, c'est nous qui élevons les pieds grand-mère, c'est nous qui fournissons aux pépiniéristes les pieds grand-mère, c'est nous qui contrôlons... enfin, jusqu'à présent c'est nous qui faisons des pré-contrôles, vis à vis des pépiniéristes, qui suivions les pépiniéristes (...) avec le GNIS<sup>96</sup>, maintenant, depuis l'an dernier déjà, le GNIS fait tous les contrôles. »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Cela souligne un monopole de cet institut, sur la filière 'plants sains' dont il assurait jusqu'à l'année dernière la production, le développement mais également le contrôle. Cette filière représente également une source de financement pour cet institut :

*« ce sont des financements privés ou tout du moins, ce que l'on appelle nous de l'autofinancement, (...) on fait beaucoup de 'plants sains' donc on fournit les pieds mères aux pépiniéristes »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Cela crée une dépendance des producteurs vis-à-vis des pépiniéristes. Les producteurs sont contraints d'acheter les plants de lavande clonale ainsi que les plants de lavandins. Ceux qui

---

<sup>96</sup> GNIS : Groupement National Interprofessionnel des Semences

produisent leurs ‘plants sains’ ne produisent en effet que ceux issus de semis. Un producteur, me montrant sa serre sous filets insect-proof, dit :

*« sous la serre, c'est la lavande population. »* (Elliot, producteur)

Ces deux producteurs qui plantent principalement des plants sains soulignent leurs difficultés à se fournir :

*« Lavandin Grosso, on en trouve facilement et en clonale, c'est très compliqué! Parce qu'il y a très peu de pépinières ‘plant sain’ qui font des lavandes. Parce que le Grosso, il n'est pas obligatoire de le faire sous filets donc... ils ont une réussite de plus de 90% alors qu'une lavande, en reprise, ils ont 70 ou 80% de réussite »* (Elliot, producteur) ; *« je prends des plants sains quand je les trouve, (...) il y a [un pépiniériste], (...) c'est un pépiniériste reconnu par le CRIEPPAM et après j'en prends à [un voisin] pour les lavandes parce qu'il travaille pas mal, il fait tout en ‘plants sains’, alors il n'achète pas les semences forcément en plants sains, et après je m'en fait beaucoup moi aussi des plants ! (...) je les mets sous filet insect-proof, la technique plants sains »* (Ulysse, producteur)

Un pépiniériste évoque également cette problématique par le biais de son site internet : « Les pépiniéristes producteurs de plants sains développent leur activité, répondant ainsi à une partie des besoins des producteurs. Plusieurs pépiniéristes se sont spécialisés dans ce mode de production, permettant la mise en marché de 600 000 plants sains en 2007. Aujourd'hui les volumes produits ont augmentés considérablement et même si c'est encore bien en-dessous des besoins potentiels, la filière travaille sur l'augmentation de la production : le nombre de pépiniéristes produisant du plant certifié sain est en augmentation, ainsi la filière a pour objectif de couvrir 100% des besoins d'ici à 2016 »<sup>97</sup>. La pénurie en plants sains (principalement en lavande clonale) se justifie par une double explication : d'une part il se replante beaucoup de plants à cause du dépérissement et de plus, les pépiniéristes n'en font pas assez :

*« c'est simplement une question d'offre et de demande et aujourd'hui, comme on est sur un rythme de plantation qui est très important, d'une part parce que la durée de vie des plantations a diminuée, et que le prix est*

---

<sup>97</sup> <http://www.biotope-aromatiques.com/pages/8.php> (consulté le 11 août 2015)

*rémunérateur, et les surfaces se développent, il y a une demande en plants, beaucoup plus importante que l'offre! Là, il y a une grosse pénurie, alors cette pénurie en lavande clonale, elle vient surtout du fait que les pépiniéristes préfèrent faire du lavandin Grossos, parce que c'est plus facile, parce qu'il n'y a pas obligation de couverture, le taux de reprise des boutures il est souvent à plus de 80%, alors qu'en lavande clonale parfois il est à 50-60%, il y a obligation de couverture des boutures donc il y a des surcoûts importants, des temps de travaux en plus, des taux de réussite moins bons, et c'est, ils ne peuvent pas non plus afficher une augmentation de prix importante par rapport à du plant conventionnel donc, c'est pour ça que les pépiniéristes préfèrent faire aujourd'hui du lavandin Grossos que des lavandes clonales. » (Jacques, directeur du CRIEPPAM)*

Les acteurs amont de la filière mènent une campagne d'information pro-active pour les 'plants sains'. Des articles sont publiés par le biais du bulletin « l'Essentiel ». Dans la publication de janvier 2015, accompagnant la liste des pépinières 'plants sains' on pouvait lire : « comme annoncé depuis quelques années, la progression de la filière plants sains est en forte augmentation. Ainsi la part de plants certifiés commercialisés, vient d'atteindre les 50% dans le renouvellement des parcelles de production. Face à une demande toujours accrue, pensez à réserver dès à présent vos plants pour l'année prochaine »<sup>98</sup>.

Le Conseil Général de la Drôme<sup>99</sup> subventionne depuis 2011 la production (par les pépiniéristes) et la plantation de plants sains (autoproduits ou achetés). Cela concerne les producteurs de plants ou de lavande et lavandin uniquement présents sur la zone de production traditionnelle de lavandes (délimitée par des communes précises), de la Drôme. Elle ne concerne pas les producteurs de Sault, dans le Vaucluse, même si un producteur m'a évoqué qu'un subventionnement sur Sault a été, à un moment donné, en discussion :

*« Il y a eu une réunion au Revest, il y a quelques années, qui disait qu'il fallait pour avoir les primes, il fallait qu'on achète leurs plants à eux, leurs plants sains » (Edgar, producteur)*

La production de plants sains nécessite des charges supplémentaires et coûte bien évidemment plus chère que les plants conventionnels :

<sup>98</sup> L'Essentiel- le bulletin technique et économique de la filière plantes à parfum – janvier 2015, N°79, p4

<sup>99</sup> <http://www.ladrome.fr/rechercher/plants%20sains> (consulté le 15 août 2015)

*« les pépiniéristes, ils achètent les tunnels, ils achètent les filets insect-proof, en fait, c'est traduit par une légère augmentation du prix du plant! »*  
(Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Subventionner les producteurs permet-il de compenser la hausse des coûts de la filière plants sains ? On observe cependant, une augmentation du prix des plants sains par rapport aux conventionnels est dérisoire, de l'ordre de quelques centimes selon un producteur rencontré. Un paradoxe apparaît alors dans les explications de ce producteur : produire des lavandes clonales en plants sains coûte plus cher que les lavandins ou les lavandes clonales, car elle demande une étape (la régénération *in vitro*) ou du matériel supplémentaire (filet insect-proof), les producteurs sont en demande, comment se fait-il que les prix n'augmentent pas ? Un producteur répond par son expérience propre :

*« mais le plant sain aujourd'hui il s'arrache parce que le marché du lavandin il n'a jamais été aussi bien! (...) moi en tous cas, je plante 400 000 plants par an et s'ils les passent à 20 centimes, moi je trouverai un autre moyen de me fournir! »* (Elliot, producteur)

Il souligne l'intérêt qu'ont les pépiniéristes à se tourner plutôt vers des productions moins contraignantes, car la demande générale en plants sains ou conventionnels est en augmentation :

*« une demande de plants beaucoup plus importante, donc à la limite, aujourd'hui, il se produit n'importe quoi comme qualité de plants, tout se vend! Si demain, le marché commence à se réduire un petit peu... je pense que les producteurs seront un peu plus exigeants, à ce moment-là, ils se tourneront un peu plus vers les plants sains! »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

L'offre étant plus petite que la demande, les pépiniéristes ont donc la possibilité d'imposer des plants conventionnels à des producteurs qui opteraient pour des plants sains. Les pépiniéristes semblent être actuellement en position de force, certainement suite à la promulgation des nouvelles variétés et des plants sains par les organismes d'appui de la filière. Il serait intéressant de rencontrer ces acteurs afin de comprendre comment ils choisissent les espèces à produire, et les protocoles mis en place dans cette filière.

### **3.3.2.3. Entre sauvegarde et homogénéisation des espèces**

Cette ambiguïté qui agite la profession entre choisir ou non des plants sains est également le produit d'une incertitude scientifique sur les bienfaits de ces plants sains. La régénération *in vitro* a été initiée par des spécialistes en phytopathologie dans les années 1960 en France. Elle permet de reproduire des végétaux indemnes de maladies. Christophe Bonneuil et Frédéric Thomas expliquent : « cette technique de « régénération » connaît un grand retentissement. Elle ouvre en effet, chez les cultures à reproduction végétative infestées de virus (qui sont transmis lors de la multiplication végétative), la perspective de commercialiser des plants garantis sans virus, obtenus à partir de tissus indemnes. La nouvelle plante est en quelque sorte un clone de l'ancienne mais un clone sans virus. A partir des années 1960, la « guérison » par microbouturage *in vitro* de plants infectés de pomme de terre (sauvetage de la Belle de Fontenay), de fraisiers, d'arbres fruitiers, de vignes, de plantes ornementales, de portes greffes (sauvetage d'un certain nombre de cépages du vignoble français dont le Gewurztraminer), et un peu plus tard d'essences forestières (le Douglas) devient la grande affaire de la période » (Bonneuil et Thomas 2009, 316). L'intérêt sanitaire de la régénération *in vitro* des plants de lavande est clairement identifié mais initiée uniquement à la fin des années 1990, après que le phytoplasme du Stolbur ait été identifié.

Cependant, certains producteurs évoquent des problèmes, parfois lié à une mauvaise compréhension de ce que sont les plants sains, parfois par des observations empiriques d'une augmentation du dépérissement des plants initialement sains. Le directeur du CRIEPPAM lui-même explique :

*« il y a beaucoup de producteurs, qui ont pensé que les plants sains, (...) allaient être garantis et puis en fait, on s'est aperçus que les plants sains, attrapaient aussi bien la maladie que les autres, voire certains producteurs nous disent qu'il l'attrapent plus facilement... »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Une histoire m'a été relayée par un producteur plutôt hostile à l'utilisation de plants sains sur sa plantation :

*« c'est qu'ils ont fait des plants sains d'Abrial, et j'ai deux paysans qui ont eu un problème, c'est qu'au bout de trois ans, ils sont tous morts! Ils ont*

*chopé un virus ou un champignon, et les plants sains que le CRIEPPAM leur a vendus, out ! »* (Edgar, producteur)

Les recherches scientifiques progressent relativement doucement et sont parfois inspirées par ce type d'observation chez les producteurs :

*« au départ, quand ils [des producteurs] achetaient des plants sains, ils mettaient des plants sains et des plants traditionnels et parfois, on a constaté que les plants sains crevaient plus vite que des plants traditionnels! Alors aujourd'hui on a peut-être quelques explications, notamment le fait que l'une des forces du plant sain, le fait qu'il soit débarrassé de toutes ces saloperies qu'il peut contenir, il est beaucoup plus vigoureux, productif, donc aujourd'hui, tous les producteurs conviennent que un plant sain, c'est un plant qui fait entre 10 et 15% de rendements de plus qu'un plant traditionnel. (...) alors le fait que ce plant sain se développe beaucoup plus vite, et notamment l'année de plantation, on peut penser aussi que une cicadelle qui a le choix côté à côté entre un plant qui végète et un plant qui est plus vert, ou plus attractif, beaucoup plus turgescent, elle va y aller préférentiellement! »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Il est intéressant de noter que ce même directeur, qui promeut les plants sains, souligne à quel point la filière s'est engagée dans ce modèle, menaçant la diversité génétique des plantations, diversité génétique également gérée par cet institut dans un conservatoire des variétés de lavandes et lavandins. Il indique :

*« sachant qu'aujourd'hui, malheureusement, un plant traditionnel, ça n'existe plus! Puisque même les pépiniéristes conventionnels, à un moment donné, ont introduit dans leurs pieds-mères, ou dans leur production du plant qui avait été régénéré [régénéré *in vitro*]. Donc le plant qui était cultivé il y a 15 ans, aujourd'hui, on ne le trouve pratiquement plus chez personne. Chez aucun pépiniériste, même en conventionnel! »* (Jacques, directeur du CRIEPPAM)

Cette observation est également soulignée dans un autre registre par un producteur, préoccupé par la conservation de vieilles variétés de lavandes et lavandins :

*« si le CRIEPPAM ils fournissent des plants sains à tout le monde et que tout le monde se chope la maladie, ou n'importe quoi... et bin c'est tout le*

*monde qui est infesté! Parce qu'on ne vient que d'un seul! Moi je dis non, ils font ce qu'ils veulent... moi je me suis mis avec eux pour des essais d'Abrial et de ce lavandin là mais moi je leur achète pas de plants sains! C'est du n'importe quoi! Je fais mes variétés à moi, je sais ce qu'elles valent, je sais qu'elles tiennent, maintenant ils font ce qu'ils veulent! Ils ont mis, ils ont sorti la Carla, la Rapido, la Diva... ils vont sortir l'Olivia, mais c'est n'importe quoi! »* (Edgar, producteur).

Edgar souligne surtout que le problème de la filière plants sains réside principalement dans le fait que ce soit géré par un seul acteur, le même qui développe de nouvelles variétés.

Y-a-t'il réellement un contrôle de la filière sur cette gouvernance, sur ce choix paradigmatic de favoriser les plants sains, uniformisant la génétique de la lavande ? L'intervention du GNIS dans le contrôle sanitaire est-il intervenu dans le but d'obtenir de la transparence ? Au contraire, la présence de cet organisme d'Etat dans cette filière jusque-là très indépendante n'est-il pas le signe d'un glissement vers le modèle ci-avant décrit, en œuvre dans les filières alimentaires et grandes cultures.

Cette troisième partie du mémoire a permis de mettre en lumière les spécificités de cette filière agro-industrielle au travers des particularités liées aux propriétés intrinsèques de l'huile essentielle de lavande et lavandin et de l'organisation des organismes d'appui à la filière. Ces particularités se retrouvent exacerbées dans l'étude des mécanismes sociaux de la création variétale. L'huile essentielle de lavande et de lavandin est majoritairement utilisée par les industries. La qualité des huiles essentielles est basée sur des normes chromatographiques qui sont le théâtre de divers contournements. L'étude de la filière a montré qu'elle bénéficie de peu de moyens, de plus en plus assumés par l'aval de la filière. Les interactions entre les organismes d'appui à la filière et les producteurs varient avec les approches développées par les salariés des structures. Finalement, le secteur de la création variétale a montré une volonté de se professionnaliser, avec la demande d'inscription de la variété de population *Sara* et l'organisation de la production de plants sains. Elle semble cependant s'engager discrètement vers des démarches d'écologisation (course en avant pour l'homologation de produits phytosanitaires, pas d'innovation variétale conduite en agriculture biologique), au travers des volontés individuelles (initiative du GVA).

## Discussion – conclusion

Sur le plateau de Sault, la culture de la lavande et du lavandin occupe une place importante dans l'économie et procure des emplois dans les exploitations agricoles et dans l'ensemble des organismes (associations, coopératives ou entreprises) associés à cette filière. J'ai choisi de me concentrer sur cette production, en entrant par la question sanitaire du dépérissement de la lavande, qui touche l'ensemble des producteurs et interroge tous les acteurs de la filière. En mobilisant un cadre théorique de la sociologie pragmatique et de l'anthropologie économique, cette recherche a permis d'interroger les recompositions au niveau des pratiques et des identités de l'ensemble des acteurs de cette filière pour faire face à cette maladie. Je propose ci-après une mise en dialogue avec la filière arboricole<sup>100</sup>, dont les produits sont alimentaires et peu valorisés par la qualité (à la différence de l'huile essentielle de lavande et lavandin), ainsi qu'avec la filière viticole<sup>101</sup>, dont les produits sont alimentaires, mais où la distinction par la qualité joue un rôle important (comme dans la filière des huiles essentielles).

Le dépérissement de la lavande implique une re-conception des pratiques culturales et des systèmes de production. La distinction entre les producteurs qui ont choisi de maximiser la production de la lavande sur leur exploitation et ceux qui ont préféré diversifier leurs productions s'accentue. Le problème de dépérissement apparaît telle une menace pour les uns, un problème à contourner pour les autres. Enherber les inter-rangs de lavande constitue une possibilité de lutter contre la cicadelle, insecte vecteur de la maladie. Or, qu'ils soient plutôt dans un modèle ou un autre, qu'ils utilisent ou non des herbicides, les lavandiculteurs ont, depuis l'intensification de la production dans l'entre-deux-guerres, toujours désherbé les inter-rangs de lavandes. La « propreté » de la parcelle définit l'excellence professionnelle pour une bonne partie des producteurs rencontrés. L'enherbement représente donc une menace, presque aussi grande que le dépérissement, que les producteurs apprennent petit à petit à appréhender.

Les producteurs décrivant leurs pratiques ont tendance à se réfugier derrière des catégories publicisées du milieu agricole (« agriculture biologique », « agriculture raisonnée », etc.). Ce sont des modèles dans lesquels ils se reconnaissent et qui leur permet de caractériser leurs exploitations. Mais leur propre définition de leurs pratiques ressort également au travers de la comparaison avec des producteurs présents ou non sur le même territoire (produisant ou non

---

<sup>100</sup> sur laquelle une partie de mon travail au sein de l'unité Ecodeveloppement à l'INRA d'Avignon a porté.

<sup>101</sup> sur laquelle mon futur travail de thèse portera.

de la lavande), références dont les caractéristiques communes (par exemple de ne pas être issu du milieu agricole), sont exacerbées au même titre que les oppositions.

Le déclin de la lavande n'a aujourd'hui aucune solution « miracle », il pousse l'ensemble de la filière à chercher ensemble de nouvelles techniques qu'elles soient d'ordre agronomique ou génétique. Ces solutions poussent-elles les innovations vers des alternatives à l'utilisation systématique de produits phytosanitaires ? Certains producteurs mentionnent l'intérêt de l'enherbement pour limiter l'érosion, ce qui apparaît comme une externalité positive. Cette idée doit être nuancée au regard d'expériences où les producteurs veulent absolument détruire chimiquement le couvert une fois la période du vol des cicadelles terminée. L'alternative est dans ce cas précis moteur de l'intensification de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les innovations variétales produites, avec pour critère principal une moindre sensibilité au déclin, impliquent des réajustements des normes de qualité au sein de la filière entre les producteurs (au travers des OPA) et les acteurs de l'aval de la filière (industriels, revendeurs). Les évolutions des normes chromatographiques liées à l'AOC huile essentielle de lavande de Haute Provence sont le témoin privilégié de cette dynamique d'ajustement.

L'étude plus approfondie des mécanismes qui guident la création variétale dans cette filière, a permis de montrer que cette dernière prend une place de plus en plus importante au sein du CRIEPPAM, qui souhaite obtenir des Certificats d'Obtention Végétale et ainsi conserver la propriété intellectuelle des variétés issues de ses recherches. D'autre part, la question du déclin a accentué la volonté de ces organismes d'assainir la filière en proposant aux producteurs des plants sains. Ces derniers sont loués par les uns, rejetés par les autres.

La filière lavande et lavandin semble être influencée par les développements observés dans les filières alimentaires. Les parallèles avec d'autres filières agro-alimentaires qui, à la différence de la lavande, produisent des denrées alimentaires, industrielles ou non, sont nombreux. L'enherbement est une pratique observée en viticulture pour lutter contre l'érosion des sols. Les viticulteurs ont également subi le renversement de situation où l'herbe passe du problème à la solution. L'enherbement modifie la qualité des raisins, le goût des vins et accentue les réajustements nécessaires des normes construites avec les AOC (Teil et al. 2011). Ce parallèle entre la production de la lavande et celle du vin pose la question plus généralement des impacts de l'écologisation sur les normes qui ont été définies dans les décennies précédentes. Les normes de l'innovation variétale (DHS et VATE) commencent à être remises en question

par tout un courant de recherches sur la création variétale (Chiffolleau et Desclaux 2006). Celles des AOC, voient leurs qualités et leurs typicités interrogées au regard de l'artificialisation de la production par l'utilisation d'intrants phytosanitaires, qui créent une homogénéisation des terroirs. Tandis que les normes de la filière du vin sont en partie guidées par les attentes des consommateurs, celle de la filière de l'abricot semblent souligner une déconnexion entre les producteurs et les consommateurs finaux (Lamine et al. 2015), de la même manière que celles de la filière lavande et lavandin. L'innovation variétale est donc majoritairement guidée par l'aval de la filière arboricole, les metteurs en marché, qui en abricot souhaitent une qualité technologique (résistance au transport). Dans la filière lavande et lavandins, l'innovation variétale est guidée par la qualité chromatographique des huiles essentielles, nécessaire à une meilleure valorisation de l'industrie. Cela explique en partie le manque d'innovation variétale menée en agriculture biologique, alors que de plus en plus de producteurs choisissent ce mode de production.

De manière indirecte, la question du dépérissement pose donc la question des acteurs mobilisés autour de la recherche d'une solution commune : sont-ils représentatifs de l'ensemble de la filière ? Plus largement, penser l'écologisation des filières, c'est remettre l'ensemble des acteurs autour de la table. Peut-elle être favorisée par certaines initiatives individuelles, que ce soit un producteur qui modifie ses pratiques, ou un chargé de mission qui propose de nouvelles approches du conseil agricole ?

## Bibliographie

- Allaire, G. 2002. « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes ». *Géographie, Economie, Société* 4 (2): p. 155-80.
- Angelucci, Marie-Alix, et Patrick Mundler. 2007. « la qualification au titre de l'agriculture raisonnée : limites et enjeux des études prospectives ». *courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 54: Pp. 19-31.
- Arrignon, Medhi, et Christel Bosc. 2015. « « transition agroécologique française » : réenchanter l'objectif de performance dans l'agriculture ? ». *Congrès AFSP Aix 2015 Section thématique 56: La mise en politique de la biodiversité: éclairages pluridisciplinaires*.
- Bonneuil C., Demeulenaere E., Thomas F., Joly PB, Allaire G., et Goldringer I. 2006. « Innover autrement? la recherche face à l'avènement d'un nouveau régime de production et de régulation des savoirs en génétique végétale ». *Dossiers de l'environnement de l'INRA*, n° 30: 29-51.
- Bonneuil, Christophe, et E. Demeulenaere. 2007. « Vers une génétique de pair à pair ? L'émergence de la sélection participative ». *Une version modifiée de ce texte est à paraître dans: Des sciences citoyennes ? sous la dir. de F Charvolin, A. Micoud et R. Ellis, Paris, Ed. de l'Aube,.*
- Bonneuil, Christophe, et François Hochereau. 2008. « Gouverner le “progrès génétique” - Biopolitique et métrologie de la construction d'un standard variétal dans la France agricole d'après-guerre ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° N°6: Pp. 1305-1340.
- Bonneuil, Christophe, et Frédéric Thomas. 2009. *Gènes, pouvoirs et profits - Recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*. Edition Quae-Fondation pour le progrès de l'Homme.
- Brun, Laurent, François Warlop, Vincent Mercier, Jean-Michel Broquaire, Guy Clauzel, Christelle Gomez, C.E. Parveaud, et JM Audergon. 2011. « Quelle sélection fruitière pour une production durable, à faible niveau d'intrants ? Méthodologie pour un réseau de sélection variétale décentralisée ». *Innovations Agronomiques*, n° N°15: Pp. 105-115.
- Bui, Sibylle, Claire Lamine, et Marianne Cerf. 2013. « The solution is beyond the opposition. Breaking down the fence between conventional and organic values to secure trust and integrity ». *XXVth ESRS Congress 29 July – 1 August 2013 in Florence, Italy*.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes, et Yann Barthe. 2001. *Agir dans un monde incertain- essai sur la démocratie technique*. Edition du Seuil. Paris.
- Cardona, Aurélie. 2012. « l'agriculture à l'épreuve de l'écologisation. Eléments pour une sociologie des transitions ». Thèse de doctorat. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.
- . 2013. « Participer à la transition écologique de l'agriculture ». *Métropolitiques 10 juin 2013*. <http://www.metropolitiques.eu/Participer-a-la-transition.html>.
- CDA 26. 2014. « Guide Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales “le document de référence de la filière” ». » Chambre d'Agriculture de la Drôme.

- Cerf, Marianne, Marie-Noëlle Guillot, et Paul Olry. 2010. « Marianne Cerf, Marie-Noëlle Guillot, Paul Olry, « Réélaborer ensemble les situations de conseil agricole : l'accès à la tâche par la formation-action » », *Travail et Apprentissages*, n° N°6: Pp. 125-149.
- Chable, Véronique, et Mathieu Conseil. 2003. « Variétés et semences de choux et choux-fleurs pour Agriculture Biologique : de l'évaluation des ressources génétiques vers l'organisation d'une filière semences ». *Séminaire Bio, Draveil, 20-21 novembre 2003*.
- Chailan, Claude. s. d. « Production et marchés des huiles essentielles de lavande & lavandins ». FranceAgriMer, Délégation Nationale de Volx.
- Chaisse, E., X. Foissac, E. Verdin, F. Nicolè, J.P. Bouverat-Bernier, S. Jagoueix-Eveillard, O. Semetey, et al. 2012. « Amélioration des stratégies de lutte contre le déclin de la lavande et du lavandin ». *Innovations Agronomiques*, n° 25: Pp. 179-192.
- Chambre d'agriculture du Vaucluse. 2009. « Etude relative au foncier agricole en Vaucluse - petite région agricole N°3: Plateau de Sault ».
- Chiffolleau, Y., et D. Desclaux. 2006. « Participatory plant breeding: the best way to breed for sustainable agriculture? ». *International Journal of Agricultural Sustainability* 4 (2): 119-30. doi:10.1080/14735903.2006.9684795.
- Clapat, J. 2013. « Clapat, J. 2013. « Vous avez dit « performances agricoles » ? » in La revue du Mauss N° 42, second semestre 2013, Edition La découverte. » *La revue du Mauss*, Edition La découverte, N°42.
- Compagnone, Claude. 2014. « Les viticulteurs bourguignons et le respect de l'environnement Réseaux de dialogues professionnels et dynamiques de changement ». *Revue française de sociologie*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), Vol.55 (N°2). doi:DOI : 10.3917/rfs.552.0319.
- Cousin, Marie-Thérèse, et Elisabeth Boudon-Padieu. 2001. « Phytoplasmes et phytoplasmoses : caractéristiques, symptômes et diagnostic ». *Cahiers Agricultures* volume 10 (numéro 6).
- CRIEPPAM, Chambres d'agriculture de la Drôme et du Vaucluse, et FREDON PACA. 2013. « plan stratégique de lutte contre le déclin de la lavande - compte rendu technique ».
- D'Aquino, P. 2002. « Pour une expertise participative qui accompagne l'émergence de territoires citoyens du local vers le global ». <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00157746>.
- Deverre, Christian, et Christine de Sainte Marie. 2008. « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires. . » *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, n° 89: Pp. 83-104.
- . 2014. « De l'écologisation des politiques agricoles à l'écologisation de l'agriculture – moteurs et limites d'une écologisation des systèmes alimentaires ». *Dossiers de l'environnement de l'Inra*, n° 34, Paris, 154 p, Pp. 9 à 17.
- Deverre, Christian, et Claire Lamine. 2010. « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales ». *Economie Rurale*.
- Dubar, Claude. 1998. « Trajectoires sociales et formes identitaires : clarifications conceptuelles et méthodologiques ». *Sociétés Contemporaines*, n° N°29: Pp. 73-85.

- Duffaud-Prévost, Marie-Laure. 2015. « L'ANCRAGE TERRITORIAL PAR UNE GEOGRAPHIE MULTILOCALE Le cas des entreprises de la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme. » thèse de doctorat.
- Garcia-Parpet, Marie-France. 2013. « French biodynamic viticulture: militancy or market niche ? ». In *Food activism – Agency, Democracy and Economy*, pp. 97-111. dirigé par Carole Counihan et Valeria Siniscalchi.
- Garçon, Lucile. 2015. « Réinventer les pommes et les pommes de terre: une géographie de la qualité à l'épreuve des produits ordinaires ». Thèse de géographie encadrée par Claire Delfosse et Claire Lamine, Université Lyon 2, 518p.
- Goulet, Frédéric. 2008. « Des tensions épistémiques et professionnelles en agriculture » Dynamiques autour des techniques sans labour et de leur évaluation environnementale. » *Revue d'anthropologie des connaissances* Vol. 2 (n°2): Pp. 291-310. doi:10.3917/rac.004.0291.
- Graeber, David. 2005. « Value: anthropological theories of value ». In *Handbook of economic anthropology de Carrier*, Pp. 439-54.
- Guthman, Julie. 2004. « The trouble with “organic life” in California: a rejoinder to the “conventionalisation” debate ». *Sociologia ruralis* vol. 44 (n°3): Pp. 301-16.
- Guyot, Sylvain. 2004. « Derrière l'écotourisme, le politique : conservation et discrimination territoriale en Afrique du Sud. » *Tiers-Monde* tome 45 (178 Les masques du tourisme (sous la direction de Georges Cazes et Georges Courade)): pp. 341-63. doi:10.3406/tiers.2004.5468.
- Hervieu, B., et F. Purseigle. 2013. « Sociologie des mondes agricoles ». *Edition Armand Colin*, 273p.
- Isaac, Barry L. 2005. « introduction ». In *Handbook of economic anthropology de Carrier*, Pp.14-26.
- iteipmai. 1993. « "bibliographie dépérissements lavandes et lavandins » par Nathalie Verjux, iteipmai Station Sud-Est, septembre 1993, 25p. »
- . 2010. « « synthèse des recherches conduites depuis 1994 sur les dépérissements des lavandes et lavandins » par Cédric Yvin, Station Sud-Est, Juin 2010, 23p ». »
- . 2014. « “dépérissement de la lavande et du lavandin: mise en oeuvre d'un programme de recherches appliquées afin d'apporter des solutions de lutte aux producteurs” compte rendu technique résumé année 2014 CASDAR IP 1104 ». »
- Lamine, Claire. 2011. « Anticiper ou temporiser. Injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture »,. *Sociologie du travail* 53: Pp. 75-92.
- . 2012. « « Changer de système »: une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux ». *Terrains & travaux* 2012/1 (n° 20): Pp. 139-56.
- Lamine, Claire, et S. Bellon. 2009. *Transitions vers l'agriculture biologique- Pratiques et accompagnements pour des systèmes innovants*. Quae.
- Lamine, Claire, et Floriane Derbez. 2015. « La construction sociale des dispositifs d'écologisation de l'agriculture : formes de représentation et d'expertise en jeu. »

*communication au VI<sup>e</sup> congrès de l'Association Française de Sociologie, Saint-Quentin en Yvelines du 29 Juin au 2 Juillet 2015.*

- Lamine, Claire, Lucile Garçon, L. Dupré, et Mireille Navarette. 2014. « Trajectoires de petites exploitations en France et en Italie : des facteurs de résilience multiples mais souvent fragiles ». *Presented at Les petites paysanneries dans un contexte mondial incertain, Nanterre, FRA (2014-11-19 - 2014-11-21)*. <http://prodinra.inra.fr/record/285958>.
- Lamine, Claire, J-M Meynard, N. Perrot, et Stéphane Bellon. 2009. « Analyse des formes de transition vers des agricultures plus écologiques : les cas de l'Agriculture Biologique et de la Protection Intégrée ». *Innovations Agronomiques*, n° 4: Pp. 483-93.
- Lamine, Claire, G. Tétart, et Francis Chateauraynaud. 2010. « Le bio comme reconfigurateur des controverses sur les pesticides et les OGM (1995-2008) ». *Texte de la communication au colloque « pesticides » SFER. Mars 2010*. <http://www.gspr-ehess.com/documents/CLGTFbioSFER2010.pdf>.
- Lamine, C., J. Pluvinage, R. Aubenas, V. Faugier, S. Simon, G. Clauzel, M. Lamberet, et al. 2015. « Innovation variétale en Prunus, 1960-2013 : les enseignements d'un analyse socio-historique co-construite avec les acteurs ». *Le Courrier de l'environnement de l'Inra*, mars.
- Lemery, B. 2003. « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture ». *Sociologie du Travail*, n° N°45: Pp. 9-25.
- Leroux, Benoît. 2011. « les agriculteurs biologiques et l'alternative- contribution à l'anthropologie politique d'un monde paysan en devenir. » Thèse de doctorat en Sociologie, EHESS. 343p.
- Miles, Elske. 2010. *Les Huiles essentielles pour les Nuls*. Editions First.
- Monge, Romain. 2012. « Les Routes de la Lavande : au carrefour du développement culturel et de la valorisation de la ressource. » *Routes touristiques et itinéraires culturels, entre mémoire et développement, Juin 2012, Québec, Canada.*, pp.139-47.
- Nachi, Mohamed. 2006. *Introduction à la sociologie pragmatique-Vers un nouveau « style » sociologique?*. Paris: Armand Colin Editeur.
- Navarette, Mireille, S. Bellon, Ghislain Géniaux, Claire Lamine, Servane Penvern, Natacha Sautereau, et Marc Tchamitchian. 2011. « L'écologisation des pratiques en arboriculture et maraîchage. Enjeux et perspectives de recherches ». *Colloque Ecologisation des politiques et des pratiques agricoles, Isle-sur-la-Sorgue (France), 16-18th March 2011*.
- Nicolas, François, et Egizio Valceschini. 1993. « Agro-Alimentaire et qualité. Questions aux sciences sociales ». *Economie Rurale* Vol. 217 (N°217): Pp. 5-11.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1995. « La politique du terrain - sur la production des données en anthropologie ». *Enquête* N°1: Pp. 71-109.
- . 1996. « De l'amalgame entre analyse-système, recherche participative et recherche-action, et de quelques problèmes autour de chacun de ces termes ». In *Recherches-système en agriculture et développement rural: conférences et débats.*, 129-40. CIRAD-SAR. Montpellier (FRA).

- . 2008. *La rigueur du qualitatif - Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Bruxelles-Academia s.a. Anthropologie prospective N°3. Louvain la Neuve.
- . 2014. « Du « problème des écarts » aux « normes pratiques ». Les régulations informelles au sein des bureaucraties publiques (en Afrique et au-delà) ». [www.inverses.org/seminaires/documents](http://www.inverses.org/seminaires/documents).
- Ollivier, Guillaume, et S. Bellon. 2013. « Dynamiques paradigmatisques des agricultures écologisées dans les communautés scientifiques internationales ». *Nature Sciences Sociétés* Vol.21: Pp. 166-81. doi:DOI : 10.1051/nss/2013093.
- Pervanchon, F., et A. Blouet. 2002. « Lexique des qualificatifs de l'agriculture ». *le Courrier de l'Environnement* 45: 117 à 136.
- Potier, Dominique. 2014. « Pesticides et agro-écologie-les champs du possible ». *Rapport de Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle, au premier ministre Manuel Valls (novembre 2014)*, 201 p.
- Rajak, Dinah. 2011. « Introduction: towards an ethnography of corporate social responsibility- nov 2011 ». In *In Good Company – an anatomy of corporate social responsibility*, Stanford University Press. Stanford, California.
- Rodary, Estienne. 2007. « Mobiliser pour la nature, ou la construction et la disparition du local ». *L'Espace géographique* 36 (1): p. 65-78.
- Samak, Madlyne. 2013. « “Quand la « bio » rebat les cartes de la représentation des agriculteurs” L'institutionnalisation de l'agriculture biologique dans les Alpes-Maritimes ». *Politix* 3 (103): Pp125-48. doi:10.3917/pox.103.0125.
- Siniscalchi, Valeria. 2013. « Environment, regulation and the moral economy of food in the Slow Food movement ». *special section of the Journal of Political Ecology*, in Koenigs A. and Papa C. (eds.) « After anthropocentrism? Environmental conflicts, social movements and power, » , n° 20: Pp. 255-341.
- Stassart, P.M., et D. Jamar. 2009. « Stassart, P.M., Jamar, D., (2009). « Agriculture biologique et verrouillage des systèmes de connaissances. Conventionnalisation des filières agroalimentaires bios » Innovations agronomiques, N°4, INRA, Pp 313- 328 ». *Innovations Agronomiques*, INRA, N°4: Pp. 313-28.
- Streith, M., et C. Cresson. 2014. « Introduction : les transversalités de l'agriculture bio ». *Economie Rurale* 339-340: Pp.6-8.
- Teil, Geneviève, Sandrine Barrey, Pierre Floux, et Antoine Hennion. 2011. *Le vin et l'environnement*. Presses des Mines. Collectio Sciences Sociales. Paris.
- Tiemens-Hulscher, M., E.T. Lammerts Van Bueren, A. Osman, J. Jeukens, R. Groenen, et R. de Heer. 2006. « Participatory plant breeding : a way to arrive at better-adapted onion varieties ». *Proceedings of the ECO-PB Workshop : « Participatory Plant Breeding : Relevance for Organic Agriculture ? »*, juin, P40-45.
- Van Dam, Denise, Jean Nizet, et Marcus Dejardin. 2010. « La transition des agriculteurs conventionnels vers le bio : une dynamique cognitive et émotionnelle. » *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale* 1 (N°85): Pp. 159-81. doi:10.3917/cips.085.0159.

Vankeerberghen, A. 2012. « Today, one can farm organic without living organic': Belgian Farmers and Recent Changes in Organic Farming ». In *Ethical consumption – social value and economic practice*, Berghahn Books, Pp. 99-117. James G. Carrier and Peter G. Luetchford.

# Annexes

---

## Annexe 1 : Producteurs rencontrés

Producteurs – Prénoms anonymisés	Où ?	Quand ?	Taille de l'exploitation et productions	Caractéristiques particulières
<b>Ulysse</b>	Sault	8 avril ; 17 avril ; 6 mai ; 28 juin	90 ha dont 60 en production ; principalement de la lavande	Agriculture « raisonnée »
<b>Théo et Léo</b>	Sault	8 avril ; 17 avril ; 24 juin		Agriculture biologique
<b>Elliot</b>	Saint Trinit	8 avril ; 17 avril ; 28 juin	330 ha + 100 ha ; lavande, lavandin, sauge	Utilisation de l'autoguidage GPS
<b>Jules</b>	Sault	5 mai	220 hectares en GAEC	
<b>Julien</b>	Saint Trinit	5 mai	300 hectares, avec principalement du petit épeautre	Agriculture biologique
<b>Benoît et Cyril son employé</b>	Sault	6 mai	80 hectares de cultures très diversifiées	Agriculture biologique (pionnier)
<b>Henry</b>	Sault	7 mai	60 hectares, principalement en lavandes et lavandin	Proche de la retraite
<b>Marc</b>	Sault	7 mai	97 hectares, principalement en lavandes et lavandins	Exploitation en partie sur le bassin de captage Grenelle de la Nesque
<b>Edgar</b>	Sault	29 juin	27 hectares de lavande	En conversion vers l'agriculture biologique, exploitation sur le bassin de captage Grenelle de la Nesque

## Annexe 2 : Organismes et structures de la filière rencontrés

Organismes	Nom anonymisé	Quand ?	filière	Historique	Rôle
<b>Chambre d'Agriculture du Vaucluse</b>	Manon	8 avril 2015 ; 17 avril 2015 ; 6 mai 2015 ; 23 juin 2015	Non spécifique	<p>La Chambre d'agriculture du Vaucluse appuie l'ensemble des productions agricoles du département du Vaucluse. Basée à Avignon, elle a plusieurs antennes départementales, notamment une à Sault. Ses missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « une mission consultative qui consiste à représenter le monde agricole et rural et à défendre ses intérêts auprès des pouvoirs publics</li> <li>- une mission d'intervention auprès des agriculteurs, aussi bien sur le plan technique que sur le plan de la prospective et de la stratégie de développement.</li> <li>- une mission de communication pour promouvoir les productions agricoles du Vaucluse et faire circuler les informations professionnelles auprès des agriculteurs. »<sup>102</sup></li> </ul> <p>Les financements sont majoritairement publics mais les Chambres d'Agriculture développent de plus en plus de prestations payantes vis-à-vis des producteurs.</p>	
<b>Coopérative Parfum Provence Ventoux (PPV)</b>	Estelle	5 mai 2015	Huiles essentielles	<p>La coopérative a été créée en 1989 suite à une dissidence d'une partie des producteurs d'une autre coopérative pour développer un nouveau mode de commercialisation.</p>	Organisation de producteurs, cette coopérative a pour rôle de commercialiser les huiles essentielles des producteurs coopérateurs au meilleurs prix. En échange, ceux-ci s'engagent à livrer l'intégralité de leur production.
<b>ITEIPMAI (Institut Technique Interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques)</b>	Pierre	24 juin 2015	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	<p>Créé en 1980, cet organisme a plusieurs sites dans la Drôme et dans le Maine et Loire.</p>	<p>C'est un organisme professionnel français de recherche finalisée, qualifié par le Ministère de l'agriculture, pour la filière plantes à parfum, aromatique et médicinale<sup>103</sup>. Les missions sont variées, portent notamment sur la création variétale, la protection des cultures et s'accordent</p>
	Paul	24 juin 2015			

<sup>102</sup> <http://www.chambre-agriculture84.fr/la-chambre-d-agriculture/ses-missions/ses-missions.html> (consulté le 18 août 2015)

<sup>103</sup> L'ITEIPMAI bénéficie du concours financier du Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural » (CASDAR)

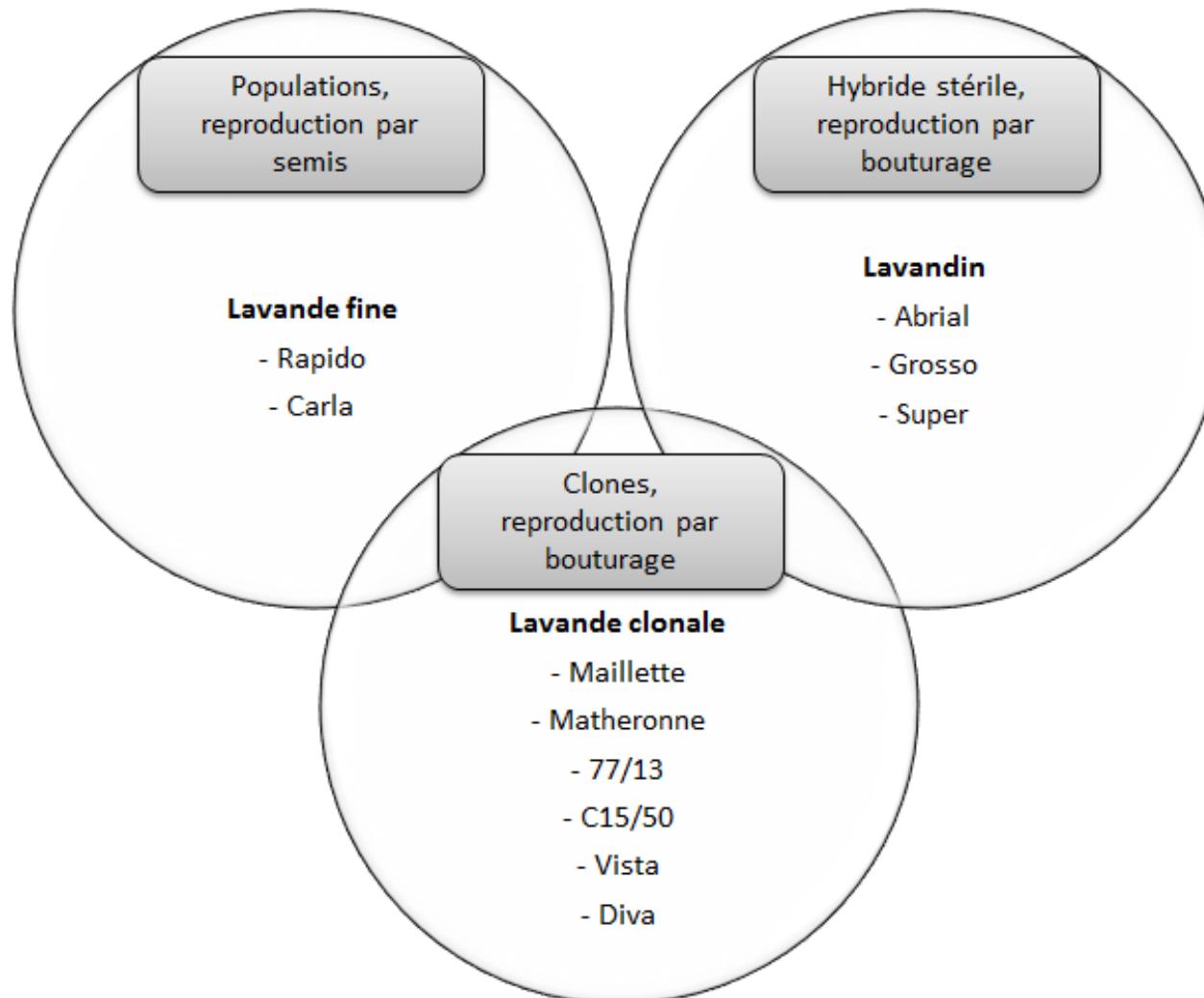
					autour d'objectifs finaux suivants ; assurer les revenus des agriculteurs, maintenir et développer une activité PPAM sur le territoire.
<b>CRIEPPAM (Le Centre Régional Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales)</b>	Jacques	29 juin 2015	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	Créé en 1994, cet organisme est, à la différence de l'ITEIPMAI une interprofession qui rassemble l'amont et l'aval de la filière autour de l'amélioration technique de la production (appui aux producteurs, aux pépiniéristes, aux distilleries). Basé à Manosque (04), les missions principales sont l'amélioration des techniques, de la mécanisation, du séchage et de la distillation.	
<b>CIHEF (Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises)</b>	Louis	29 juin 2015	Huiles essentielles	Le Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF) a été créé en 1997 afin de centraliser l'ensemble des données sur la production. Entre 2000 et 2005, ils ont mis en place les quotas sur lavandin pour stabiliser les prix du marché <sup>104</sup> . Aujourd'hui, ils accompagnent la filière des huiles essentielles dans la mise en conformité réglementaire.	

<sup>104</sup>

[www.cihef.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=30:carte-productions&catid=14:production-france-huiles-essentielles&Itemid=127](http://www.cihef.org/index.php?option=com_content&view=article&id=30:carte-productions&catid=14:production-france-huiles-essentielles&Itemid=127)

(consulté le 31 mai 2015)

### Annexe 3 : Variétés existantes en lavandes et lavandins (non exhaustif)



**Annexe 4 : variétés et sensibilité au dépérissement (d'après les informations données par Jacques, CRIEPPAM)**

